Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

RELATION
DE L'ESTAT
ET
GOUVERNEMENT
D'ESPAGNE.

A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU.
M. DC. LXVII.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ESTAT D'ESPAGNE.

De la jonction de tous les Royaumes qui la composent.

CET espace de terre qui s'appelle Espagne, & qui est toute environée de Mer, à la reserve des Monts Pyrenées qui la separent de la France, n'a en sa longueur depuis ces montagnes qui sont au Nort, jusques au Détroit de Gibraltar, qui est au Midy, que cent cinquante, soixante, & quatrevingts lieües, selon les endroits; & environ aussi cent, six vingts, cent trente, & quarante lieües de largeur, en la prenant de la Mer Oceane à la Mediterranée; & Madrid est quasi à quatrevingts lieües des quatre costes.

Toute cette estendue de pais, qui par sa situation devoit estre plus à l'abry de l'invasion des Nations estrangeres qu'aucun pais de l'Europe, y a esté pourtant plus en proye que la France ni l'Allemagne, qui sont des pais ouverts de tout costez, qui se deffendent, par le nombre, & par le courage de leurs peuples; car sans compter les Pheniciens qui ont esté les premiers qui s'y sont venus establir d'Asie, ni les Romains à qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

tout le reſte du monde à tenu à honneur d'obeir, & qui en chaſſerent les Carthaginois qui y eſtoient paſſez d'Afrique, ſans parler de l'irruption des Gots qui inonderent toute l'Europe, & dont quelques uns s'eſtablirent en Eſpagne. Elle fut conquiſe par les Mores en l'année 714. pendant que la France eſtoit floriſſante du temps de Charles Martel. Dom Pelage s'eſtant ſauvé dans les Aſturiers, ſe fit appeller Roy d'Oviedo, & peu apres de Leon, apres qu'il l'eut conquiſe ſur les Mores. Dans ce meſme temps-là, un autre ſe fit appeller Duc de Biſcaye; Un autre, Roy de Navarre; Un autre, qui eſtoit Duc de Guyenne, Comte d'Arragon; Et un autre Capitaine François, Comte de Barcelonne, (parce que c'eſtoient des lieux où les Mores avoient de la peine à penetrer.)

En ſuite de cela, apres que les Mores qui au commencement eſtoient paſſez en Eſpagne par ordre des Miramolins d'Afrique, qui veut dire les plus grands entre les croyans, & qui ainſi n'eſtoient que leurs Generaux, ils voulurent ſe faire eux meſmes Rois indépendans, & ainſi ſe broüillerent avec les Afriquains, & ſe diviſerent entre eux, les uns ſe faiſans Rois de Seville, & les autres de Tolede, de Cordoüe, & Saragoſſe, de Grenade, de Jaen, de Valence, de Murcie, & d'autant de villes quaſi qu'il y en a en Eſpagne. Les Princes Catholiques reprirent vigueur, & s'accrurent inſenſiblement chacun de leur coſté;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

coſté; mais cependant les Rois de Leon, dont les Eſpagnols vantent ſi fort les belles actions, payoient aux Mores l'infame tribut de cent filles Chreſtiennes, dont cinquante eſtoient nobles & les cinquante autres roturieres & j'ay veu à huit, ou dix lieües de Tolede, un Chaſteau que l'on appelle encore, *de las cien donzellas*, parce que c'eſtoit là où on les amenoit. Et en l'année mil cinq cens ſeptante trois, un Cardinal Archeveſque de Tolede achepta ce Chaſteau là avec tout ſon territoire, & qui a quatre ou cinq lieües, qui vaut quinze mille ducats de revenu, & en fonda un College à Tolede pour cent filles, cinquante nobles, & cinquante roturieres, & du revenu l'on en marie tous les ans quelques unes, & celles qui ſe veulent faire Religieuſes y demeurent. Mais pour revenir à ces Princes Eſpagnols, on peut remarquer que dans ce commencement on n'entend parler que de Navarre & de Leon, car il n'y avoit encore qne des Comtes d'Arragon, qui eſtans tombez dans la maiſon de Navarre, & s'en eſtans apres ſeparez, prirent en l'an mil trente-quatre le tiltre de Rois d'Arragon, & en l'année mil cent cinquante D. Petronilla ayant eſpouſé un Comte de Barcelonne, ſe fit la jonction de la Catalogne & de l'Arragon, dont elle eſtoit heritiere. Pour la Caſtille il eſt conſtant qu'elle doit auſſi le tiltre de la Royauté aux Rois de Navarre, auſſi bien que l'Arragon; car il n'y

Mariegat.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Garibay. chap. 1. du tome 2.

avoit que des Comtes de Caſtille, juſques en l'année mil trente cinq, que Ferdinand premier du nom, fils de Dom Sanche, Roy de Navarre, & Comte de Caſtille, ayant la Caſtille en ſon partage, s'en fit appeller Roy, à cauſe que ſon pere eſtoit Roy d'un autre Royaume; & ce fut en ce temps-la que ce Ferdinand-là, épouſant une heritiere de Leon, joignit la Caſtille avec Leon, & Oviedo, la Biſcaye eſtoit auſſi à des Seigneurs particuliers, & en partie aux Rois de Navarre. C'eſt une fort grande Province, car elle en contient trois, *l'Alava*, *la Biſcaye*, & *Guipuſcoa*, & pour là *Cantabria*, qui comprenoit autrefois toutes ces trois Provinces; comme on voit par la Montagne, qui s'appelle encore *Cantabria* où j'ay paſſé partie de la Navarre, & tout le pais devers *Sogurgno*, *Nazara*, *& San Domingo de la Calçada*, juſques à Burgos, qui paſſe maintenant pour Caſtille, ce n'eſt plus qu'un nom aucien. Le Roy de Navarre *D. Sanche el Fuerte*, les ayant voulu charger d'impoſts ils ſe deffendirent, & ſe donnerent au Roy de Caſtille *Alonze* neufieſme, à la charge de ne payer aucunes tailles, ni ſubſides.

Alonze douzieſme donna en ſuitte à la Province *d'Alava* de fort beaux privileges en l'an mil trois cens trente-deux. Pour la Biſcaye, ayant eſté poſſedée long-temps par les Seigneurs de *Haro*, & l'Infant *Dom Juan el Tuerto*, ayant eſté tué par le commande-

mandement d'Alonze douzieſme, il ſe fit un traité avec ſa mere, à qui il laiſſa quelques terres, & luy ſe mit en poſſeſſion de la Biſcaye, en l'an mil trois cens trente quatre, & puis il la donna à *Juan Nunnes de Lara*; & le dernier Seigneur de cette maiſon eſtant mort, *Dom Pedro el Cruel* s'en empara en l'an mil trois cens cinquante-un. Mais *Dom Tolo* frere de Henrique, eſpouſa la fille du Seigneur *de Lará*, & devint Seigneur de Biſcaye, qui s'enfuit en France. Enfin le Roy Henrique eſtant paiſible, donna la Biſcaye à Dom Juan ſon fils, qui devenant Roy l'incorpora à la Couronne.

Les Rois d'Arragon ayant chaſſé les Mores de Valence, & ceux de Caſtille, les ayant chaſſez de Tolede, de Cordoüe, & de Seville, l'union de l'Arragon, & de la Caſtille ſe fit par le mariage de Ferdinand & d'Iſabelle, qui unirent encore le Royaume de Grenade en l'an 1462. à cauſe des guerres civiles de ce Royaume, dont les Rois Mores s'eſtans déja affoiblis d'eux-meſmes, furent obligez enfin de ſe retirer en Afrique, & celuy de Navarre en l'année mil cinq cens douze, que le Pape Jule ſecond en priva Jean d'Albret & ſa femme Catherine de Foix, femme de François Phœbus, qui avoit ſuccedé en ce Royaume à ſa grande mere Leonore qui avoit eſpouſé Gaſton de Foix, dont elle avoit eu un autre Gaſton de Foix, pere de ce Francois Phœbus, & d'un Jean de Foix, pere de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Gaſton de Foix qui fut tué à la bataille de Ravenne, qui laiſſa une ſœur nommée Germaine de Foix, qui fut Reine d'Arragon, & qui donna ſon droit à Charles Quint, qui eſtoit de ja en poſſeſſion apres le Roy Ferdinand. Or de ce Jean d'Albret, & de Catherine de Foix, eſt venu Jean d'Albret pere de la Reine Jeanne, Femme d'Antoine de Bourbon, & mere de Henry quatrieſme.

Long temps apres Philippe ſecond y joignit celuy de Portugal, que le Duc de Bragance qui en eſt mort Roy, en à deſuny en l'année mil ſix cens quarante.

Cette joinction de tant de Royaumes s'eſt ainſi faite avec beaucoup de deſordres, & de guerres que faiſoient les pretendans favoriſez par la coſtume d'Eſpagne, où les filles heritent, & meſmes les baſtards, de façon qu'il y en a eu bon nombre qui y ont ſuccedé ſans compter un Diacre, & ſes enfans ; de facon que depuis Dom Pelage qui vivoit du temps de Pepin, pere de Charlemagne, en l'an ſept cens cinquante-trois, juſques à la Reine Dª. Juana femme de Philippe premier, la Couronne eſt tombée dix fois en quenoüille.

Juſques au Roy Alphonſe, qui fut nommé le Sage, parce qu'il eſtoit ſçavant, & particulierement en Aſtrologie ; car ce fut luy qui fit les Tables Alphonſiennes, & qui fit compiler les Loix de Caſtille, & de Leon en un livre que l'on nomma *las ſiete partidas*, on ne ſe ſervoit que de la langue Latine dans les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

les inſtrumens publics, & ce fut luy qui ordonna que l'on ſe ſerviſt de la langue du pais; de façon que l'on ne voit de livres Eſpagnols plus anciens que de l'année mil deux cens ſoixante, ou environ; car l'Archeveſque de Tolede Dom Rodrigo Ximenez de Navarre, qui eſtoit du temps de ſon pere le Roy Dom Fernand, avoit eſcrit ſon hiſtoire d'Eſpagne en Latin.

Des trois principales uſurpations du Royaume d'Eſpagne.

De l'uſurpation du Royaume de Caſtille ſur S. Louis.

PREMIEREMENT, il eſt conſtant que le Roy *Alonzo el Caſto* n'ayant pas voulu connoiſtre ſa femme, & voyant la reputation de Charlemagne, l'inſtitua ſon heritier, mais les Grands, & Princes d'Eſpagne s'y oppoſant, luy firent revoquer cette inſtitution; à cauſe de quoy Charlemagne entra en Eſpagne, où il perdit la bataille de Roncevaux dans les Pyrenées, & le fils du Roy Bermudo le Diacre nommé Ramiro luy ſucceda. Le Roy de Caſtille *Dom Alonſo el nono* ne laiſſa qu'un fils fort jeune nommé Henry, pendant la minorité duquel les Seigneurs *de Haro*, & les Seigneurs *de Guerra*, qui ſe ſaiſirent de ſa perſonne, gou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

vernerent comme ſes tuteurs, & mourut en 1217. ſans enfans; ainſi le Royaume de Caſtille appartenoit à ſes filles, dont l'aiſnée eſtoit D^a. *Blanca*, femme du Roy Loüis huictieſme, fils de Philippe Auguſte, & mere de Saint Louis; & ſans difficulté le Royaume de Caſtille luy appartenoit, Mais *Donna Berenguela* ſa cadette qui avoit eſpouſé le Roy de Leon, qu'ils nommerent *Alonzo decimo*, quoy qu'il ne fuſt pas Roy de Caſtille, & qui avoit gouverné long-temps pendant la minorité de ſon frere Henry, & avoit eu de grandes guerres contre les Seigneurs de *Haro*, & les *Nuñes* de *Lara*, envoya promptement querir ſon fils Dom Fernand (que l'on appelle le Saint) à cauſe qu'il oſta Seville aux Mores; & ſe fit reconnoiſtre Reine de Caſtille, & ſon fils Roy; à cauſe dequoy ſon pere, Roy de Leon, fit la guerre à ſon fils, & à *Donna Berenguela*, qui luy avoit envoyé ſon fils, ſans ſçavoir pour quoy. Pendant ce temps, Philippe Auguſte vivoit encore, mais eſtant mort bien toſt après, & Loüis huictieſme meſme, Donna Blanca demeura Regente, pendant la minorité de S. Loüis, & eut à ſouſtenir beaucoup de guerres, que luy firent les Princes de France, les Comtes de Toulouſe, de Champagne, & autres; de façon qu'au lieu de diſputer la Couronne de Caſtille à ſon neveu Fernand, elle luy demanda du ſecours, & il ne luy en donna point. Garibay

& tous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

& tous les Hiſtoriens d'Eſpagne content l'affaire ainſi, horſmis quelques uns qui veulent dire que Donna Berenguela eſtoit l'aiſnée, mais elle eſtoit la ſeconde, & Donna Leonora qui eſpouſa Dom . . . . . Roy d'Arragon, eſtoit la troiſieſme; & peu de temps apres S. Loüis mariant ſa fille Blanche avec l'Infant de *la Cerda*, luy donna ſon droit,

---

Uſurpation des Royaumes de Caſtille, & de Leon ſur les Infants de la Cerda, dont viennent les Ducs de Medina Celi par femmes.

L'Infant Fernando de la Cerda, ainſi appellé, à cauſe d'une grande mouſtache qu'il avoit ſur l'eſtomach, ou ſur le des, ce qui s'appelle Cerda, ou Guedeja, eſtoit fils du Roy Dom Alonze ſurnommé le Sage, qui fut eſleu Empereur par une partie des Electeurs d'Allemagne, & ce Ferdinand-là eſpouſa Blanche fille de Sainct Loüis, qui luy ceda les droits qu'il avoit au Royaume de Caſtille, & à ce mariage qui ſe fit en l'an mil deux cens ſoixante-huit à Burgos, aſſiſterent le Roy d'Arragon, Philippe fils aiſné du Roy de France, Edoüard fils aiſné du Roy d'Angleterre, Dom Pedro Infant & heritier d'Arragon, Mahomad Roy de Grenade, le Marquis de Montferrat, ſans compter Alonze qui s'appelloit Roy des Romains, & tous ſes fre-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

& entre tous les Grands d'Eſpagne un Rodrigo Rodriguez de Saldaña ; Ce Fernand de la Cerda fut reconnu Roy d'Eſpagne, & en fut Regent pendant qu'Alonze s'en alla s'aboucher avec le Pape qui favoriſont l'Empereur Rodolphe d'Habspourg : mais mourant en Andalouſie, & ayant recommandé ſes enfans Alonzo & Ferdinando, qui eſtant fort jeunes à *Dom Juan Nuñes de Lara*, celuycy avec Dom Lopez Dias de Haro ſeigneur de Biſcaye, ſe joignirent avec l'Infant Dom Sanche frere du Prince mort, & ſe liguerent avec luy pour l'eſtablir ſur le Troſne au prejudice de ſes Neveux, & meſme contre ſon Pere, qui fut contraint de le faire declarer heritier de la Couronne, au preiudice de ſes petits fils : ils ſe retirerent en Arragon avec leur Mere Blanche de France qui y alla demander ſecours au Roy Philippe troiſieſme ſon frere, pendant que Dom Sanche ſçeut gagner tellement le Roy d'Arragon qu'il l'obligea d'arreſter les Infants de la Cerda, & fit enfin ſouſlever toute la Caſtille contre ſon pere Alonze, au ſecours duquel le Roy de Maroc paſſa en Eſpagne pendant que Philippe troiſieſme envoya une Armée en Eſpagne, tant pour ſouſtenir la Reyne Jeanne de Navarre, qu'eſpouſa Philippe le Bel ſon fils que contre le Roy d'Arragon, & l'Infant Dom Sanche : cependant Alonze mourut, & donnant ſa malediction à Dom Sanche ſon fils, il inſtitua pour heritier en ſes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſes Royaumes les Infants de la Cerda ; & le Pape Martin excommunia tous ceux qui ſuivroient le parti de Dom Sanche. Et en cas qu'ils mouruſſent ſans enfans , il ſubſtitua ſes Royaumes à Philippe Roy de France , & à ſes enfans, comme petits fils du Roy Alonzo neufieſme ; Mais enfin il ſe fit un traitté à Lyon par lequel Garibay dit que le Roy Philippe le Bel renonça à ſes droits , moyennant que les enfans de la Cerda fuſſent mis hors de priſon , & que Dom Sanche donnaſt à l'aiſné d'Alonzo , le Royaume de Murcie dont il luy rendroit hommage , & Gaſton de Bearn venant pour cela en Arragon , en fit ſortir l'Infant Dom Alonzo de la Cerda Roy de Caſtille, & de Leon; & D. Lopez de Haro Seigneur de Biſcaye luy preſta ſerment , & tous declarerent la guerre à Dom Sanche, qui alla voir Philippe le Bel à Bayonne, ou ils firent la paix ſans parler des la Cerda, mais apres il fit une nouvelle ligue avec l'Infant Dom Juan frere de Dom Sanche , & le Roy d'Arragon , & celuy de Grenade y entra avec le Roy de Portugal , par laquelle Alonzo de la Cerda fut eſtabli Roy de Caſtille , de Tolede, de Murcie , Jaen , &c.

Et l'Infant Dom Juan de Leon par la mort ſurvenüe du Roy Dom Sanche , & pendant la minorité du Roy Fernand quatrieſme , l'Infant Dom Juan s'eſtant accommodé ; en- fin , luy & le Roy de Portugal , & l'Eveſque de Saragoſſe , ſur leſquels ces trois Princes

avoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

avoient compromis, reglerent le partage de Murcie entre le Roy de Caſtille & celuy d'Arragon, & que le Roy Fernand donneroit à Alonze de la Cerda beaucoup de terres veritablement, mais point de Souveraineté, car il fut arreſté qu'il quitteroit le tiltre & les armes de Roy de Caſtille & de Leon en l'an mil trois cens quatre, & ſi on ne l'en mit pas en poſſeſſion; c'eſt pourquoy Fernand de la Cerda, cadet d'Alonze de la Cerda eſtant Major dome il recommença à broüiller pendant la minorité d'Alonze douzieſme: Mais Alonze renonça encore à tous ſes droits en l'an mil trois cens trente. Il s'eſtoit marié en France, & y avoit eu deux enfans, Loüis & Jean; celuicy fut fait Conneſtable de France par le Roy Jean. Pour Loüis, le Pape Clement ſixieſme luy avoit donné les Canaries, où il pretendoit aller, mais il n'y alla pas, & on l'appella pourtant le Prince de la fortune, ou des Iſles Fortunées. Loüis Fils de Jean, Conneſtable de France, ſervit le Roy *Dom Pedro el Cruel*, qui le fit tüer apres; & ce Loüis de la Cerda eſt d'une Guzman, Dame de Medina Celi, & qui eſtoit outre cela petite fille de l'Infant Alonze de la Cerda; il n'y eut qu'une fille D. Iſabella de la Cerda qui eſpouſa Bernard de Foix appellé le baſtard de Bearn, fils baſtard de Gaſton Phœbus douzieſme Comte de Foix; & de là ſont venus les Ducs de Medina Celi qui ſont Foix, & la Cer-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Cerda ; ce fut ce baſtard de Bearn qui vient avec Bertrand du Gueſelin reſtablir Dom Henrique, qui le fit Comte de Medina Celi. Il eſt vray que le Roy d'Eſpagne Jean premier fils de Henry ſecond, qui avoit eſté chaſſé par Don Pedro *el Cruel* eſtoit fils d'une Donna Juanne Manuël, fille de Dom Juan Manuël, & d'une Blanche de la Cerda.

Uſurpation de Henry ſur Dom Pedor el Cruel, & le Duc de Lanclaſtre, & autres.

IL n'y a pas de doute que le Roy Alonze douzieſme eut en legitime mariage de ſa femme Donna Maria de Portugal, l'Infant Dom Pedro qui fut reconnu Roy, & obeï, & ſervit long-temps auprés de Henry Comte de Traſtemare, & Dom Fabrique, d'où viennent les Admirantes, & d'autres qui eſtoient baſtards du meſme Roy Alonze douzieſme, que Donna Leonor de Guzman ſa maîtreſſe avoit gouverné. Mais le Roy Dom Pedro ſe laiſſa encore bien plus gouverner par Donna Maria de Padilla ſa Concubine, qui fut cauſe que ſon mariage s'eſtant traité avec Blanche de Bourbon, fille du Duc de Bourbon, & couſine germaine de Charles Dauphin de France, & Duc de Normandie, fils du Roy Iean, qui fut depuis Charles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

les cinquieſme, qui eſtoit marié avec Jeanne de Bourbon ſœur aiſné de Blanche, dés qu'elle fut arrivée en Eſpagne. Il ſe maria le Lundy, & le Mercredy il la quitta là, & la revit une ſeule fois à la priere de tous les Eſtats, qui en murmuroient; il diſoit qu'elle avoit couché avec Dom Fabrique Grand Maiſtre de Santiago, frere jumeau de Henry de Traſtemare. Mais Garibay demeure d'accord que l'on ne void pas que Dom Fabrique l'euſt eſté querir en France; un peu apres cela il la fit arreſter, & enfin mourir, auſſi bien qu'un grand nombre de Princes, d'Infants, & de Seigneurs, & meſme le Roy de Grenade Mahomad qui s'y vint mettre entre ſes bras. Mais auſſi en punition de toutes ces cruautez & trahiſons, s'eſtant venu mettre entre les bras de ſon frere Henry, Comte de Traſtemare qui l'aſſiegoit, & devenant enragé dans la tente de Bertrand du Gueſclin, Henry ſurvint, & ils ſe jetterent l'un ſur l'autre, & Henry le tua & fut par ce moyen Roy paiſible d'Eſpagne, encore que le Roy Dom Pedro de Portugal fuſt fils de l'Infante Beatrix, fils du Roy Sanche le Brave, & qu'il y euſt encore d'autres Seigneurs qui vinſſent en legitime mariage d'Infantes d'Eſpagne, ſans compter les La Cerda, & particulierement le Duc de Lanclaſtre, qui avoit eſpouſé D^a. Conſtança, fille du Roy Dom Pedro *el Cruel*, apres la mort

mort duquel il prit le tiltre de Roy de Caſtille.

Ces uſurpations eſtoient ſi ordinaires en Eſpagne, que Henry troiſieſme de Caſtille eſtant mort, & ayant laiſſé ſon fils fort jeune, tous les Seigneurs voulurent offrir la Couronne à l'Infant Fernand ſon oncle qui la refuſa, & fit reconnoiſtre ſon neveu Jean ſecond ; & on remarqua cela comme un prodige de fidelité.

De la Nature du Pais.

LE pais eſt traverſé de tous coſtez de montagnes, qui ne ſont ni plantées, ni plaines de villages, comme celles de France ; mais il y a des montagnes, ou des rochers effectifs tous de pierres, ce qu'ils appellent *Sierras*, ou *Peñas*, ou avec quelques arbres, & alors ils les appellent *Montes*.

Il y a parmi tout cela beaucoup de plaines fort unies, comme dans la Caſtille, & dans l'Andalouſie, mais il n'y en à pas une dont on ne voye touſiours quelqu'une de ces montagnes ſauvages que je viens de décrire, & la plus part ne ſont cultivées qu'aux environs des grandes villes, & à une lieüe, ou demie lieüe des petites, qui ſont à cinq, ſix & ſept lieües les unes des autres, ſans aucun village entre deux, horſmis dans la Biſcaye ;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Biſcaye, & dans la Navarre, où les villages ſont aſſez prés à prés ; car pour le Portugal & la Catalogne, où je n'ay pas eſté, je n'en puis parler.

La ſterilité du Pais & ce defaut de culture vient de quatre cauſes, du defaut des hommes, & de le pareſſe, & de l'orgüeil, du peu qu'il y en a, de la ſeichereſſe de la terre, & des trop grands impoſts dont les peuples ſont chargez; d'où vient que dans la Biſcaye, & dans la Navarre, qui ſont de fort méchans pais, il y a bien plus de peuple, & la terre eſt bien mieux cultivée, à cauſe qu'il n'y a ni tailles ni diſmes, ni entrées.

Pour le defaut d'hommes il vient de la quantité d'Eſpagnols qui ſe ſont habituez en Italie, en Flandre, & particulierement aux Indes, d'où peu de perſonnes en reviennent ; car ou ils meurent de maladies que leur cauſe le changement de climat, particulierement à Portovelo, & à Lima, où il s'y marient & s'y font riches ; & on peut meſme conter la débauche deſordonnée de hommes & des femmes qui commencent en ce pais-là dés leur enfance, qui fait que le enfans n'y ſont pas ni en ſi grand nombre ni ſi vigoureux que dans les pais plus froids & plus continens.

Mais particulierement le defaut des artizans vient dans ces derniers temps de l'expulſion des Moriſques, qui eſtans demeurez diſperſez par toute l'Eſpagne, depuis qu'

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

qu'il n'y avoit plus de Rois de leur nation, & ayans la pluſpart fait profeſſion de la Foy Catholique, furent ſoupçonnez d'avoir intelligence avec les Mores d'Afrique, & de vouloir faire Roy quelqu'un d'entr'eux; de façon que le feu Roy Philippe troiſieſme, pouſſé d'un zele de devotion les bannit, & dans les années mil ſix cens dix, & mil ſix cens onze il en ſortit neuf cens trante mil hommes de compte fait, de Valence, d'Andalouſie, & de Caſtille, & c'eſtoient tous ces gens-là qui eſtoient les manœuvres & les laboureurs; de ſorte que depuis ce temps-là beaucoup de terres ſont demeurées en friche, car c'eſtoient des gens agiſſans & fort induſtrieux. L'accoûtumance qu'avoient les Eſpagnols de faire travailler les Moriſques qui eſtoient libres parmi eux, & les Mores eſclaves, dont il y en a encore quelques uns qu'ils prennent ſur leurs coſtes, & en Afrique les a entretenus dans la faineantiſe, & dans l'orgüeil, qui fait qu'ils dédaignent tous de travailler, & on acheve de les perdre par l'egalité du menu peuple, & de tous les moindres Marchands & Artizans, qu'ils nomment *Officiales*, avec les Gentilhommes, qui demeurent tous dans les petites villes; & le peu de ſoucy qu'ils prennent de l'avenir.

Pour ce qui eſt des ouvriers, eſtant rares, ils ſont auſſi fort chers, & ainſi ils ne remedient pas comme faiſoient les Mores à la ſeichereſſe de la terre; car encore qu'il

qu'il y ait quantité de fontaines, cela n'eſt pas capable d'humecter ſuffiſamment les terres, comme ſont les grandes rivieres de France & d'Allemagne, qui en ont une infinité d'autres petites, & qui portent bateaux quaſi toutes fort prés de leur ſource, au lieu que les plus grandes rivieres d'Eſpagne, qui ſont l'*Ebre*, & le *Tage*, & qui ſont ſi renommées, ne ſont navigables guere loin de leur emboucheure, non plus que le *Guadalquivir*, qui n'eſt pas (à Seville) plus large que la Marne, & que l'on paſſe à guay à huit ou dix lieües au deſſus; & *le Guadiana*, le *Duero*, le *Piſuerga*, & les autres rivieres ne ſont guere plus grandes que ces petites que nous appellons en France rivieres à truites.

Ainſi il n'y vient point d'arbres en Eſpagne, & les jardinages n'y produiſent rien qu'à proportion de l'eau que l'on y fait venir, tellement qu'à *Aranjuez*, qui eſt entre le *Tage* & *Xarama*, ces belles allées d'ormes qui y ſont, n'y ſont venuës, & ne s'entretiennent qu'à cauſe qu'entre les deux rangs qui ſont de chaque coſté, il y a une petite rigole où les jardiniers ont ſoin de faire aller l'eau. Les *Azequias*, ou tranchées que les Mores ont faites d'eſpace en eſpace dans toute l'eſtenduë de la *Vega* de Grenade, où ils faiſoient venir de l'eau de grands reſervoirs qu'ils y avoient faits en beaucoup d'endroits dans les Montagnes qu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

qui ſont au pied de la *Sierra Nevada*, de la façon que l'on encave les prez en France, rendoient leurs colines ſi fleuries, & leurs campagnes ſi fertiles; & c'eſt ce qui reſte encore de cela, qui rend cét endroit d'Eſpagne le plus beau pais du monde. J'ay veû auſſi autour de beaucoup de villes d'Andalouſie, d'autres machines qu'ils avoient faites pour arrouſer ces terres dont on ſe ſert encore à preſent, qui ſont des puis d'eſpace en eſpace, où il a des roües, autour deſquelles ſont attachez quantité de pots de terres qui montent l'eau juſques au haut, d'où elle tombe dans un grand reſervoir en forme d'un petit eſtang, d'où ils tiroient & tirent encore de petites rigoles, qui portent l'eau dans leurs terres qui ſont des pleines en ces endroits-là, comme les legumiers des fauxbourgs de Paris, ce qui fait voir que s'ils avoient ce ſoin là par toute l'Eſpagne, ce ſeroit la plus fertile terre de l'Europe.

De la Cour du Roy d'Eſpagne.

LA Cour du Roy d'Eſpagne ne ſe peut pas appeller proprement Cour, au prix de celle de France, & de celle d'Angleterre du temps de ſes Rois, ni meſmes au prix de celle de beaucoup d'autres Princes de l'Europe bien moins puiſſans que ceux-là,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

là, & c'eſt pluſtoſt une Maiſon particuliere
& de celles qui menent une vie, comm
nous appellons ſerrée.

Le Roy ne ſe voit que par Audiance, qu'i
donne à tous les particuliers qui la luy fon
demander, & particulierement un jour d
la ſemaine, où il vient dans une ſalle expré
pour cela, & quand il va tenir Chapelle, o
donner audiance à quelque Ambaſſadeur, &
cela ſe fait comme je l'ay décrit dans la Re
lation de celle de Monſieur le Mareſchal d
Grammont, & le reſte du temps il eſt enfer
mé dans ſon Palais, où tout le monde ſe v
promener dans les Cours, dont il y en
deux à Madrid de la maniere des Cloiſtre
de nos Moines, ſoit pour y acheter quelque
marchandiſes dans les boutiques qui y ſon
eſtablies, ſoit les matins pour les affaires qu
l'on a aux Conſeils qui ſe tiennent dans tou
tes les ſalles baſſes du Palais, qui fait que l
place eſt touſiours pleine d'une infinité d
Carroſſes. Mais on ne voit perſonne au
feneſtres, ni monter en haut, ni aller &
venir, non plus que ſi le Roy n'y eſto
pas.

Pour les femmes, elles y ſont encore bie
plus retirées, il n'y a pas un homme mari
qui couche dans le Palais, que le Roy; d
façon que hors la Reine toutes les femm
ſont, ou veuves, qu'ils appellent *Dueñas*
ou Dames de la Reine, qui ſont les filles
la plus grande qualité.

L

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Les Infantes n'en ont point, & n'ont que des Meniñes qui ſont auſſi des filles de qualité, mais on les appelle comme cela, à cauſe qu'elles n'ont que des ſouliers bas, & point de patins, & le Roy & la Reine ont auſſi des Meniñes, qui ſont comme les Pages en France, & qui dans les Palais & dehors meſme, n'ont jamais ni mauteau ni chappeau.

Il y a de certains jours de la ſemaine, qu'on laiſſe pas de voir diſner le Roy & la Reine, qui diſnent chacun en leur particulier ; mais pour les Infantes, on ne les voit jamais manger, & l'on m'a dit une choſe aſſez particuliere, qui eſt que les Princeſſes ſe nomment Infantes, avec cette diſtinction, que quand il n'y à point de Prince, l'aiſnée ſe nomme *Infant*, comme ſi c'eſtoit un garçon, & les autres *Infantas*, avec un *à*, pour les garçons, il n'y à que l'aiſné qui s'appelle *Principe d'Aſturias*, en conſideration de ce que ce fut le premier pays où regna *Dom Pelage* ; car les Aſturies contiennent *Oviedo, Langas & Lineo*.

L'origine en eſt venuë en Eſpagne, à ce que dit Garibay, à l'imitation des Princes d'Angleterre, qui s'appellent Princes de Walles ; & comme il y en avoit un qui faiſoit la guerre au Roy Henrique, à cauſe de la fille de *Pedro Cruel*, que le Duc de Lancaſtre eſpouſa ; & en effet ce fut le fils aiſné du Roy Jean premier, qui s'appella du vivant de ſon pere, Prince des Aſturies, en

ſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſe mariant à la fille du Duc de Lanclaſtre, qui pretendoit eſtre Roy de Caſtille, à cauſe que ſon pere, en le mariant luy donna la Principauté d'Ouiedo ; & il fut arreſté que ſa femme Donna Catalina s'appelleroit auſſi Princeſſe des *Aſturies*.

Encore que l'Eſpagne ſoit un pais hereditaire, les Rois d'Eſpagne ne laiſſent pas de faire aſſembler *las Cortes*, qu'ils appellent, qui ſont les Eſtats du Royaume, où tous les Royaumes envoyent leurs Deputez, & là ils font *jurar el Principe de Aſturias y de Eſpaña*, c'eſt à dire qu'ils luy font preſter le ſerment de fidelité par tous les Deputez qui ſont dans l'aſſemblée ; & on parloit quand je ſuis parti de Madrid de les convoquer bien toſt pour faire jurer celuy-cy, encore qu'il n'ait que deux ans.

Pour les cadets du Prince, quand il y en a, ils ne s'appellent qu'*Infants* ; pendant que nous eſtions à Madrid, le petit *Infant* mourut, de façon que preſentement il n'y a que le Prince de deux ans, & les deux *Infantes*, dont l'aiſnée eſt née le vingtieſme Septembre mil ſix cens trente-huit, qui eſt noſtre Reine, qui ſe nomme *Donna Maria Thereſa*, & l'autre née le douzieſme Iuillet mil ſix cens cinquante-un, *Donna Margarita Maria* ; La Reine d'Eſpagne, *Donna Maria d'Auſtria*, Sœur de l'Empereur, eſt ſeconde femme du Roy d'Eſpagne, née en l'an mil ſix cens trentequatre.

De

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Des Officiers de ſa Maiſon.

TOUTES les Charges de la Cour d'Eſpagne ſe donnent, & pas une ne ſe vend, encore qu'il n'y en ait pas tant qu'en France, il ne laiſſe pas d'y en avoir beaucoup ; Et pour commencer par ſes Gardes il n'en a que de trois ſortes, la Bourguignonne, ou Walonne, à cauſe que la principale Grandeur des Rois d'Eſpagne vient de la Maiſon de Bourgogne, dont ils ont gardé l'ordre de la Thoiſon ; l'Allemande à cauſe que la Maiſon d'Auſtriche eſt d'Allemagne, & l'Eſpagnole, qui eſt l'ancienne garde des Rois de Caſtille ; de la Bourguignonne le Duc d'Arſcot en eſt Capitaine ; de l'Allemande, Dom Pedro d'Arragon frere du Duc de Cardonne ; & de l'Eſpagnole, Dom Lüis Ponce de Leon : De celle-là il y en a trois Compagnies, & Dom Chriſtoval de Gaviria, qui eſt auſſi conducteur des Ambaſſadeurs en eſt Lieutenant, & elle s'appelle auſſi de la *Lancilla*, car ils portent de petites lances à cheval, au bout deſquelles il y a des houppes aſſez belles qui pendent ; outre cela il y a cent *hombres* de *Armas*.

Ceux cy, s'appellent Archerosd la guarda.

La Guarda de à pié.

Il y a une autre Compagnie de cinquante gardes, nommée *los monteros d'Eſpinoſa*, qui doivent eſtre naturels du bourg de *Spinoſa* prés de *Burgos*, qui ont le privilege

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

de coucher plus prés de la perſonne du Roy.

Il n'y a point à cette heure de *Mayordomo* ; c'eſt pourquoy la plus belle charge de la Maiſon eſt celle de *Sommiglier del corps* , qu'ils appellent , c'eſt un nom Bourguignon & François , & c'eſt le Duc de *Medina de las Torres* qui l'eſt , & qui à cauſe de cela a touſiours ſa chambre au Palais : Mais parce qu'il eſt marié , & qu'il n'y a point d'homme marié que le Roy qui couche au Palais , c'eſt le Duc de *Terranova* , plus ancien Gentilhomme de la *Camara* qui y couche à ſa place.

Cavalleriço Mayor , c'eſt Dom Lüis de Haro.

Les Seigneurs d'Eſpagne commencent par des *Habitos* de *Santiago* de *Calatrava* , & d'*Alcantara* , car celuy de *Monteza* n'eſt guerre connu , & pour celuy *del Tuzon* , qui eſt l'ordre de Bourgogne , on ne le donne guerre qu'aux Princes & Seigneurs eſtrangers , & les Eſpagnols en effet ne s'en ſoucient guerre ; car il ne rapporte aucun revenu , au lieu qu'il y a de belles Commanderies dans les autres ordres , auſſi bien que dans celuy de Malthe.

Le Roy donne aiſément *los habitos* ; mais celuy qui en a le Brevet ne s'en ſçauroit prévaloir s'il ne fait ſes preuves , non par tant d'eſtre de grande Nobleſſe , mais d'eſtre *Chriſtiano viejo* , & de ne point ve-

ni

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

nir de Moriſques, & cela leur couſte beaucoup ; car il faut bien ſouvent acheter des teſmoins bien cher. Apres cela on leur donne *las Encomiendas*, ou *Comiendas*, ſelon la faveur qu'ils ont.

Apres Chevalier de cét Ordre, ceux qui s'attachent à la Cour, qui ne vont point à la guerre, & qui ne ſont point envoyez dans les Gouvernemens, un des plus grands honneurs où l'on puiſſe monter, c'eſt d'eſtre fait Gentilhomme de la *Boca*, de ceux-là il y en a pour tant encore beaucoup, & ils ont le privilege d'entrer juſques dans une certaine ſalle du Palais, qu'ils n'oſent jamais paſſer, quoy qu'il n'y ait point d'Huiſſiers, ni de Gardes ; & particulierement ils ont droit d'entrer au diſner, & au ſouper du Roy ; mais le plus grand honneur c'eſt d'eſtre Gentilhomme de la *Camara*, dont il y en a encore de deux ſortes, les uns qui n'en font là fonction, & ne ſervent point, & les autres qui ſervent les uns apres les autres chacun leur ſemaine. Ils portent tous la *Llava dorada*, la Clef dorée, mais il y a quelque difference à cette Clef dont je ne me ſouviens point.

Les Gentilhommes de la Chambre, ſont

El Duque de Medina de las Torres Grande.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

El Duque de Tierra nova, Grande.
El viejo Marques d'Orani, que no es Grande.
L'Admirante de Caſtilla Grande.
El Conde de Medellin.
El Marques de Liche, Grande, fils de Dom Lüis de Haro,
El Conde de Ayala, qui n'eſt Grand.

Le jour que je vis diſner le Roy d'Eſpagne, le Comte de Monterey fit la premiere fois la fonction de Gentilhomme de *la Camara*, & donna à boire au Roy, & ce fut luy qui m'y introduiſit. Il eſt ſecond fils de Dom Lüis de Haro, & il s'appelle ainſi à cauſe de la fille du Comte de Monterey, & d'une ſœur du Comte Duc qu'il a eſpouſée, qui eſt aſſez agreable, quoy qu'elle ſoit fort noire; car je la vis avec la Marquiſe de Liche la plus belle femme d'Eſpagne, qui eſt fille du Duc de *Medina Celi*.

Le Roy d'Eſpagne avoit encore fait un autre Gentilhomme de la Chambre avec le Comte de Monterey, & je penſe que c'eſtoit le Marquis de *Tavarra*.

Tous les Gentilhommes de *la Camara*, ont une clef qui ouvre toutes les portes du Palais, où ils peuvent entrer à toute heure, car toutes les portes ſont touſiours fermées, & il n'y a point d'Huiſſiers; mais pourtant ils n'y entrent gueres, & c'eſt auſſi ce me ſemble dans le grand Salon où ils s'arreſtent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſtent, ſi ce n'eſt que celuy qui eſt en faction ſoit neceſſaire.

Il y a ſix Maiſtres d'Hoſtel, ou *Mayordomos*, qui ont auſſi leur place juſques où ils peuvent entrer, comme les Gentilshommes de la bouche, & ce ſont.

Maiſtres d'Hoſtel de la Maiſon du Roy.

El Conde de Pugno en roſtro.
El Conde de la Puebla.
El Conde de Caſtro,
El Conde de Barajas.
El Marques de la Guardia..
El Marques de Malpica.

qui eſtoit celuy qui avoit ſoin de traiter Monſieur le Mareſchal de Grammont.

De ceux qui ſont du Sang Royal, & de leur authortité pendant la minorité des Rois.

IL eſt conſtant que la Loy Salique n'eſtant point obſervée en Eſpagne, les prerogatives des Princes du Sang n'y ſont pas ſi grandes qu'en France, où encore ce n'eſt que depuis peu qu'ils l'emportent ſur les Pairs; mais avec tout cela, s'il y en avoit, ils ſeroient fort conſiderez. Et c'eſt depuis long-temps, que par malheur, ou autre-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ment, il y en a plus, car autrefois il y en avoit qui se faisoient bien valoir; on ne les appelloit pas veritablement Princes du Sang, mais *Infants*, & ce nom-là leur demeuroit tousiours, encore qu'ils fussent mariez, aussi bien que leurs enfans, & mesmes aux bastards. Mais comme ces *Infants* avoient de grandes terres qu'on leur donnoit en partage, & qu'ils faisoient apres la guerre aux Rois, & prenoient le tiltre de Souverains de leurs terres, comme il est aisé de voir dans les guerres civiles de Castille & de Leon depuis le regne d'Alonze neufiesme, jusques à Alonze douziesme qu'ils pretendoient gouverner l'Estat, & estre tuteurs des Rois mineurs. Ce Roy commença à y donner ordre, en faisant prier de venir disner chez luy *l'Infant Dom Juan el Tuerto*, Seigneur de Biscaye, & apres l'avoir fait égorger, le fit condammer comme traistre, *Sentenciando lo en un estrado negro*, & il fit la mesme chose à son favori *le Comte d'Alvar Nuñes Oxorio*, commençant aussi par l'execution.

Dom Pedro el Cruel aimoit tant à faire tuer les Grands, que ce n'estoit pas merveille s'il fit tuer ses freres, croyant dit Garibay, qu'ils seroient de son humeur, aussi ne leur donna-t'il pas le loisir de devenir méchans.

Apres la mort malheureuse du Roy de Castille, Jean premier, qui mourut de la cheute

cheute d'un cheval de Barbarie qu'il voulut eſſayer, ſon fils Henry troiſiême n'avoit qu'onze ans, Garibay remarque que l'on fut long-temps ſans rien reſoudre touchant le Gouvernement, à cauſe que Frederique de Caſtille, Duc de Benevent, Dom Alonzo de Arragon, Marquis de Villana, & Comte de Denia premier Conneſtable de Caſtille, & Dom Pedro de Caſtille Comte de Traſtamare, petit fils du Roy Alonze douzieſme, & fils du Maiſtre Dom Fabrique dont ſont venus les *Admirantes* de Caſtille, n'eſtoient pas à Madrid, où Henry troiſiême fut reconnu Roy, & la raiſon qu'il en donne, c'eſt à cauſe qu'ils eſtoient de *Sangre Real*, & pour cela ils furent eſtablis Regens; c'eſt à dire les principaux du Conſeil, où eſtoient anciennement les Archeveſques de Tolede, & de S. Jaques, & les Maiſtres de *Calatrava*, & quelques autres *Maeſtros y Cavalleros, y Procuradores de las dies y ſeis ciudades de los Reynos*, mais l'Archeveſque de Tolede n'eſtant pas content, non plus que le Comte de Benevent, il y eut bien de la broüillerie & bien des guerres pendant l'imbecillité de Henry quatrieſme, qui eſtoit frere de la Reine Iſabelle; car enfin ces Grands-là faiſant une ligue contre le Roy l' obligerent de faire reconnoiſtre ſon frere *Dom Alonze*, qui mourut peu apres, & mirent une ſtatuë du Roy ſur un Theatre où ils luy oſterent la Cou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ronne, & le Sceptre, & luy firent la guerre à cauſe de la diſſolution de la Reine qui avoit eu une fille de Dom Bertrand *de la Cueva Duc d'Alburquerque*, que ce pauvre Roy qui eſtoit impuiſſant croyoit que ce fuſt ſa fille; c'eſt celle là qui ſe nommoit *la Bertranea*, & qui eſtant décheüe de la ſucceſſion, quoy qu'elle euſt eſté reconnuë pour heritiere du Royaume, laiſſa ſa place à Iſabelle, qui ſe maria ſans le ſçeu de ſon frere Henry quatrieſme à Ferdinand Prince de Gironne, fils aiſné du Roy d'Arragon.

Apres la mort de Philippe premier qui arriva en Eſpagne, le Roy Ferdinand eſtant parti pour s'en aller à Naples, le Cardinal Ximenez, avec le Cardinal de Caſtille, & le Duc de Naxarra, qui eſtoit du Conſeil, furent eſleus tuteurs & gardiens de la Reine Jeane veûve de Philippe, & fille de Ferdinand & d'Iſabelle, qui eſtoit folle, & tuteurs de ſon fils Charles Quint; & Ferdinand eſtant mort à ſon retour de Naples, par ſon teſtament fait à Burgos, fit d'abord Ferdinand ſon petit fils, cadet de Charles Quint, Regent en Eſpagne pendant l'imbecilité de la Reine Jeanne ſa mere, qui eſtoit la veritable Reine. Mais ce Cardinal Ximenez le fit changer de reſolution, & luy fit inſtituer Charles Quint, qui eſtoit en Flandres Regent, afin d'eſtre Adminiſtrateur, & Regent pendant ſon abſence.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

abſence. Voila le dernier Prince du Sang que nous voyons en Eſpagne, ſçavoir Ferdinand frere de Charles Quint, qu'il fallut que le Cardinal Ximenez fiſt obſerver & garder ſoigneuſement juſques à l'arrivée de ſon frere, à cauſe des caballes qu'il avoit en Eſpagne, où tous les Grands euſſent bien voulu qu'il fuſt demeuré Roy; car depuis ce temps-là Philippe ſecond ayant ſuccedé à Charles Quint ſon pere, il ſe défit de ſon fils le Prince Charles, qui l'embarraſſoit, & auſſi comme l'on pretend de Dom Juan d'Auſtriche ſon frere naturel; & il y eut encore trois autres Princes qui moururent; de façon que Philippe troiſieſme demeure ſeul, à qui ſucceda Philippe quatrieſme, Roy d'à preſent, qui n'a pas veû long-temps en vie l'Infant Charles, & Fernand Cardinal ſes freres, non plus que le Prince Baltazard Charles ſon fils, qui mourut âgé de 17. ans en l'an 1646.

Des Grands d'Eſpagne.

EN parlant de l'ordre de la Nobleſſe, je parleray de l'origine des Grands d'Eſpagne, il y en a quatre-vingt-treize, mais à cauſe des ſucceſſions qui en ont porté pluſieurs dans une meſme maiſon, il n'y en a pas tant maintenant.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Pour les Grands d'Eſpagne, il y en a premierement de deux ſortes.

La premiere, quand le Roy leur dit de ſe couvrir ſimplement *cobre os*, ou *cubre os*, & cela n'eſt attaché en ce cas-là qu'à leurs perſonnes, & pendant leur vie; mais il y en a peu de ceux-là, & preſentement il n'y a que le Marquis de Liche qui l'eſt comme cela, pendant la vie de Dom Lüis de Haro ſon pere, qui a aſſez de terres, auſquelles *la Grandeza* eſt attachée, & les Rois n'en font guerre de cette ſorte là, ſi ce ne ſont des Eſtrangers qui paſſent, & qui ne ſont point de conſequence, & parmi ceux-là, ils content le feu Duc d'Elbeuf.

L'autre ſorte, eſt de ceux auſquels le Roy dit, *Cobre os Conde*, ou *Marques de un tal Lugar*, & alors cela eſt attaché à la terre, & paſſe avec la terre en quenoüille & *en d'autres familles*, ce que ne font pas les Duchez & Pairies de France; & de cette ſorte il y en a de trois claſſes, qu'ils appellent.

De la premiere Claſſe, ſont ceux qui ſe couvrent devant que de parler au Roy, & ce ſont ceux que Charles Quint fit couvrir, qui furent neuf, d'autres diſent douze.

De la ſeconde, ceux qui commençent à parler, & puis ſe couvrent.

De la troiſiême, ceux qui ne ſe couvrent qu'apres avoir parlé, & s'eſtre retirez en leurs places.

Encore qu'ils ayent tous droit de ſe couvrir,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

vrir, comme ils font devant la Reine meſme, & dans les Egliſes où eſt le Roy, où ils ſont touſiours aſſis & couverts, & cauſent enſemble, comme s'ils eſtoient dans la ſalle d'une maiſon particuliere. Ils attendent toûjours que le Roy leur faſſe ſigne, ce qu'il ne manque jamais de faite ; ſi bien qu'un Grand s'eſtant couvert, ſans que le Roy luy en euſt fait ſigne, ſa Majeſté le fit avertir qu'il ne ſe couvriroit plus jamais s'il y retournoit.

Du rang entr'eux, ils n'en ont point, car que les plus jeunes, & ceux de la derniere Claſſe ſoient aſſis ſur le banc, où il ſe mettent tous en haye du meſme coſté *del dozel*, qui eſt du coſté de l'Evangile, les plus anciens & ceux de la premiere en entrant, ne ſe mettent point au deſſus, quoy que les autres leur offrent leur place.

Voicy les Grands que je connois en Eſpagne, pour les avoir veûs, ou chez le Roy, ou chez Monſieur le Mareſchal de Grammont, qui vindrent viſiter ceux qui eſtoient à Madrid ; ou chez Monſieur l'Admirante de Caſtille, au feſtin qu'il nous donna, que j'ay décrit dans mon Journal ; ou que j'ay veû dans mon voyage, où par les pays que j'ay paſſé, & des familles deſquelles j'ay eu connoiſſance, & c'eſt la plus grande partie de ce qu'il y a dans le pays.

Premierement, Dom Lüis de Haro, que j'ay veû à la Conference, il eſt Mar-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

quis *del Carpio*; mais on ne pretend pas qu'il ſoit de la Maiſon des Seigneurs de Biſcaye, qui portoient ce nom, & qui avec les *Diegos Nuñes de Lara*, autrefois faiſoient la guerre aux Rois de Caſtille, & ſe joignoient ſouvent avec les Rois Mores de Grenade. Il eſt pourtant d'une ancienne Maiſon de Cordouë, où il eſtoit *Alguazil Mayor*,, perpetuel, & hereditaire, qui eſt la plus belle charge, & qui ſe vend, comme je diray cy-apres. Mais il l'a donnée à un Dom de *Cardenas y Guſman* ſon parent, avec le frere duquel, & d'autres Gentilhommes de Cordouë, j'ay eſté deux ou trois jours à Cordouë ; il eſt fort eſtimé en ce pais-là, & n'eſt point haï en Eſpagne, à cauſe qu'il a la reputation d'eſtre Saint ; mais il ſe laiſſe gouverner, à ce qu'on dit, par *Dom Juan de Gongora de Cordoue* ; il eſt auſſi parent du Poëte Dom Lüis de *Gongora*, que de ſon Maiſtre d'Hoſtel qu'il eſtoit, il l'a fait Preſident *del Conſejo del haztenda*, qui eſt comme Sur-intendant en France, & cét homme eſt fort haï en Eſpagne.

Pour Dom Lüis, il eſt aſſeurément auſſi abſolu en Eſpagne, que Monſieur le Cardinal en France. Si bien que tout le temps qu'il fut à l'expedition *d'Eluas*, on ne faiſoit rien qu'on n'envoyaſt querir *el Parecer* de Dom Lüis. Il ne s'eſt point enrichy dequis ſa faveur ; horſmis par le mariage de la ſœur du Comte Duc ; & ſa broüillerie avec le Comte Duc, outre la jalouſie de l'authorité, & de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

& de la faveur, vint de ce que n'eſtant pas Grand, il vouloit qu'il ne le fuſt qu'à cauſe de ſa femme, & comme ſon heritier. Mais il ne le voulut jamais eſtre comme cela, mais de ſon eſtoc, comme Marquis *del Carpio*, car le Comte Duc avoit trois ſœurs, à cauſe dequoy on fit ce couplet ſur la faveur de leurs maris, dans les chanſons qui couroient contre le Duc.

Monterey ya grande eſtà
A Carpio en ſu camara eſtà
D. Gaſpard el Preſidente
Las Mugeres d'eſta gente
Nos governan, bueno va.

A cauſe que l'on avoit fait le Comte de Monterey Grand, Dom Lüis de Haro, Marquis *del Carpio* Gentilhomme de la *Camara*, & ce Dom Gaſpard, eſt ce me ſemble le Comte de *Pegneranda* Preſident *del Conſejo de Indias*, & par là il eſt aiſé de voir que Dom Lüis ſoit à cauſe de ſa femme, ſoit à cauſe de l'heritiere du Comte de *Monterey*, qu'il a fait eſpouſer à ſon fils, a mis dans ſa Maiſon tout le bien du Comte Duc.

Le Marquis de *Liche* ſon aiſné, qui eſt Grand, comme je viens de dire, vit plus à la Françoiſe, qu'aucun Seigneur d'Eſpagne; laiſſant les affaires à ſon pere, que l'on ne voit guerre, non plus que le Roy; & luy, tirant toûjours une eſpece de Cour le matin à ſon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

à ſon lever, où il ſe laiſſe voir, encore qu'il ſoit un des plus laids hommes du monde ; mais droit & bien fait dans ſa taille. Il a beaucoup d'eſprit, & eſt fort débauché, encore qu'il ait la plus belle femme du monde ; il n'aime que des Comediennes & des vilaines ; il s'eſt fort inſinué dans l'eſprit du Roy, & pour cela il eſt quaſi *Alcayde* de toutes ſes Maiſons de Campagne, comme *del Retiro*, & autres ; & on croit qu'il eſt auſſi bien aupres de luy que ſon pere, & qu'il luy ſuccederoit dans le poſte qu'ils appelloient autrefois de *Privado*, mais qu'ils appellent à cette heure de *Valido*, ſi ſon pere manquoit.

Le Comte de *Monterey* ſon Cadet.

Le Comte de *Caſtille* qui s'appelle Henriquez, qui eſt de la Maiſon Royale de Caſtille, qui vient en droite ligne de Fabrique, baſtard du Roy *Alonzo el dozeno*, , auſſi bien que le Roy Dom Henrique qui en eſtoit Baſtard ; auſſi ces deux freres eſtoient ſortis tous deux d'une meſme mere, & jumeaux, & ce Dom Henrique fut eſtably Roy d'Eſpagne par le Conneſtable de Gueſclin qui chaſſa le Roy Dom Pedro *el Cruel*, qui eſtoit le Roy legitime, mais qui eſtoit l'horreur de toute l'Eſpagne. Pour ce qui eſt de la qualité de l'Admirante de Caſtille, elle ne luy donne aucun pouvoir ſur la Mer, ils diſent ſeulement, qu'au cas que le Roy d'Eſpagne montaſt ſur la Mer il pretendroit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

droit de commander, il eſt Duc de *Medina del Rio ſeco*. Ce Dom Fabrique, frere du Roy Dom Henrique, & Maiſtre de *Santiago* eut bien un fils dont ſont venus les *Admirantes*, mais on ne voit pas qui eſtoit ſa mere; car il fut nourry à Seville par une Juifve nommée *Paloma*, que beaucoup croyent avoir eſté ſa mere, ne voyant pas que Fabrique ait jamais eſté marié. Et il y a eu de tout temps bien des chanſons ſur cette *Paloma*; mais d'autres diſent qu'il eut ce fils de Blanche de Bourbon, femme du Roy Dom Pedro *el Cruel*, que Dom Fabrique amena de France en Eſpagne; eſtant certain que le Roy Dom Pedro l'en accuſa, & le fit tuer ſous ce pretexte.

Le Conneſtable de Caſtille, de la Maiſon de *Valaſa*, n'a pas plus de commandement ſur les trouppes de terre, qu'en a l'Admirante ſur la mer. Seulement quand on leve les ſoldats en Caſtille, on les leve au nom du Roy & du Conneſtable; celuy-cy a ſervy de General à la Cavallerie en Catalogne ſous le Marquis de *Martara*, & a aſſez bien ſervy, mais il n'en eſt pas plus eſtimé pour cela; car les Grands d'Eſpagne ſe mocquẽt de ceux qui vont à la guerre, il eſt Duc de *Frias*.

Le Duc *d'Albe*, dont le nom eſt de Tolede, Conneſtable de Navarre, où il eſt comte de Lerin, où j'ay paſſé, & ſon fils nommé le Marquis de la *Villanueva*

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

de los Rios, qui eſt un de ceux de la Cour qui a le plus d'eſprit, auſſi bien que ſon pere. Il eſt auſſi deux fois *Grand*, car cette dignité eſt attachée à cette charge de Conneſtable.

Le Duc *d'Abrantes*, qui eſt un homme bien fait, & aſſez galand, de la Maiſon de Lanclaſtre. Abrantes eſt aupres de Lisbonne en Portugal.

Le Duc *d'Auero* Grand de Portugal & d'Eſpagne, eſt de la meſme Maiſon.

Le Duc de *Montalto*, de la Maiſon de Moncada & d'Arragon, dont le principal bien eſt à Naples, je l'ay entretenu pluſieurs fois; & comme il a eſté Viceroy de Naples, & a paſſé par tous les emplois, il eſt fort poly & fort honneſte homme, quoy qu'il ſoit un peu particulier.

Le Marquis *d'Ayetona* de la Maiſon de Moncada.

Le Marquis *del Priego*, que l'on appelle ainſi, quoy qu'il ſoit Duc de Feria, & Comte d'Aguilar, à cauſe que c'eſt le *Mayorazgo*, ou le tiltre de la Maiſon de *Cordoüe*, eſt de la race du grand Capitaine, dont j'ay veû la Chapelle ſuperbement baſtie à Grenade, où il eſt enterré, & au dehors de laquelle il y a au haut apres ſon nom de *Gonzal*, *Fernando de Cordoüa*, *Turcarum & Gallorum Terrori*. Celuy-cy demeure en ſon Chaſteau de Montilla à quatre lieuës *d'Eſcija*, & il y vint comme j'y eſtois à la feſte des Taureaux que

que je vis, & que je décris dans mon Journal, il eſt fort riche, & deux ou trois fois Grand.

Le Duc de *Salla*, qui eſt de la meſme Maiſon de Cordouë, & Duc de Baena Comte de Cabra eſt trois fois Grand auſſi.

Le Duc de *Medina de las Torres Guſman*, Duc de *Sanlucar*, Duché qu'erigea le Comte Duc, qui n'eſt pas *Sanlucar* du Duc de *Medina Sidonia*, & il a eu de grands procés avec Dom Lüis. Apres la mort de la fille du Comte Duc, il a eſpouſé la Princeſſe *d'Aſtigliano*, & il en a preſentement une troiſieſme; qui eſt ce me ſemble la veûve du Comte d'Ognate; il eſt fort magnifique, & mange tout autant de bien comme on luy en donne; il a les plus beaux meubles qu'il y ait en Eſpagne.

Le Duc de *Terranova*, dont j'ay parlé devant, eſt de la Maiſon d'Arragon, & Portez.

Le Prince *d'Aſtigliano* eſt de ſa Maiſon de Carraffa, & fils aiſné du Duc de *Medina de las Torres*; il a de l'eſprit, & eſtoit fort bien fait, & fort adroit, mais en joüant à la Paulme on luy creva un œil, & il en a un de verre.

Le Marquis *d'Alcanizes*, eſt de la Maiſon d'Henriquez, ce fut luy qui me prit dans ſon Caroſſe le jour de l'audience.

Le Comte *d'Aguilar* avec qui j'ay fait aſſez

assez de connoissance, de la Maison de *Bellano, Señor de los Cameros.*

Le Duc de *Bejar* de la Maison de Zuniga.

Le Marquis de *Leganez d'Avilla, Mezia y Guzman.* Il a la maison que le feu Marquis de Leganez a fait bastir à Madrid, qui est pleine de fort beaux tableaux, & une des plus belles de Madrid.

Le Marquis *d'Aranda* de la Maison *d'Urrea.*

Le Marquis de *Sancta Cruz* de la Maison de Bazan. J'ay passé aupres de la maison de *Santa Cruz* à son Chasteau *del Vizo*, qui est un quarré de bastiment avec des portiques tous peints. Il est General des galeres d'Espagne, & a espousé une Doria de Genes.

Le Comte de *Fuensalida* de la Maison *d'Ayala.*

Le Marquis de *Velada del appellido* de *Avila.*

Le Marquis de *Mondejar*, qui a herité de cette grandesse par sa femme, il estoit auparavant Marquis de Salces de Navarre, à cause dequoy il est parent des Grammonts. Il a succedé aussi au feu Marquis de *Mondejar a l'Alcaide de l'Alhambra* de Grenade.

Le Duc de *Naxarra* fils du Marquis de Reville est Duc de Naxarra & de Maque par sa mere, & ainsi deux fois Grand. J'parle dans mon Journal, il estoit à la Conference.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Il n'y a plus preſentement de Ducs de *Lerme*, qui ſe nommoient *Sandoual Roxas*, & *Moſcoſo*, dont eſt encore le Cardinal de Tolede. Mais il y avoit cinq Grands en la Maiſon, qui ont paſſé en d'autres, avec les filles du dernier Duc, dont l'une a eſté mariée au Duc de Cardonne, & l'autre au Duc d'Oſſonne, & je penſe une autre au Duc de *l'infantado* qui eſt morte, ou qui n'a point laiſſé du Duc de ce nom.

Le frere du Cardinal de Tolede, c'eſt le Comte d'Altamira.

Le Duc *d'Oſſonne* Giron, outre ſon Duché, a eu de cette fille celuy *d'Uſeda*, & par ce moyen eſt deux fois Grand. Il eſt auſſi fort riche; car il a eu encor la monnoye de Seville, & celle de Madrid où eſt logé Dom Lüis de Haro, a qui il la louë. Dans mon voyage d'Andalouſie, je fus ſouvent chez luy, & fus voir la Comedie à *Eſcija*, où il m'en avoit prié; je parle plus amplement de luy, & de ſa femme dans mon Journal.

Le Duc de *Carbonne* eſt ſix fois Grand, trois par ſa Maiſon d'Arragon, à cauſe des Duchez de Cardonne, de Segorbe, & du Marquiſat de Comares, dont je croy que dépend Lucene, où il demeure ordinairement, où eſt le meilleur vin de toute l'Eſpagne. & qui luy vaut tant d'argent; & les trois autres Grandeſſes par le mariage de la fille de Lerme, dont il a eu *celles de Santagadea*, & *Lerme*, ſans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſans compter la Marquiſat de *Denia*, que le Comte de Lerme de la Maiſon de *Sondoüal* luy diſpute, & l'on croit qu'il gagnera ce Marquiſat-là, où le tiltre de Duc de Lerme dont il poſſede deſia le Chaſteau avec le tiltre de Comte ſeulement, & ainſi il ne ſe couvre point encore.

Le Duc de *Medina Celi* ſe nomme de Foix, venant par maſles d'un baſtard de Foix, & la Cerda par femme, par où il pretend à la Couronne d'Eſpagne, dont les *Infants* de la Cerda ont ſouvent pris le nom. Mais enfin leurs ſucceſſeurs y ont renoncé, & ſe ſont contentez de quelques terres que les Rois d'Eſpagne leur ont données. Ils eſtoient pauvres dans les derniers temps; mais ils ſe ſont enrichis par la ſucceſſion des Ducs *d'Alcala*, qui eſt venuë à celuy-cy par ſa femme, qui eſt *Rebera*, & ainſi il y a deux Grandeſſes. Il eſt à cauſe de cela Seigneur *del puerto Sancta Maria*; c'eſt pourquoy on l'a eſtably General des coſtes d'Andalouſie à la place du Duc de *Medina Sidonia*.

Le Duc de *Medina Sidonia* s'appelle *Guſman*, quoy qu'il y en ait beaucoup qui pretendent qu'il n'eſt pas le Chef de cette Maiſon; c'eſtoit autrefois le plus riche Seigneur d'Eſpagne, & il y a long-temps que l'on diſoit qu'il avoit trois fois quatrevingts mille ducats de rente, ſçavoir en la Comté de Niebla, qui eſt à preſent à ſon fils aiſné le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

le Comte de Niebla, que nous avons veû à Madrid, en la terre *d'Almadrava de Hercules*, qui porte encore ce nom, & où la peſche des *Tons*, & en la ville de *Sanlucar*. Lors de la revolte de Portugal, comme il entretenoit commerce avec ſa ſœur, que tout le monde ſçait avoir obligé ſon mary à s'en faire declarer Roy, & qu'en ce temps-là il parut des vaiſſeaux François, Portugais, & Hollandois; ſur les coſtes d'Andalouſie, on crüt qu'il devoit les favoriſer; & comme il a quaſi toutes les coſtes de cette Mer, où j'ay eſté, qui ſont *Vexel*, *Conil*, *Medina Sidonia*, *Niebla* & *Sanlucar*, & qu'il en eſtoit General. Le Comte Duc ſon parent pour le ſauver, le fit venir au *buen Retiro*, où il demanda pardon au Roy, qui s'y rendit exprés; & dit beaucoup de choſes devant un Secretaire, qui firent couper le col au Marquis d'Ayamonte, & pour luy on luy oſta le Generalat, & apres que cela fut fait, il fit faire un grand Manifeſte, & un Placart qu'il envoya au Duc de Bragance, qu'il défioit, & luy donnoit rendez-vous pour ſe battre contre luy ſur les frontieres des deux Eſtats, où il ſe rendit de ſon coſté, mais le Roy de Portugal n'y voulut pas venir, & apres ce bel exploit on luy envoya ordre de demeurer à Vailladolid, où il eſtoit encore quand j'y paſſay.

Le Marquis de *los Balbaçes*, & qui a tout nouvellement pris poſſeſſion de ſa Gran-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Grandeur, & qui eſt fort jeune, ſe nomme *Spinola*.

Le Duc de *Paſtrana*, s'appelloit *Silva*, & à preſent la Maiſon de *l'Infantado*, qui eſt *Mendoſa*, & qui avoit tant de biens, & tant de grandeurs, eſt jointe a celle de *Paſtrana*; de façon que ce Duc-cy eſt preſentement, à ce que l'on croit, le plus riche Seigneur d'Eſpagne, & eſt cinq ou ſix fois Grand. Cependent il ne fait aucune deſpence, ne paroiſt point à la Cour, & ne fait autre choſe qu'acheter & revendre, & amaſſer de l'argent auſſi bien que le Duc de Cardonne dont j'ay parlé; & l'on croit que c'eſt pour ce ſujet que l'on a envoyé ordre depuis peu de s'en aller ailleurs qu'à *Lucene*, où il vouloit s'approprier tous les droits du Roy, & faire des impoſts ſur ſes ſubjets.

Le Duc *d'Hijar*, celuy-cy eſtant mécontent de la Cour, en parlant mal du Gouvernement avec *Dom Carlo de Padilla* qui eſtoit un homme d'eſprit, & remüant & qui avoit bien des intrigues en Italie & en France, fut arreſté chez le Preſident de Caſtille qu'on l'engagea d'aller voir, & en meſme temps *Dom Ferdinand de Ruez de Contreras*, qui eſt Secretaire d'Eſtat, alla chez *Dom Carlo* de *Padilla*, que l'on flattoit de l'eſperance de l'envoyer negocier la paix en France; il eſtoit avec une Damoiſelle, & avoit donné ordre, qu'on di

diſt qu'il n'eſtoit point au logis. Mais quand ſes gens luy furent dire qui c'eſtoit, il les renvoya apres luy pour le faire entrer, & s'habilla en diligence pour le venir trouver, & peu de temps apres on vint l'arreſter en preſence de Dom Fernando, qui fit l'ignorant, quoy qu'il fuſt allé exprés pour empeſcher qu'il ne s'emportaſt, car il eſtoit déterminé, & avoit pour amis tous les jeunes gens en Madrid ; on en arreſta encore un autre, lequel avec *Dom Carlo de Padilla*, confeſſerent beaucoup de choſes, & eurent bien toſt le col coupé. Pour le Duc *d'Hijar*, on ne luy put jamais rien faire dire, & il eut la force de ſouffrir la geſne ordinaire, & extraordinaire; de façon qu'il eut le corps tout briſé, & fut relegué en la ville de Leon, apres avoit payé une bonne ſomme de deniers au Roy. On dit que c'eſt le plus galant homme de tons les Grands. Son fils demeure à Sarragoſſe, & ne peut aller voir ſon pere ſans permiſſion du Roy.

De la Cour, & de la Maiſon de la Reine.

LA Reine *Donna Maria* de *Auſtria*, fille de l'Empeteur Ferdinand troiſiéme, eſt née, comme j'ay dit, en l'an mil ſix cens trente-quatre, outre ſes Maiſtres d'Hoſtel

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſtel , *Cavalleriſes* , & autres Officiers & Domeſtiques , elle a pluſieurs femmes , tant veûves ou *Dueñas* , que Dames & Meniñes.

Le *Camarera Mayor* , qui eſt ce que nous appellons en France , Dame d'honneur , eſt la Marquiſe de *Valdoveza* ; mere du Marquis de *Villafranca* , qui eſt auſſi Duc de *Ferendina.*

Toutes les *Dueñas* , qui ſont les veûves de qualité , ſont couvertes de toile blanche , qui eſt l'habillement le plus ordinaire des veûves ; & je me ſouviens qu'à la Cour de Suede , je vis autrefois en l'Audience que Monſieur de la Thuillerie eut de la Reine de Suede , deux ou trois Dames habillées ainſi , à cauſe qu'elles eſtoient veûves. En effet , le Reine noſtre Maiſtreſſe , eſtoit habillée ainſi dans les premiers temps de la mort du feu Roy.

Il y a beaucoup de ces femmes là , mais je ne me ſuis pas enquis que du nom des Dames qui ſont ſes filles , dont la plus ancienne , & qui pour cela a beaucoup de prerogatives , eſtoit celle , s'il m'en ſouvient bien , qui portoit le flambeau devant la Reine quand elle entre à la Comedie , qui ſe nomme *Doña Leonora Pimentel* , de la grande Maiſon des Pimentels , Ducs de Benevent , car *Pimentel* qui eſt venu en France pour le commencement de la paix , & qui a beaucoup d'eſprit , n'a pris ce nom qu'à cauſe qu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

que ſon pere à eſté Domeſtique de cette Maiſon ; & on n'en fait pas grand cas en Eſpagne, quoy qu'il ſoit plus habille que la pluſpart de ceux qui le mépriſent.

Doña Leonora de Velaſco ſœur du Comte de *Siguela*, & qui avoit une Commanderie de *Calatrava*, & qui pria le Roy de la laiſſer à ſa ſœur, & la donner à celuy qui l'eſpouſeroit, de façon qu'elle en joüit.

Doña Juana de Silva,

Doña Franciſca de la Cueva, qui eſt le nom des Ducs d'Alburquerque *Meniña*.

Doña Maria Bazan, fille du Viceroy de Navarre, qui eſt celle que noſtre Reine aime le mieux ; & que l'on croit qu'elle amenera en France. Son pere eſt fort bien aupres de Dom Lüis, c'eſt le Comte de *San Eſtevan*, qui n'eſt pas fort riche, mais qui eſt ſçavant pour un Eſpagnol. Il eſtoit à la Conference avec ſes deux enfans habillez à la Françoiſe. Cette fille eſt aſſez agreable.

Doña Maria Coloma, qui eſt une des plus belles.

Doña Franciſca Manriquez l'eſt auſſi.

Doña Franciſca Henriquez.

Doña Maria Michaela, hija del Marquez de Viana meniña.

Doña Anthonia de Zuniga.

Doña Luiſa de Soto Mayor meniña.

Doña Velaſco,, celle-là eſtoit fort jolie, mais elle mourut le jour que nous prîmes congé du Roy ; & de la Reine.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Devant la Reine, non ſeulement tous les Grands ſe couvrent, mais tous les hommes de qualité, pourveu qu'ils entretiennent quelque Dame, aupres de laquelle ils peuvent eſtre deux ou trois dans les jours & dans les heures qu'on la voit, ce qu'ils appellent *dar lugar*; ce qui n'arrive pas ſouvent, c'eſt pour quoy il s'y en trouve beaucoup ces jours-la, & ils excuſent cette incivilité, en diſant qu'ils ſont *Embevecidos*, c'eſt à dire ſi eſperdus, ou ſi attentifs à conſiderer cette Dame, qu'ils ne ſongent pas qu'ils ſont devant la Reine.

Les femmes des Grands ont auſſi beaucoup de prerogatives pardeſſus les autres Dames, qui fait que la Reine ſe leve quand elles entrent, & leur fait donner *Almohadas*, qui ſont des Carreaux. Les femmes des fils aiſnez des Grands, & des Ambaſſadeurs des teſtes Couronnées joüiſſent du meſme privilege, & s'aſſiſent auſſi à la Meſſe; & meſmes quand les Grands meurent, & ne laiſſant qu'une fille, elle herite de *la Grandeza*.

De la vie d'Eſpagne.

AUTREFOIS il y avoit beaucoup de galanterie & beaucoup d'eſprit en Eſpagne, & la *bravoure* des Eſpagnols

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

du temps de Charles Quint, joint à la delicateſſe d'eſprit, qui eſtoit du temps de Philippe II. alla juſqu'à la paix, qui dura pendant le regne de Philippe III. qui y avoit laiſſé en partage la galanterie ; & il y en a eu encore au commencement du regne de celuy-cy que le Miniſtere du Comte Duc fit eſclore beaucoup de Satyres ; mais tout cela à dégeneré depuis en deſbauches, & en ignorance ; de façon qu'il eſt bien plus vray encore preſentement que quand Charles Quint dit, que *los Eſpagnoles parecen ſabios, y no lo ſon*, & j'ay eſté ſurpris en bien des choſes, la premiere, en ce que je les croyois galands, & ils ne le ſont point. Je ne dis pas cela à cauſe de leurs habits, qui ſont tous de méchante frize, & de la maniere dont ils ſont fait, ni à cauſe des grandes lunettes qu'ils ont touſiours ſur le nez, par la ruë, dans les Egliſes, & dans les maiſons où ils vont faire viſite, ni a cauſe du tabac, qu'ils prennent tous en poudre, & dont ils ont toûjours les narines plaines, ce qui fait qu'ils n'ont que des mouchoirs de laine, de toile griſe, & peinte, comme de la toile de la Chine, pource qu'enfin tout cela eſt la mode du pais, qu'on ne trouve pas ſi ridicule quand on y eſt accoûtumé. Mais qu'ils ſont quaſi tous *amancebados* avec quelque Comedienne, ou quelque femme de pareille eſtoffe.

Amancebado en Eſpagne, ne veut dire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ni galand, ni débauché en general, mais un homme qui entretient une femme, qui eſt comme nous diſons en France à pot, & à roſt avec elle.

J'ay oüy dire veritablement qu'il y a quelques Grands, qui ont des galanteries pour quelques Dames du Palais, ou qui font ſemblant d'en avoir; car il y en a de publiques & de permiſes, mais d'une maniere qui paroiſtroit vilaine & ridicule en France; car une eſpece de galanterie, comme ils diſent; c'eſt d'envoyer des plats à manger publiquement à une Dame dans le Palais, l'autre plus belle, c'eſt de les ſuivre à cheval à la portiere d'un Carroſſe, quand la Reine ſort pour aller à *Nueſtra Señora de Atocha*, ou autre part, ce qui arrive fort rarement, & de ſçavoir quand elles ſortent quelquesfois pour aller viſiter leurs meres, & leurs parens dans quelque occaſion extraordinaire; s'eſt pourquoy on leur donne congé de ſortir, & alors leurs galands ſont alerte, pour ſe trouver à leurs paſſages, & pour faire tenir des flambeaux preſts pour les faire eſclairer à leur retour; car encore que tous les carroſſes n'ayent que de meſchantes lanternes, cela eſt permis aux Dames, mais je n'ay rien veû de tout cela: En effet, horſmis quelques uns qui ſongent tout de bon à eſpouſer quelques Dames du Palais, qui ſont toutes des filles de la plus grande qualité, & à qui on donne pour recompenſe quel-

quelque charge pour le mary qu'elles eſpouſent. Il n'y a point de galanterie qui oſe paroiſtre, ce n'eſt pas que les Dames ne ſoient de la meilleure volonté du monde, & que bien ſouvent elles n'aillent chercher les hommes, ſans faire connoiſtre ce qu'elles ſont, croyant toutes que c'eſt une choſe dont on ne ſçauroit ſe paſſer que de ſe divertir; c'eſt pourquoy les hommes les enferment, ne pouvant comprendre comment nos femmes en France ſont dans la liberté avec les hommes dont ils entendent parler ſans faire du mal, au lieu que je leur diſois que c'eſtoit cette liberté-là qui les rendoit ſages, & qui faiſoit qu'elles ne s'abandonnoient pas au premier venu, mais qu'elles vouloient connoiſtre ſi les gens meritoient d'eſtre aimez, & que bien ſouvent elles trouvoient que non, & n'avoient point d'empreſſement pour un plaiſir qu'elles eſtoient en eſtat de prendre quand elles voudroient; auſſi on eſt ſi bien perſuadé de cela en Eſpagne, que ce n'eſt pas eſtre homme que de ne pas accoſter une femme que l'on rencontre, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans la ruë, pourveû qu'elle n'ait point d'homme avec elle; car en ce cas là, cela eſt contre l'ordre & il y a du danger; outre qu'une femme en cette occaſion ne regarde pas les gens, & c'eſt pour cela que ſe font les querelles, & dés que le jour arrive, on ne va point, ni a Madrid, ni ailleurs ſans Cotte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

de maille, & ſans broquel, qui eſt une Rondache ; pour les femmes, elles ne ſortent point qu'emmentelées d'une mante noire, comme le duëil des Dames de France, & elles ne ſe découvrent qu'un œil, & vont cherchant & agaçant les hommes avec tant d'effronterie, qu'elles tiennent à affront quand on ne veut pas aller plus loing que la converſation.

Je croyois auſſi les Eſpagnols patiens & prevoyans, mais ils n'ont que l'allure grave, encore eſt-ce par la ville de Madrid ; car quand ils vont à la Campagne, ils font courir les mules de leurs Caroſſes touſiours à toute bride, & ils ſont plus impatiens & plus fougueux que nous, paſſent tout d'un coup du plus grand froid du monde au plus grand emportement ; auſſi diſent-ils que c'eſt nous qui avons le flegme ; & il eſt vray que les Allemands & les Hollandois, & nous meſme en avons beaucoup plus qu'eux, & meſmes les Italiens.

Ils ſont auſſi les moins prevoyans du monde, & comme la pluſpart ne ſçavent guerre ce qui s'eſt paſſé devant eux ; car ils ne liſent quaſi point, auſſi ne ſe ſoucient-ils guerre de l'avenir, & ne vivent qu'au jour la journée, juſques-là qu'encore que leur pais ſoit fort fertile, & que *los baſtimentos*, qu'ils appellent, qui ſont les vivres, y ſoient fort chers, on ne voit pas

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

pas qu'ils ſe mettent en peine de faire des proviſions nulle part ; auſſi bien ſouvent le pain leur manque ; comme j'ay veû dans *Almagro*, petite ville ſcituée, dans le pais d'*Andalouſie*, & à *Segovie*, qui eſt une des grandes villes d'Eſpagne, où il y avoit autrefois de plus riches Marchands, à cauſe des draps & des chapeaux que l'on y faiſoit, qui a eſté long temps le ſejour des Rois de Caſtille, & qui n'eſt qu'environ à douze ou quatorze lieuës de Madrid, où il n'y avoit point de pain dans toute la ville ; le jour que j'y arrivay il n'y en eut qu'à quatre heures apres midy, qu'on le diſtribua par ordre du *Corregidor*, auſſi bien qu'à *Almagro*, & cependant ils ne s'éfarouchoient point pour cela, & diſoient que c'eſtoit la gelée qui eſtoit cauſe que les moulins n'alloient point, parce qu'ils ſont accoutûmez à faire bonne chere aujourd'huy, & mourir de faim demain, & ne font proviſion de rien que pour le jour, encore eſt-ce quand ils vont par pais ; car on ne trouve rien dans les hoſtelleries par toute la Caſtille, & dans toute l'Andalouſie, horſmis dans le *Sierra Morena*, qui eſt le lieu le plus deſert, & où il n'y a que quelques *Ventans* ſans villages. Je ne parle pas de la Routte de Madrid à Seville, car il y a de fort bons lieux, & où j'ay fait meilleure chere qu'en aucun lieu d'Eſpagne, &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

dans ces *Ventas*-là, encore qu'on y apporte à manger, on vous oblige de prendre ce qu'ils vous appreſtent, diſant qu'ils ſont mis dans ces lieux inhabitez pour la commodité des paſſans, & qu'ils y font apporter des proviſions à grands frais, qu'il faut que les paſſans leur payent, horſmis dans les *Villas* où il faut porter tout avec ſoy dans des *Alforjas*, qui ſont des biſſacs, que les valets, ou les Muletiers portent derriere eux; mais quand on eſt accoutûmé à prendre ce ſoin là, ce n'eſt pas grande peine, & on en eſt plus commodément, car on n'a que ce que l'on veut, & on le fait accommoder comme l'on veut, & les hoſtes ne vous donnent que les lits, le linge, & le feu, & cela eſt bien à meilleur marché que quand on trouve tout dans les hoſtelleries; car c'eſt une choſe reglée que l'on paye pour chaque lit un real, ou un real & demy, ou deux reales de billon, ce qui revient à dix ſols, & un real ou deux, *por el ſervicio*, qui a la peine d'accommoder à manger, qu'ils nomment auſſi *el quitar*: & aprés cela au moins on ne vous ſçauroit ſurfaire, ni le pain ni le vin, ni la viande. Mais le mal eſt qu'on ne trouve guerre de viande de boucherie tuée, mais par les chemins on ſe pourvoit de Perdrix, & de Lievres, car le gibier eſt bon, & n'y eſt pas cher, à cauſe que tout le monde chaſſe.

Horſmis quelques uns que j'ay remarqué qui ſont devenus riches par ſucceſſion, & qui

qui ne ſont point de deſpence, la pluſpart des Grands d'Eſpagne, ſont ruinez encore qu'ils ſoient titulaires de terres de grands revenus, & voicy comment.

Par la coûtume ancienne d'Eſpagne, le *Mayorazgo*, qui eſt comme noſtre preciput, ne ſe peut engager, ny vendre, & ils appellent cela *tenir tel bien*, ou *tel Caſtillo vincolado*, mais ils peuvent vendre, & tranſporter le revenu de deux, trois, quatre, & cinq années Mais cela n'a plus de force contre les heritiers de celuy qui a vendu & tranſporté, car ils peuvent y obliger leurs ſucceſſeurs, & en cette façon, engager leur *Mayorazgo*, avec permiſſion du Roy; & quoy qu'ils ayent fait, quand ils doivent plus qu'ils n'ont vaillant, ils font un *Pleyto d'acredores*, qu'ils appellent, c'eſt à dire, ils font aſſembler tous leurs creanciers, qui ſont obligez de leur donner tous les alimens, & de les entretenir honorablement, moyennant quoy le Seigneur n'en diſpoſe plus, & preſentement la pluſpart des Grands d'Eſpagne, & l'Admirante de Caſtille en ſont là; & ç'a eſté l'adreſſe de Philippe ſecond pour les abaiſſer, car ils eſtoient trop fiers devant qu'ils euſſent permiſſion d'engager leur bien.

N^ta. On diſoit que l'Admirante de Caſtille n'accompagnoit pas le Roy d'Eſpagne à la *Journada* de Fontarabie, à cauſe qu'outre les *Ayudas* de *Coſta* qu'on luy offroit,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

il demandoit permiſſion d'engager ſes terres pour cent mil eſcus, ſans eſtre obligé de ſoliciter aucun *Oydor* du Conſeil, où il faut que ſes engagemens-là ſoient verifiez, ce que le Roy luy accorda, mais les *Oydores* n'en voulurent rien faire.

Tout le divertiſſement de Madrid, eſt le Cours, & la Comedie; pour le Cours, il y en a deux, *el prado nuevo, y el prado viejo*, cela s'appelle pré, mais il n'y a jamais d'herbe; celuy qui ſepare, *el buen Retiro* de la ville, eſt fait de trois rangées d'Ormes, plantez en fort petit nombre, & loin à loin, qui tient toute la largeur de la ville, dans l'eſpace duquel il y a ſept ou huit fontaines jaliſſantes qui ſont fort commodes en ce pais-là, & ſous leſquelles on ne pourroit pas s'y promener, à cauſe de la pouſſiere qui eſt inſupportable l'Eſté dans les ruës meſmes. L'autre eſt à l'autre bout de la ville, & va en deſcendant dans la prairie, qui fait le ruiſſeau de *Mançanares*, dans le ſable duquel les Carroſſes ſe promenent, & celuy là eſt plus agreable que l'autre; & dans la deſcente, qui eſt une allée d'Ormes, il y a auſſi pluſieurs fontaines jalliſſantes dans ces deux Cours, & au delà du *Mançanares*. Autour d'un eſtang qui eſt derriere *la Caſa del Campo*, auſſi bien qu'à la *Calle Mayor*, où l'on ſe promene en Automne, & en Hyver, on trouve tous les hommes, mais guere

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

guere d'honneſtes femmes ni de Dames de qualité, encore que l'on y voye une infinité de Caroſſes de femmes; car les femmes de qualité ne ſortent gueres, que pour ſe viſiter les unes les autres, & alors elles ſortent en chaiſes avec un Eſcuyer à cheval, & elles ne vont gueres entendre la Meſſe aux Egliſes, ayant des Chapelles dans leurs maiſons.

Pour la Comedie, il a des troupes de Comediens quaſi dans toutes les villes, & meilleurs à proportion que les noſtres; il n'y en a point de gagez du Roy; ils repreſentent dans une Cour où il y a beaucoup de maiſons qui y donnent, de façon que les feneſtres des logis qu'ils appellent *Rexas*, à cauſe qu'à la pluſpart il y a des grilles, ne ſont point à ceux, mais aux proprietaires. Ils repreſentent au jour, & ſans flambeaux, & leur Theatre n'a pas de ſi belles décorations que les noſtres, horſmis dans *el buen Retiro*, où il y a trois ou quatre ſalles differentes, mais ils ont des Amphitheatres, & le parterre. Il y a deux ieux, ou Salles, qu'ils appellent *Corales* à Madrid, qui ſont touſiours pleines de ous les Marchands & Artizans, qui quittant leurs boutiques, s'en vont là avec la Cappe, l'Eſpée, & le Poignard, & qui s'appellent tous *Cavalleros*, juſques aux *Cateros*, & ce ſont ceux-là qui décident ſi a Comedie eſt bonne, ou non, & à cauſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

qu'ils la ſifflent, ou qu'ils l'applaudiſſent; qu'ils ſont d'un coſté & d'autre en rang, & que c'eſt comme une eſpece de ſalve, on les appelle *Moſqueteros*; & la bonne fortune des Autheurs dépend d'eux. On m'a conté d'un, qui alla trouver un de ces *Moſqueteros*, & luy offrit cent realles pour eſtre favorable à ſa Piece. Mais il reſpondit fierement que l'on verroit, ſi la Piece ſeroit bonne ou non, & elle fut ſifflée. Il y en a qui ont leur place aupres du Theatre, qu'ils gardent de pere en fils comme un *Mayorazgo*, qui ne ſe peut vendre ni engager, tant ils ont de paſſion pour cela. Les femmes ſont toutes enſemble dans l'Amphitheatre à un bout ſeparé des autres, & où les hommes ne ſçauroient aller.

De la maniere du Gouvernement.

EN Eſpagne, les Gouvernemens, les Charges de Judicature, & les Miltaires ne ſe vendent point, & il ſemble que ce ſoit la plus belle choſe du monde, mais cela à ſes inconveniens, auſſi bien que la venalité des Charges qui s'eſt introduite en France peu à peu, & que les autres Nations ne ſçauroient comprendre. Nous avons vû parmy nous, auſſi bien que parmy nos voiſins, les Charges ſe donner à des gens de peu de naiſſance & de peu de merite, par la fan-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

fantaiſie des Favoris. Ce qui n'eſt pas preſentement, qu'elles ne peuvent eſtre poſſedées par des gens nouveaux qui n'auroient pas le moyen de les acheter, & qui y aſpireroient pour piller, & pour s'enrichir comme ils font en Eſpagne, mais par des gens qui y viennent par ſucceſſion de leurs peres, & qu'ils les acheptent ſeulement pour ſe mettre en dignité. Et pour les Gouvernemens, comme ils ne ſont là que triennaux, ſi ce n'eſt qu'on les y continuë, les Gouverneurs n'ont pas le loiſir de connoiſtre le Pais, & ils font comme les ſoldats, qui lors qu'ils ſont en quartier d'hyver en un pays où ils ne croyent plus revenir, ont grand ſoin de n'y laiſſer rien de ce qu'ils peuvent prendre; au lieu que les noſtres qui regardent cela, comme un bien dont ils peuvent obtenir, ou ont desja obtenu la jouïſſance pour leurs enfans, l'eſpargnent comme leur domaine propre, & taſchent de gagner l'amitié des gens avec qui ils ont long-temps à vivre.

Et pour preuve de cela, c'eſt qu'en Eſpagne meſme où l'on fait ſonner ſi haut, que les Charges ne ſe vendent point, il y en a quelques-unes qui ſe vendent comme les noſtres, & ce ſont celles qui ſont remplies des plus honneſtes gens, & du gouvernement deſquels on ſe plaint le moins, comme à Cordoüe, à Grenade, Seville, où il a une eſpece de Chapitre, qu'ils appellent *Cabildo*,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

bildo, de vint-quatre Places, qui ne ſont remplies que de Gentilshommes, & ce ſont ceux qui gouvernent toute la Ville, & tout le Territoire, avec *un Alguazil Mayor*, & cela eſt au lieu de nos Eſchevins & de nos Conſuls, qui ne ſe vendent point en France, tant il y a de contrarieté entre les deux Nations; & ces Places-là ſont hereditaires dans les familles, & ſe peuvent vendre, mais non pas à tout le monde qui en donneroit de l'argent, mais à des Gentilshommes & à d'honneſtes gens, & ſi elles ne laiſſent pas d'eſtre cheres; & c'eſt à peu prés comme cela, que ſe vendent les Charges dans les Parlemens de France, où il ne ſuffit pas de donner de l'argent pour y eſtre reçeu; & on ne void pas que l'on ſe plaigne en Eſpagne de la corruption de ces vint-quatre-là, comme on ſe plaint tous les jours de celle des *Oydores*.

J'ay déja dit que Dom Lüis de Haro avoit eſté *Alguazil Mayor* de Cordoüe, il me ſemble que le Duc *d'Alcala* l'eſtoit de Seville; & enfin ce ſont les plus qualifiez du Pais, qui content cela dans leur bien.

Toutes les autres Charges ne ſe vendent point, tous les Gouvernemens, comme j'ay dit ſont triennaux, horſmis ceux des Indes, que l'on donne touſiours pour ſept ans,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ans, car on compte ſix années de demeure, & un an pour aller & venir; ce n'eſt pas que l'on ne continuë quelquefois un Gouverneur apres les trois ans, mais cela n'eſt pas ſi ordinaire, & avec toute la grande politique de Philippe ſecond, tout le monde demeure d'accord que ce qui luy fit perdre la Flandre, fut d'avoir oſté l'authorité à Marguerite de Parme pour la donner au Duc d'Albe, & apres l'y avoir envoyé une fois, de l'en avoir oſté pour y mettre un Gouverneur plus doux, qui donna aux revoltez de ce Pais-là le courage que la ſeverité du Duc d'Albe avoit abbatu.

Le Roy d'Eſpagne envoye des Vicerois à Naples, en Sicile, en l'Iſle de Sardagne, en Arragon, à Valence, & en Catalogne, encores que ces trois Pais ſoient de la Couronne d'Arragon, en Navarre, en la nouvelle Eſpagne, & au Perou.

De Gouvernemens, il n'y en a point des autres Provinces qui ſont reünies au Royaume de Caſtille, qui ſe gouvernent par les Conſeils, & il n'y a que des *Correidores*, ou des *Tenientes* dans les Villes, des *Alcaydes* dans les Chaſteanx, & des Generaux des Côſtes; Car *Alcayde* eſt different *d'Alcalde*, *Alcayde* eſt un Commandant d'un Chaſteau, & *Alcalde* eſt un Juge inferieur, comme nos Bail-

Baillifs, & Lieutenans generaux ; par exemple, à Grenade le Marquis de Mondelar Grand d'Eſpagne, eſt *Alcayde de l'Alhámbra*, & General de la côſte de Grenade juſques à Gibraltar ; Dom Lüis de Haro eſt *Alcayde de la Leaſar*, *de Seville*, & le Duc de *Medina Celi* eſt General de la Côſte d'Andalouſie compris Gibraltar ; mais ils n'ont aucune authorité dans les Provinces comme nos Gouverneurs ont en France ; C'eſt *l'Aſſiſtente* de Seville, avec la Chambre des Conſeillers qui y eſt, & la Salle des Vint-quatre. Tout cela eſt au deſſous du Conſeil de Grenade, & dans toute l'Andalouſie ; c'eſt le Preſident de ce Conſeil qui gouverne la Province. *En Guipuſcoa*, le Baron de *Batteville* n'eſt pas reconnu Gouverneur de cette Province, encore que nous l'appellions ainſi nous autres, mais pour Capitan general *de los Preſidios*, Capitaine des Armées, & des garniſons de Fontarabie, & de ſainct Sebaſtien ; & l'on me dit en repaſſant, que quand Dom Lüis avoit repaſſé à Madrid, luy ayant envoyé des Deputez, ils voulurent comme repreſentans la Province, avoir la droite, que le Baron vouloit avoir, & Dom Lüis jugea pour eux. Mais hors d'Eſpagne il y en a beaucoup ; le Gouvernement des Pais-bas, celuy de Milan, celuy de Majorque & Minorque ; il y en a auſſi dans les principales villes d'Afrique, car il y a Pegnon

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

de los Veles & Medilla, qui ne ſont pas ſi grande choſe, & *Oran*, dont le Gouverneur eſt le fils du Marquis *de Vilada*, il eſt auſſi Capitaine de cette Côſte, comme auſſi de *Cantagni*, qui eſt proprement de la Couronne de Portugal, auſſi bien que *Tanger*; mais *Ceuta*, qui m'a paru plus grand que *Gibraltar*, eſt demeuré au Roy de Caſtille. Le Marquis de *los Arcos* Portugais y eſtoit, quand je fus à *Gibraltar*, mais il en devoit bien toſt ſortir, pour faire place au Comte de *Linarés*, & *Tanger* eſt demeuré au Roy de Portugal, qui par l'alliance qu'il a faite avec le Roy de Maroc, s'y pretend maintenir à toute extremité; je ne conte point une infinité d'autres Gouvernemens dans les Indes Orientales & Occidentales, dans la nouvelle Eſpagne & dans le Perou, & dans les Royaumes adjacens, où il y à outre les deux Vicerois que je viens de nommer, , quantité de Capitaines generaux, à qui on donne meſme le tiltre de Gouverneurs & de Vicerois, qui ſont Preſidens des Chancelleries, & des Conſeils de ce Pais-là où il y a plus *d'Oydores*, de *Veedores*., de *Contadores*, & de *Teſoreros*, & d'autres Officiers qu'en Eſpagne, dont i'ay fait deſſein de parler ſeulement quant à preſent.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

De la Maniere que se rend la Justice.

PUis que me voicy sur le Chapitre des Officiers de Justice ; Apres avoir dit que depuis le plus simple *Alcalde* de Village, jusques au Président des *Alcaldes*, ils portent tous aussi bien que les *Corregidores* une petite cane longue d'une aulne ou environ : pourquoy ils l'appellent la *Vara*, & que c'est la marque d'authorité, qui est en ce Païs-là fort respectée, & qui est faite de la mesme façon depuis le plus haut Officier, jusques au plus bas, & jusques aux Huissiers & Sergens.

Il faut remarquer que la Justice s'y rend à peu prés de la maniere qu'en France ; On commence devant les *Alcaldes* des lieux, qui sont comme nos Baillifs, dont il n'y en a qu'un dans les petits Bourgs, qu'ils appellent *Villas*, & c'estoit-là anciennement en Espagne le seul Juge qu'il y avoit ; depuis cela on a estably dans les grandes Villes des *Corregidores*, qui répondent aux Lieutenans generaux de France, & qui sont davantage, car ce sont des especes de Gouverneurs ; aussi sont-ils la plusspart *Cavalleros* de *Cappa y Espada*, qu'ils appellent, & Chevaliers de quelqu'un des *Habitos*, car il n'y a point d'autres Gouverneurs, & il

ls en font la fonction, mais c'eſt un tiltre inferieur, & il ne laiſſe pas d'y en avoir. Par exemple à Grenade, à Madrid, & à Vailladolid, où eſt le Preſident de ce Royaume, qui y a tout pouvoir; de façon qu'ils ont particulierement le ſoin de la Police, comme qui diroit le Maire de Bourdeaux, qui eſt d'eſpée, ou Prevoſt des Marchands à Paris, mais il n'y a point de *Corregidor* à Pampeonne, à cauſe qu'il y a un Viceroy pour Gouverneur; mais il y en a par toutes les autres villes d'Eſpagne, que j'ay veuës horſmis Seville, où il ne ſe nomme pas *Corregidor*, mais pour plus grand honneur *Aſſiſtente*, & il preſide à la Salle des vint-quatre, dont j'ay parlé.

Outre ce premier *Alcalde* qui eſt tout dans les Bourgs, & qui a un *Teniente* & un *Alguazil*, avec leſquels il juge les cauſes civiles & criminelles, il y a dans les plus grandes Villes une Cour *d'Alcaldes*, qui ont ou plus, ou moins, ſelon les Villes, comme à Pampelonne il n'y en a que quatre, dont le plus ancien eſt Preſident; à Grenade & à Vailladolid il y en à ce me ſemble davantage, & à Madrid il y en a huit, & dans celles où il n'y a point de Cour d'*Alcaldes*, comme à Seville, & à Cordouë, il y a un *Alcalde del civil* & *del crimen*.

De tous ces Tribunaux il y a appellation

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

tion aux Conſeils, dont il y en a quelques uns qui ſont Souverains dans les Provinces, comme nos Parlemens, & il y en a fort peu, & d'autres dont il y a appellation à Madrid, où ſont tous les Conſeils Suprémes, car ils ne les appellent pas *Soberanos*, comme nous Souverains; & c'eſt ce qui rend Madrid ſi peuplé, & la place de devant le Palais, où ils ſe tiennent tous, comme j'ay dit, horſmis la Corte de *los Alcaldes*, qui eſt en la *Caſa* de la *Carcel*, comme qui diroit nos Chaſtelets, mais qui eſt la plus belle Maiſon de Madrid.

A proprement parler, il n'y a hors de Madrid que le Conſeil de Navarre qui ſoit Souverain, de la maniere que nos Parlemens, ſans appelle, & ſans reviſion à Madrid; je m'imagine que c'eſt à cauſe que lors que Ferdinand l'uſurpa, ils avoient déja une eſpece de Cour ſouveraine comme en France, où la pluſpart des Parlemens eſtoient des ja eſtablis avec la méme authorité qu'ils ſont preſentement, & comme ce fut par Pampelonne (où en paſſant je vis le Preſident du Conſeil, & le Preſident de *los Alcaldes*, qui me mena par toutes les Salles où ſe rend la Juſtice) que je commençay à m'inſtruire, & qu'à Grenade, à Valladolid & à Madrid, où j'ay eſté voir plaider à des Audiences, c'eſt la meſme choſe: Je commençeray par-là à remarquer, de peur de l'oublier, la maniere dont cela ſe fait.

Pre-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Prémierement les Salles ſont toutes faites de meſme, & fort petites, au prix des noſtres, elles ne ſont tapiſſées qu'au bout; il y a une eſtrade de bois où l'on monte par deux marches, & qui n'eſt fermé qu'au milieu par une table couverte d'un tapis vert; il y a un dais au milieu, & en la pluſpart il n'y a pas d'autre tapiſſerie que cela, ſinon à quelques unes, où il y a quelques morceaux de vieux cuirs dorez, & hormis une Salle de Grenade, où le Preſident de ce Conſeil-là qui loge dans la meſme maiſon, me mena quand je le fus voir, qui eſtoit une Salle haute, où il y avoit un grand tapis, ſur lequel il y avoit quantité de carreaux, & deux chaires fort propres, où il me dit que ſe faiſoient les Aſſemblées extraordinaires du Conſeil, qu'ils appellent *Juntas*; je n'ay point veû de Salle plus belle, ny plus propre.

Sous ce dais que je viens de dépeindre, il n'y a qu'une chaiſe, & c'eſt la Salle d'Audience, qui eſt tenuë par un ſeul *Alcalde*: dans la Chambre du Conſeil il n'y en a que trois ou quatre, car les quatre *Alcaldes* s'y peuvent tous trouver, & encore qu'ils ne ſoient que deux, ou trois, ils peuvent juger; & il en eſt de meſme dans les Conſeils, où encore qu'il y ait pluſieurs *Oydores*, il n'y en a jamais en une Salle guerre plus de trois; & celle où il y en a le plus eſt une à Madrid dont je parleray, où il y en a cinq.

Les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Les *Oydores* ſont aſſis en face au milieu & il y a un Procureur & un Advocat fiſcal qui ſont aſſis aux côtez, & au bas eſt la table des Greffiers, qu'ils appelent *Eſcrivanos*.

Ce ne ſont point les *Alcaldes* ny les *Oydores* qui rapportent les procez, mais les Advocats qui ſont nommez par le Conſeil & s'appellent *Relatores*; ils ſe tiennent debout à l'Audience, les uns aupres des autres, avec les papiers des parties, & il me ſemble qu'on me dit qu'ils s'aſſeoient quand ils rapportoient à huis clos; ſouvent outre ces *Relatores*-là, le Conſeil commet quelqu'un de ſa Chambre pour examiner un procez, & alors il va dans une petite chambre & il juge l'affaire ſans en faire rapport à la Chambre.

Il eſt aiſé de voir qu'il vient du petit nombre de Juges qu'il y a en chaque Chambre & encores des Juges ambitieux du gain n'ayant pas dequoy vivre, & au luxe deſquels ne ſuffiſent pas les gages que leur donne le Roy d'Eſpagne, qui ſont ce me ſemble moins de mil eſcus, qu'en ce Païs-là les affaires y durent ſi long-temps, & que meſme la corruption, dont on ſe plaint bien plus là, qu'en France, s'y gliſſe bien plus aiſément, que dans nos Parlemens, où un homme ſeul ne ſe peut pas rendre Maiſtre d'une affaire.

En la Cour des *Alcaldes* de Pampelon

ne

ne, le Roy ne ſçauroit mettre qu'un Caſtillan, & les trois autres doivent eſtre Navarrois.

Dans le Conſeil il y a ſept *Oydores*, & le Preſident que l'on appelle Regente, fait le huctieſme, que le Roy peut choiſir de tout païs, & preſentement celuy qui l'eſt de Cordoüe, & ſe nomme *Dom Lopez de los Rios y Guſman*, qui eſt le plus proche heritier par femmes, & qui ſeroit heritier des Ducs de *Medina Sidonia*, au cas que leur branche manquaſt; & pour les ſept autres, les cinq doivent eſtre du Royaume, dont les deux peuvent eſtre de Baſtille, & par la convention qu'il fit avec les Rois d'Eſpagne quand il s'y donna, les Navarrois peuvent eſtre de tous les Conſeils, & avoir toutes les meſme Charges, que les Caſtillans naturels; & en effect, il y en a eu quelques-uns dans le Conſeil de Caſtille.

Quand il y vaque une Place dans le Conſeil, ordinairement on la remplit d'un des *Alcaldes*, & c'eſt le Roy qui en diſpoſe de cette maniere; mais il faut expliquer comment ſe fait cette promotion des *Eſtudientes*, qui paroiſt ſi belle en idée, & que l'on vante ſi fort lors que l'on ne fait point paſſer un Officier d'une compagnie à une autre *d'Alcalde*, à un *Oydor*, & *d'Oydor*, d'un Conſeil, à *Oydor* d'un autre, comme celuy de

de Caſtille, où l'on monte de la pluſpart des autres. Comme je fis cinq ou ſix journées de chemin depuis *Pampelonne* juſques à *Burgos*, avec deux *Eſtudientes* de Navarre, qui s'en alloient à *Salamanca*, dont il y en avoit un qui eſtoit receu *Collegial*, & l'autre eſtoit *Licenciado*, & que tous deux ils avoient environ vingt-cinq ou trente ans; ils m'en inſtruiſirent aſſez.

Comment l'on parvient aux charges de Judicature.

PREMIEREMENT, en Eſpagne, depuis que les Mores ont eſté chaſſez, qui avoient fait fleurir la Philoſophie, la Medecine, & les Mathematiques, & toutes ſortes de ſciences à *Cordoüe*, d'où eſtoient *Averroës* & *Avicenne*; & ſi ce dernier n'eſt pas un Philoſophe, comme j'avois touſiours crû, mais pluſtoſt le Roy More *Albahal Avicenni*, qui fit faire une Compilation par vingt-quatre Sages de ſon temps, à laquelle il donna ſon nom, de la meſme façon que Juſtinien donna ſon nom au *Code* comme veut *Garibay*. Depuis ce temps-là dis-je, on ne s'eſt guere meſlé en Eſpagne que de Droict, à la reſerve de la Thologie Scolaſtique, & de la Morale, à quoy les Juſuites Eſpagnols ſe ſont fort adonnez.

Pour cela toutes leurs Uuiverſitez n

ſon

ſont celebres que pour les Loix, encores qu'ils n'ayent pas quaſi d'Eſpagne qui en ait eſcrit, & qu'ils ne ſe ſervent que de nos Autheurs François, qui ont eſté conſtamment les plus grands Jurisconſultes de l'Europe.

Dans leurs Jugemens, ils ſuivent le droict Romain ; mais outre cela, quaſi tous les Royaumes d'Eſpagne ont leurs *Fueros*, qu'ils appellent, qui ſont leurs Privileges, leurs Coûtumes, & les Ordonnances des Rois d'Eſpagne. Dom Philippe ſecond à fait faire une nouvelle Compilation, & dont meſme ce Roy-cy Philippe quatrieſme en a fait une, ils appellent cela *Leyes y Prematicas* ; de façon que toute l'eſtude qu'ils font dans ces Colleges, où ils ne voyent encore que les vieux Gloſſateurs & les plus méchans livres ; car en Eſpagne ils n'oſeroient lire, ni avoir pas un Autheur Huguenot, comme du Moulin, qui eſt le plus grand Jurisconſulte des derniers temps, ni pas un de nos Catholiques meſmes, dés qu'ils parlent un peu plus librement que le peuple ; de façon, dis-je, que toute cette eſtude ne les rend guere ſçavans, outre que leurs Maiſtres font quaſi toutes leurs leçons en Eſpagnol, ſi bien que ces deux eſtudians avec qui j'eſtois ne pouvoient pas dire deux mots de Latin de ſuite.

Il y a donc quantité d'Univerſitez, dont les plus celebres ſont, *Salamanca*, & *Alcala de Henares*, dans toutes leſquelles il faut au-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

tant, & plus d'années pour obtenir les degrez de Bachelier, de Licentié, & de Docteur Regent, qu'il en faut aux Colleges de Sorbonne, & de Navarre, pour y estre receu Docteur en Theologie. Car apres avoir estudié aux Humanitez, & en Philosophie, il faut ce me semble quatre ans d'estude des Loix pour estre receu Bachelier, car ils y sont un an sur les Instituts seulement, & il faut au moins avoir ce grade-là pour estre receu Advocat, & d'Advocat on monte quelquefois à estre *Alcalde*, & apres *Oydor*, & ce sont-là les plus habiles, mais on y monte ordinairement par l'autre voye, qui est que quand les *Estudientes* sont une fois Bacheliers, ils se mettent en licence, & apres quelques années ils briguent, ou des places de Collegiales, qu'ils appellent, ou des chaires.

Dans chaque College il y a un certain nombre de chaires, & certain nombre de places de Collegiales : Comme par exemple, dans le College de *San Bartolomeo* de *Salamanca*, dont celuy-cy estoit ; il y en a quatorze ; il y en a d'autres où il y en a plus, & d'autres où il y en a moins ; ce sont comme des places de Bourfiers, & de *Socij Sorbonici*, où de *Socij Navarrici*, c'est à dire qu'il y a fondation pour le logement, & pour l'entretien d'un tel nombre d'Estudians, & qu'il ne leur couste rien tant qu'ils sont-la, pour leurs personnes ; mais s'ils veulent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſent avoir un valet il faut qu'ils en payent la penſion ; & pour eſtre receus en cette place, il faut faire pluſieurs actes, & diſputer contre vos pareils, qui pretendent la meſme choſe ; c'eſt pourquoy ils appellent cela oppoſition.

Il faut auſſi avoir enſeigné, par exemple un an, quelque traité de Droict dans quelque chaire ; pourquoy on fait auſſi une oppoſition, & alors on eſt appellé *Cathedratico*, qui eſt encore un grade au deſſus de celuy de Collegial, mais pour cela, l'argent & la faveur l'emportent bien ſouvent par deſſus le merite; & tous ces livres de ſatyres qui ſont en Eſpagne ſont tous pleins des railleries qui s'en font ; d'où vient que ces deux *Eſtudientes* me dirent qu'ils ne pouvoient eſtre receus en ces places qu'avec beaucoup d'argent, & il me ſemble qu'ils me diſoient deux, trois, & quatre mille ducats. Et cela, pour ce qu'il faut prouver que vous avez fait les années d'eſtude requiſes ; & apres cela, il faut faire ſes preuves de venir de *Chriſtianos Viejos*, & de gens vivans noblement ; pourquoy il y a des Commiſſaires envoyez dans le Pais s'informer ; & outre ces frais-là qu'il faut payer, il faut acheter bien cher les teſmoins, & corrompre bien ſouvent les Commiſſaires, outre les preſens de l'entrée.

Apres que l'on eſt poſté là, quand il vacque quelque place *d'Alcalde* ou *d'Oydor* dans la Province, où on la peut pretendre, on fait une *Conſulta* de ceux qui meritent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

mieux cette place; & on l'envoye au Roy, luy proposant un tel, & alors le plus fort l'emporte, & l'argent y sert aussi comme il servoit autrefois en France, & ce qui estoit defendu par les Ordonnances, & non par la démission d'un Conseiller, à un autre qui s'est depuis introduite.

Des Conseils d'Espagne qui se tiennent à Madrid.

COmme j'ay des-ja remarqué, toutes les Salles des Conseils dans le Palais du Roy, sont disposées de telle maniere que par des jalousies & des fenestres qui y donnent, le Roy peut entendre tout ce qui s'agite dans toutes; & outre cela, tous les Vendredis on luy vient rendre compte en abregé, de ce qui s'est passé de considerable dans la semaine, & cela s'appelle *Consulta*, & toutes les semaines il y a un du Conseil, qui est le *Consultante*; le Roy est sous son daiz, devant lequel il y a un bureaux, & aux trois costez il y a trois bancs; à droict se met le President de Castille, & quand il est Cardinal (ce qui a esté quelques-fois) on luy met une chaise un peu plus bas que *celle du Roy*, qu'il occupe seulement quand le Roy n'y est plus, car tant qu'il y est il n'occupe que la chaise du President; au dessus du President il y a une place vuide, au dessous est le *Consultant*, ou *Semainier*, qui rend compte au Roy

Roy ce jour-là, & puis le Doyen des Conſeillers ; & les autres Conſeillers avec leurs robbes, ſont aux deux autres bancs ; dés que le Roy eſt aſſis il les fait tous aſſeoir & couvrir, diſant *Sienos*, & puis *Cubrios* ; alors le *Conſultant* parle aſſis & deſcouvert ; à chaque choſe que conſulte *el Conſultante*, le Roy répond, ou *eſtà bien*, ou *hablareis me vos Preſidente* ; & quand le Roy eſt party, le Conſeil demeure juſques à ce que l'on vienne dire au Preſident que le Roy l'attend, & c'eſt le Secretaire de *Camara* qui luy vient dire, *S. Mad aguarda à V. S. I.* & alors il n'y a que le Preſident avec deux Conſeillers de la *Camara* qui y vont ; les Conſeillers demeurent dans la *Galeria Pintada*, & le Preſident entre en *otra pieça*, où le Roy le fait ſeoir. On dit que le Roy d'Eſpagne fit une fois aſſiſter le Prince Dom Baltazar dernier mort à la *Conſulta*, où il eut une chaiſe de velours cramoiſy à coſté de celle du Roy, mais un peu plus baſſe. Le Samedy le *Conſultant* rend compte au Conſeil de ce qui s'eſt paſſé à la *Conſulte* du Vendredy, & puis on expedie les Decrets.

J'ay desja dit qu'il n'y avoit que le Conſeil de Navarre qui fuſt veritablement ſouverain dans les Provinces, car encore qu'il y ait des Vicerois en Arragon, en Catalogne, & à Valence, comme à Navarre, & qu'il y ait des Conſeils à Saragoſſe, à Barcelonne, & à Valence, & dans ſes Iſles de Sardeña,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

deña, Majorca, & Minorca, qui ſont jointes à la Couronne d'Arragon; ſi eſt-ce pourtant qu'il n'y a point à Madrid de Conſeil de Navarre, tout ce jugeant ſouverainement à Pampelonne; mais il y a un Conſeil ſouverain d'Arragon à Madrid, dont tous les Conſeillers doivent eſtre de ce Pais-là; à ſçavoir un Preſident, que l'on nomme Vice-chancelier, & ſix ou ſept *Oydores*, que quelques-uns nomment *Regentes*; deux d'Arragon, deux de Valence, deux de Catalogne, & un de Sicile, ſans le Fiſcal, les Protonotaires, & les autres Officiers; & ce Conſeil d'Arragon fut erigé par Ferdinand, & confirmé par Charles Quint.

Le Conſeil d'Italie, qui fut auſſi eſtably par Charles Quint, eſt encore compoſé de meſme nombre de Preſidens, & de tel pais qu'il plaiſt au Roy d'Eſpagne.

Pour les ſix Regens ou Conſeillers, trois doivent eſtre Napolitains, & deux Milanois, mais il y en peut auoir trois Eſpagnols, pourveu qu'ils ayent eſté Miniſtres & Officiers à Naples, en Sicile, & à Milan, ſans *los Fiſcales Protonotarios*, *Secretarios* & autres Officiers.

Il y avoit auſſi un Conſeil de Portugal, compoſé de Portugais, qu'eſtablit Philippe ſecond, d'un Preſident & de quatre Conſeillers, & deux Secretaires, tous Portugais.

En l'an mil ſix cent vingt-huict, le Roy d'apreſent a fait auſſi un Conſeil de Flandres, où

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

où il y a un Preſident Eſpagnol, deux Conſeillers, & un Secretaire Flamand.

Charles Quint eſtablit auſſi le Conſeil des Indes, encore que Ferdinand en euſt commencé un, & il eſt compoſé d'un Preſident, de douze Conſeillers, ſans les Secretaires, fiſcal, & autres Officiers. Et le Roy d'à preſent en l'an mil ſix cens quarante-quatre, à fait encore un Conſeil de la *Camara* de *Indias*, dont eſt Dom Lüis de Haro, qui en eſt grand Chancelier.

Du Conſeil de Caſtille.

RESTE à parler *del Conſejo Real* de *Caſtilla*, dont il faut conſiderer la Juriſdiction devant que de parler des Conſeils d'Eſtat, de guerre, de finance, d'Inquiſition, *de Ordenes*, & de la *Cruzade*; Le Royaume de Caſtille comprend preſentement toute l'Eſpagne, horſmis le Navarre, l'Arragon, Valence, & Catalogne; car le Royaume de Grenade y a eſté reüny, comme il me ſemble avoir deſia dit; de façon que cela va depuis le deſtroit juſques aux Pyrenées; & outre cela cette eſtenduë de Pais eſt diviſée en trois Juriſdictions. La premiere, de la ville de Madrid, & de cinq lieuës aux environs, où tous les procez viennent en premiere Inſtance devant les *Alcaldes*, où les *Tenientes* de Madrid, & en ap-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

pellation au Conſeil de Caſtille, & pour cela il y a une Chambre que l'on appelle la *Sala* de la *Provincia*.

Les autres deux Juriſdictions ſont diviſées par le Tage, depuis cette riviere juſques au deſtroit de Gibraltar, à l'exception de ce qui eſt de Valence, qui eſt un Royaume particulier; ſçavoir depuis la ſource du Tage, juſques à la mer Mediterranée, tout cela eſt de la Chancellerie de Grenade, & depuis cette meſme riviere juſques aux Pyrenées, à l'exception de la Navarre, qui s'eſtend depuis l'Ebre, juſques aux meſmes montagnes en longueur, & en largeur juſques à celle de Guipuſcoa & l'Alava, en tirant une ligne de Logroño aux Pyrenées, tout cela eſt de la Chancellerie de Valladolid.

Ces deux Chancelleries ſe diſent ſouveraines, mais il y a pourtant un cas, où il y a reviſion à Madrid, des procés qui y ont eſté jugez en dernier reſſort; ce qui fait une autre Chambre du Conſeil de Caſtille, qui s'appelle *de Mil y Quinientos Ducados*, à cauſe que ceux qui ont perdu un procés, ou à Grenade, ou à Valladolid pour le faire revoir en cette Salle, ſont obligez de conſigner *mil quinientos ducados*, qui ſeroit quaſi cinq cens eſcus de noſtre monnoye, laquelle ſomme ſi l'Arreſt eſt confirmé, va moitié au profit de la Chancelerie, dont l'Arreſt eſt confirmé, & moitié à la partie ce me ſemble, & ſi l'Arreſt eſt inſinué, la Chancellerie n'en à rien.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

a rien. J'ay eſcrit cela en quelque part, mais je ne m'en ſouviens point ; il y a ſeize *Oydores* & un Preſident en chaque Chancellerie, leſquels ſe ſeparent en quatre Salles, à l'imitation de ceux du Conſeil de Caſtille.

A Grenade & à Valladolid, la Salle des *Alcaydes* eſt dans le meſme logis où ſe tient le Conſeil, & la Chambre des *Hijos d' Algo*, qui ſont quatre *Alcaldes letrados*, qui eſt comme une eſpece de Cour des Aydes ; car l'on y juge ſi un homme eſt Gentilhomme ou non, & s'ils ſont exempts de certains impoſts en chacune de ces deux Chancelleries ; il y a ce me ſemble ſeize Conſeillers, le Preſident de Grenade qui me montra ſon Cabinet de livres, & ſon Appartement, qui eſt meublé fort proprement, s'appelle *Rodeſno* des Montagnes de Burgos ; celuy de Valladolid, *Zarate*, & eſt de Biſcaye. Il y a auſſi quatre *Alcaldes del Crimen*, outre le *Corregidor*, & ſon Lieutenant ; ſous ces deux Chancelleries il y a pluſieurs Juriſdictions, dont on y va par appellation : & les plus grandes & les plus belles, & qui ſont comme des eſpeces de Chancelleries, ſont l'Audience de Seville, qui eſt compoſée de cinq Conſeillers & un Preſident, ou Regent, que des *Oydores* ne font pas difficulté d'eſtre, quoy que cela ſoit ſous le Conſeil de Grenade ; & l'Audience de Galice, qui eſt ce me ſemble à la *Couña*, ſous la Chancellerie de Valladolid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Outre cela, comme il y a ſous Valladolid la Juriſdiction de quatre Villes, qu'ils appellent, *ſant Andrés* & *Laredo*, & deux autres; Auſſi ſous Grenade il y a Cadis, qui vaut preſentement luy tout ſeul plus que *Seville*, ſans compter *ſan Lucar*, & le *Puerto de ſanta Maria*, depuis que les Gallions y viennent; & ainſi ces deux Chancelleries ſont toutes deux aſſez ſemblables, & je n'y ay trouvé de difference, ſinon que la Salle de *Juez Mayor* de *Biſcaya*, qui eſt à Valladolid, & dont il y a appellation à la Chancellerie; car il me ſemble qu'il n'y a point de Salle de Province qui reſſemble à celle là que Grenade. Voilà donc deſia deux Salles, dont eſt compoſé le Conſeil de Caſtille, leſquelles, ce me ſemble, ont chacun cinq Conſeillers; il y en a deux autres, l'une qu'ils appellent *del Govierno*, où aſſiſte le Preſident avec trois Conſeillers, & pour le Preſident il n'a point de voix dans les affaires de Juſtice, quand il aſſiſte à la Chambre qu'ils s'appellent; tout cela eſt compoſé de Conſeillers de Caſtille. Mais la Salle de *los Alcaldes nel Crimen*, qui ſe tient dans la *Caſa* de la *Carcel*, qui n'eſt pas compoſée *d'Oydores*, s'appelle *quinta Sala del Conſejo*, à cauſe qu'elle juge ſouverainement en matieres criminelles,

Du:

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Du Conſeil d'Eſtat.

IL eſt aiſé de s'imaginer, & ainſi il n'eſt point beſoin d'expliquer la fonction du Conſeil d'Eſtat, qui eut ſon origine du temps de Charles Quint à Grenade, qui n'eſt remply que de ceux qui ont vieilly dans les Gouvernemens, dans les Commandemens d'Armées, & dans les Ambaſſades; & ce qui répond à ce que nous appellons preſentement en France *Miniſtres d'Eſtat*, qui eſt un tiltre que la *Regence* a produit, car auparavant il n'y en avoit qu'un, & cette Dignité de Conſeiller d'Eſtat eſt ſi grande, que Dom Lüis de Haro, par une fauſſe modeſtie ne s'eſtoit pas fait du Conſeil d'Eſtat; & quoy que dans noſtre Traité de Paix, nous luy donnions ce tiltre, je croy qu'il ne le prend pas, au moins on m'a fait remarquer cela à Madrid, & dans la liſte que m'en a donné un Conſeiller du Conſeil de Caſtille, il n'y eſt pas nommé.

Il ne faut pas non plus expliquer la fonction du Conſeil de Guerre, & celle du Conſeil de *Hazienda*, qui répond à nos Finances. Il y a outre cela, divers Conſeils compoſez de Commiſſaires tirez des autres, & qu'ils appellent *Juntas*, comme il y a la *Junto* de *Competencias*, pour les conflicts de Iuriſdiction. *Iunta de Obras y buſques reales*, *nueva junta de meliones*, où ſe dépeſchent

plusieurs affaires de Finances de la *Mirantasgo y minas*, & quelques autres sur les cas qui arrivent ; outre cela, ce Roy-cy Philippe quatrieſme, a eſtably un Conſeil de Flandres, comme Philippe deuzieſme en avoit inſtitué un de Portugal. Mais il y en a trois qui ſont particuliers à l'Eſpagne ; ſçavoir celuy de *l'Inquiſition*, celuy de la *ſanta Cruzada*, & celuy de *las Ordenes*.

Du Conſeil d'Inquiſition.

IL y a dix Tribunaux d'Inquiſition en Eſpagne, ſçavoir à Tolede, Grenade, Seville, Cordouë, Murcie, Cuença, Logroño, Lerena, & Volladolid, & pardeſſus tous ceux-là, il y a le Souverain qui eſt à Madrid. Ce fut du temps de Ferdinand que cela commença, & de la maniere dont ſont faits les Eſpagnols, qui n'ont pour la pluſpart point de lecture, qui s'adonnent fort à toutes leurs paſſions, & qui n'ont point de foy veritable, ny interieure, mais ſeulement une fauſſe, qu'ils croyent ne conſiſter que dans les Ceremonies de l'Egliſe, & dans le culte exterieur. Cette crainte leur eſt neceſſaire pour les tenir en bride ; car ſi on leur donnoit la liberté d'examiner, ils ne ſçauroient d'où ils en ſeroient, reſſemblans aux Mores qui ſe font Chreſtiens autant de fois qu'on les prend, & redeviennent *Mahometans* dés qu'ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

qu'ils ſont en liberté ; car ils ne ſçavent pourquoy ils ſont Chreſtiens , non plus que les Mores ſçavent pourquoy ils ſuivent *Mahomet* : & c'eſt bien d'eux que l'on peut dire *qu'ils ſont Catholiques , parce que leurs Meres Nourices le ſont.*

Le Preſident de *l'Inquiſition* s'appelle Inquiſidor general , & les Conſeillers Inquiſiteurs ; & comme ils n'ont autre choſe à faire qu'à s'informer de la mauvaiſe vie , & de la doctrine des gens , & qu'un chacun aime à ſe faire valoir dans ſon employ ; ils ont des eſpions par tout. Veritablement ils ne perſecutent pas les eſtrangers , mais ſeulement ceux du Pais. Mais la maniere dont ils ſe ſervent eſt contre toutes les formes , & contre toutes ſortes de Loix divines & humaines. Car ſur les rapports que l'on fait contre un homme (que je veux croire que l'on ne conſidere pas legerement, mais ſeulement apres qu'ils ont eſté confirmez de pluſieurs coſtez.) On prend un homme , & au lieu qu'il faut en toutes ſortes de crimes que l'on declare au priſonnier le crime dont il eſt accuſé , & que jamais on ne croit un homme qui s'accuſe ; icy , au contraire , on attend qu'il declare qu'il eſt coupable , & dequoy ; car s'il ne s'accuſe de rien on le retient touſiours , la pluſpart du temps on luy donne la geſne , & on le fait mourir ; on ne nomme jamais les témoins qui l'ont accuſé , & on ne luy confronte point ; ainſi il ne

ſçauroit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſçauroit leur reprocher, ny les rejetter, comme bien ſouvent ils pourroient eſtre portez à les déferer pour des inimitiez particulieres; & un homme ſe trouve pris, mis à la torture, condamné, bruſlé, ſans pouvoir ſe defendre. Quand je blaſmois cela, ils ne me diſoient rien autre choſe, ſinon que c'eſtoit la plus belle choſe qu'il y euſt en Eſpagne qu'un *Auto* d'Inquiſition; Ainſi appellent-ils l'Arreſt de condamnation, & l'execution d'un miſerable, & traitent ce ſpectacle comme une feſte de Taureaux, car on m'a dit en effet, qu'ils font cela avec grand apparat. Et pour obliger toute la Nobleſſe à maintenir cette invention, on a donné de grands Privileges à tous les Gentilshommes qui veulent ſe faire familiers, qu'ils appellent de la *ſainte Inquiſition*, dont la fonction eſt de ſervir & preſter main forte pour prendre les accuſez, & les mettre en priſon; car il y a cela de particulier qu'ils les menent en priſon & au ſupplice ſans que le condamné ſoit lié; mais il eſt tellement environné de Gentilshommes, qu'on n'a que faire de craindre qu'il s'eſchappe.

Mais auſſi ce cruel Miniſtere leur apporte beaucoup d'avantage, & un Gentilhomme familier de l'Inquiſition, peut apres cela faire toutes les plus meſchantes actions du monde, tuer, aſſaſſiner, violer; ſans qu'il luy en arrive du mal. Car dés qu'on le veut faire prendre il ſe reclame tout auſſi-

toſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

toſt de l'Inquiſition, où il a ſes cauſes commiſes, & il faut auſſi-toſt que toute autre Juriſdiction cede, car celle-cy a les mains plus longues que les autres ; les Inquiſiteurs entreprennent donc ce procés, & le familier ne manque point auſſi-toſt de ſe faire eſcroüer priſonnier de l'Inquiſition, & apres cela il ne laiſſe pas de ſe promener par tout ; ſortir de la Ville, & faire comme s'il n'eſtoit pas priſonnier, pendant qu'on fait tirer le procés en longueur pour le mettre en accommodement. Mais ceux qui ont de meſchantes affaires ſont bien aiſes de demeurer des dix années, & quelquesfois toute leur vie priſonniers de *l'inquiſition*. Et quand je paſſay à *Cordoüe* je vis un Dom Diego de *Cabrera y Soto Mayor*, *Chevalier del Habito* de *Calatrava*, où de *Santiago*, qui me fit voir la Salle de *l'Inquiſition*, & tous les coings & les priſons, & le lieu où ſe donne la geſne aux accuſez, & il me dit qu'il y avoit fort long-temps qu'il eſtoit priſonnier de *l'Inquiſition* de cette nature, & je l'avois veu à la feſte des Taureaux *d'Ecija*, & il avoit eſté à l'expedition *d'Elvas*, quand Dom Lüis y fut ; & tout cela eſtant priſonnier, & luy & un autre Gentilhomme de Cordouë, où ils ſont plus galans, & vivent plus noblement, & plus à la Françoiſe qu'en aucune autre ville d'Eſpagne ; me dirent en me menant promener par tout en leur carroſſe,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

roſſe, qu'une fois un familier de l'Inquiſition ayant tué un homme qui avoit grand credit, & beaucoup de parens ; les Inquiſiteurs furent obligez de le condamner à la mort, mais en meſme temps ils le firent ſortir, & les autres Gentilshommes familiers luy firent tenir preſt un cheval avec une bonne ſomme d'argent, & il fut quelque temps ſans ſe montrer, pendant quoy on accommoda l'affaire mais ils me dirent, ce me ſemble qu'elle avoit traiſné long-temps avant que d'en venir à cette extremité. Comme je paſſay à Logroño, on me dit qu'on y avoit mis depuis peu à l'Inquiſition un Gentilhomme de qualité, qui avoit parlé & diſputé un peu deſſus la liberté, & deſſus la grace. Mais il eſt vray qu'ils n'y en mettent guerre de cette nature, à cauſe que perſonne ne ſçait rien, & ainſi ils ne parlent gueres de choſes de la Religion. Ils n'y mettent guere ſouvent que ceux qui ſont ſoupçonnez de Moriſme, ou de Judaïſme, dont ils en prennent ſouvent qu'ils menent par les ruës, avec une *Coroca*, qui eſt une eſpece de bonnet pointu, & fort haut de papier jaune & rouge ; pourquoy on les appelle *Encorocados*. Le Conſeil, & les Officiers de l'Inquiſition marchant devant en Mules, & les *Familiers* apres, & les *Encorocados* ſont au milieu. On les mene ainſi dans l'Egliſe des Dominiquains, & on leur fait un grand Sermon. Il y en a d'autres qu'on foûette

foüette quand ils ſont relaps, d'autre à qui on donne *el Sanbenito* ; c'eſt une eſpece d'eſtole qu'on les oblige de porter à leur col & on les appelle *Sanbenitos.* On eſcrit les noms de tous ceux qui ont eſté pris ainſi, & l'année, ſur les murailles des Egliſes, avec des Croix de ſainct André, & la pluſpart des Egliſes d'Eſpagne en ſont pleines.

Du Conſeil de la Santa Cruzada.

IL y a encore le Conſeil de la *Santa Cruzada*, qui eſt compoſé, outre le Commiſſaire general, qui en eſt Preſident, de ſix Conſeillers, qui ſont du Conſeil de Caſtille, ou de celuy des Indes, ou de celuy d'Italie. Il a eſté eſtably en mil cinq cens neuf, du temps du Pape Jule deuxieſme, & ſous ce pretexte de la Croiſade, ou de la guerre que les Rois d'Eſpagne diſent touſiours qu'ils ont contre les Infidelles, encore qu'ils ayent reçeu depuis peu un Envoyé du grand Turc, avec qui ils ſont preſentement mieux que nous ; & encore qu'ils vivent en paix avec les Potentats de l'Affrique. Sous ce pretexte, disje, le Roy d'Eſpagne tire du revenu de Tolede, qui eſt en effet trop grand pour une Archeveſché, cinquante mille ducats pour l'entretien des Galeres, contre les Infidelles, & de grandes ſommes à proportion ſur tous les benefices d'Eſpagne.

Ce Conſeil connoiſt donc de tous les ſubſides

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſides que le Pape permet au Roy de lever ſur les Eccleſiaſtiques, & ſur reſte de ſes peuples; pour cela, & pour ce que l'on fait payer à tout le monde pour manger du beurre, du fromage, & de la *groſſura*, qui ſont toutes les jſſuës & les entrailles, comme pieds, cous, aiſles, freſſures, de toutes ſortes de viandes; pour cela, dis-je, on fait de certaines Bulles pleines d'indulgences pour animer les Eſpagnols contre les Infidelles, & il y a un grand debit de cela; car qui n'en achete point paſſe pour Juif, ou pour Heretique, & cela ne vaut rien que pour un an, auſſi bien en Eſpagne, comme aux Indes, où le Roy vend toutes ces Bulles-là, & le revenu qui vient de cela, eſt comme j'ay oüy dire, plus grand que celuy des mines d'or, & d'argent; la moindre Bulle ſe vend trois reaux de *Vellon*, & le prix en augmente à proportion de la qualité des gens.

Du Conſeil des Ordres Militaires.

EL Conſejo de Ordenes, compoſé auſſi d'un Preſident, & de ſix *Oydores*, ſans les autres Officiers qui doivent avoir tout *el habito*, connoiſt des cauſes Civiles & Criminelles de ceux des Ordres de *Santiago*, *Calatrava*, & *Alcantara*, dont j'ay parlé, des informations qui ſe font pour eſtre receu Chevalier de cét Ordre; car ce n'eſt

n'eſt pas tout d'avoir le Brevet *del habito*, que le Roy donne, il faut faire preuve que l'on eſt Noble, & venu de *Chriſtianos Viejos*, ſans aucun meſlange de Moriſme, ni de Juifverie, & cela couſte de l'argent, auſſi bien que les informations des *Eſtudientes* dont j'ay parlé. Ce Conſeil propoſe auſſi au Roy les Conſultes pour la proviſion des Commanderies, & autres charges de ces trois Ordres, dont il y en a un fort grand nombre, & le Roy d'Eſpagne a des Commandes à donner, par permiſſion des Papes, & comme *grand Maiſtre*, & il ſemble que ce ſoit au lieu, & pour le recompenſer des Abbaies & Prieurez Commandataires, qu'il ne donne point comme nos Rois.

Des ordres Militaires d'Eſpagne.

TOus les Ordres militaires d'Eſpagne ſont venus de la laſcheté des Chevaliers Templiers, dont on donna les biens à ceux qui ſe liguerent enſemble, & ſe croiſerent contre les Mores; ainſi l'Ordre de *Monteſa* dans le Royaume de *Valénce*, & celuy de *Chriſto* en *Portugal*, eurent tous les biens des Templiers. Mais les principaux Ordres d'Eſpagne ſont ceux de *Santiago*, qu'ils appellent le Noble, & dont la marque eſt une Croix rouge en forme d'une eſpée; celuy de *Calatrava* le *Galant*, dont la marque

que eſt une Croix de la meſme façon que celle de *Calatrava*, horſmis qu'elle eſt verte; car pour l'Ordre de la Toiſon, c'eſt l'Ordre des Ducs de Bourgogne, qui n'a point d'autres marque que la Toiſon d'or qui pend à un ruban de ſoye, & que les Eſpagnols negligent parce qu'il n'y a aucunes commanderies, le Roy d'Eſpagne ne le donne guere qu'a des Princes, où à des Seigneurs eſtrangers.

Les Ordres *Santiago*, & de *Calatrava* diſputent enſemble la préference, & pretendent tous deux eſtre les plus anciens.

Comme Saint Jaques a eſté depuis fort long temps le Patron d'Eſpagne, & que tous les Eſpagnols diſent qu'en cette ſanglante bataille, qu'ils appellent *del Clavio*, où le Roy *Dom Ramiro* en l'an huit cens quarante-quatre défit les Mores aupres de *Logroño*, où j'ay paſſé, Saint Jaques luy apparut, & l'aſſeura du gain de la bataille, pluſieurs croyent que la devotion de Saint Jaques augmenta, & qu'alors tous les Gentilshommes firent une Confederation qui fut le commencement de cét Ordre; cela peut bien eſtre, mais Garibay, & la pluſpart des autres Hiſtoriens demeurent d'accord que ce fut ſeulement ſous le regne de Ferdinand II. en l'an mil cent ſoixante & quinze, que treize Gentilshommes firent approuver leur Ordre au Pape Alexandre, & cét Ordre ſuivoit la regle de Sainct Auguſtin: de façon que l'Or-

l'Ordre de *Calatrava*, ayant eſté inſtitué par le Roy *Dom Sanche* en l'an mil cent cinquante-huit, il ſemble qu'il ſoit plus ancien que celuy de S. Jaques.

Cét Ordre de *Calatrava* prend ſon nom & ſon origine de la ville de *Calatrava*, où j'ay paſſé aupres du fleuve *Guadiana*, laquelle eſtant abandonnée des Chevaliers Templiers, & des autres Chreſtiens, & les Mores eſtans pretz de s'en rendre les Maiſtres, deux Religieux de Ciſteaux en France, de l'Ordre de Saint Bernard eſtans venus en Eſpagne, ſe jetterent dedans, & animerent beaucoup de gens à y demeurer pour la deffendre contre les Mores; ſi bien que l'ayant deffenduë contre eux, elle demeura à ceux qui ſe mirent de cette Confrairie.

Peu de temps apres le Roy Fernand ſecond en l'an mil cent ſoixante & dix-ſept, inſtitua l'Ordre *d'Alcantara*, qui fut une filiation de *Calatrava*, dont le grand Maiſtre ayant conquis la ville *d'Alcantara*, y eſtablit une maiſon, qui en ſuitte devint autant où plus riche que *Calatrava*.

Ces trois Ordres eſtoient en ce temps-là de vrais Religieux de Saint Bernard, & de Sant Auguſtin, qui ne ſe marioient point; mais la vie militaire à laquelle ils eſtoient obligez, & les grands biens qu'ils eurent apres que les Mores furent chaſſez d'Eſpagne, firent tant d'envie, que les Grands vou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

voulurent eſtre de cét Ordre, & obtindrent des diſpences de ſe marier, & encores ils ne ſe marient point ſans diſpence, mais on ne leur refuſe point: autrefois ils dépendoient des Generaux de Ciſteaux.

Au commencement il y avoit un grand Maiſtre de chaque Ordre; & comme ces grands Maiſtres diſpoſoient de toutes les Commanderies, & qu'ils eſtoient comme Souverains ſur les Chevaliers; de meſmes que les grands Maiſtres de Malte, & chaque charge de grand Maiſtre valoit bien cent mil ducats de revenu; ces trois grandes Maiſtriſes de ces Ordres eſtoient les plus conſiderables perſonnes de l'Eſtat, & les brigues de tous les Grands pour y arriver, eſtoient cauſe de beaucoup de guerres Civiles. Ferdinand, & Iſabelle reünirent ces trois grandes Maiſtriſes à la Couronne, & par ce moyen gagnerent trois cens mil ducats tout d'un coup.

Le meſme Ferdinand mourant fit un teſtament, par lequel il laiſſoit l'adminiſtration du Royaume de Caſtille pendant l'infirmité de la Reine *Doña Juana la loca*, à Ferdinand cadet de Charles, qui fut apres l'Empereur Ferdinand, & luy donnoit ces trois Grandes Maiſtriſes; mais il le revoqua peu apres, & ainſi elles ſont demeurés incorporées à la Couronne. Et pendant que j'eſtois en Eſpagne, on diſoit que ſi Monſieur le Prince ne ſe racommodoit point avec

avec le Roy, (ce qu'ils ne pouvoient pas croire, encore qu'il ſe peût faire) on le feroit grand Maiſtre de ces trois Ordres. Ainſi le Roy d'Eſpagne comme grand Maiſtre donne toutes les Commanderies, & quelques fois tient Chapitre de ces Ordres, dans leſquels il fait couvrir tous les Chevaliers.

Lors que je paſſay à *Almagro*, jolie ville *d'Andalouſie*, qui eſt tout contre *Calatrava la vieja*, qui eſt ruinée à preſent, *Dom Iñigo de Guſman*, Chevalier de cet Ordre qui en eſtoit Gouverneur, & à qui je parlay long temps, me dit qu'*Almagro* eſtoit de la grande Maiſtriſe, & qu'elle avoit autrefois quarante grands villages, & m'envoya la liſte des Commanderies de cét Ordre.

Pour l'Ordre de *Monteſa* qui n'eſt que dans le Royaume de *Valence*, & qui n'a que treize Commanderies, qui toutes enſemble valent deux mil trois cens ducats de revenu, ce me ſemble, il avoit eſté fondé par le Roy *Dom Sanche el quarto* en l'année 1317. & Philippe ſecond en remit la charge de grand Maiſtre à la Couronne.

De l'Ordre de la Nobleſſe d'Eſpagne.

COMME il n'y a point de Chaſteaux en Eſpagne, & pas meſme de Villages, & qu'il n'y a que des Villes, qu'ils appellent *Ciudades*,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

des, ou des Bourgs qu'ils appellent *Villas* qui ſont toutes aſſez joliment baſties, avec des Maiſons de briques & des balcons.

Les Gentilshommes ne demeurent point à la campagne comme en France & en Allemagne; de façon que demeurans tous dans les Villes, & n'ayant aucun droict ny privilege de chaſſe pardeſſus les Bourgeois, & n'ayant aucune Juſtice, ny Fiefs, ny vaſſaux, comme nos Gentislhommes, qui ſont Seigneurs de leurs Parroiſſes. Ils n'ont aucunes prerogatives pardeſſus les Bourgeois, ſi ce n'eſt les Gentils-hommes d'Arragon, dont je ne parle point; de façon, que ce que l'on appelle *Hijoſdalgo*, n'eſt guere different des ſimples Artizans, qu'ils appellent *Officiales*, que l'on appelle ainſi *Cavalleros*, encore que ce ſoient des Cordonniers, & autres Artizans, qui ſont tous habillez de noir, avec des bas d'eſtame tirez, & la golille & l'eſpée au coſté, comme les plus grands Seigneurs.

Ainſi à bien parler, on ne ſçait ce que c'eſt que la ſimple Nobleſſe, qui eſt la plus conſiderable en France, & il n'y a de Nobles que ceux qui ont *los habitos* des Ordres Militaires, & à ce qu'on appelle *Titulos*, qui ſont les Comtes, Marquis, ou Ducs.

Il y a pourtant encores quelques Maiſons que l'on appelle *Caſas Solariegas*, & ce ſont des Gentilshommes en effet qui ſont de *Solar conocido*, comme ils diſent; c'eſt a dire, dont

dont on connoiſt la ſouche, qui eſt bonne; & Philippe ſecond l'en an 1566. fit faire un recuëil de leurs lettres, qu'il fit mettre dan les Archives dé Valladolid.

Et à ceux qui ſont-là comme Nobles, on leur donne des actes quand il eſt queſtion, où des extraits, qu'ils appellent *Cartas executorias*, par le moyen deſquelles ils ſe maintiennemt en certaines exemptions, qui ne ſont pas grand choſe.

Pour les *Titulos*, les plus anciens, c'eſtoient ce qu'ils appellent *ricos hombres*, qui eſt bien differend de *hombre rico*, qui ſignifie homme *riche*; car *ricos hombres*, c'eſtoient les grands Seigneurs d'Eſpagne autres frois, devant qu'il y euſt des Comtes, des Marquis, ny des Ducs; & c'eſtoient des grands Seigneurs de ces premiers temps-là, qui ſe couvroient tous devant les Rois, & qui avoient voix active & paſſive dans les Aſſemblées, & où quelquesfois on éliſoit les Rois, dont les images ſont demeurées encores dans le ſerment qu'ils font aux Princes d'Aſturies.

Du temps des Rois Gots, ils ne s'appelloient pas ſeulement *ricos hombres*, mais *Tinphados*, qui ſont dictions Gotiques; car *ric* & *tief* ſont des termes Allemands, qui ſignifient puiſſant, riche, haut; d'où vient que l'on voit quantité de noms de Princes Gots & François, qui s'appellent *Alaric*, *Atalaric*, *Ricarede*, *Theodoric*, *&c.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

La pluſpart des Eſpagnols diſent, que les Grands des derniers temps, ſont la meſme choſe que les *ricos hombres* des Anciens. Et en effet, on trouve que les anciens Rois accordoient ce Privilege de *rico-hombria*, comme celuy de *Grandeza*. Mais quelques-uns diſent, que tous les *ricos hombres* n'eſtoient pas Grands, mais ſeulement, les *ricos hombres de pendon y caldera*; c'eſt à dire *ricos hombres*, qui pouvoient *alçar pendon*, lever des Trouppes, & les entretenir à leurs deſpens; ce que ſignifioit *el Calnera*, la *Chaudiere*, comme nos Chevaliers bannerets; d'où vient je m'imagine, que *las Calderas*, ſont des marques de Nobleſſe dans les Armes, & il y a des Eſcuſſons qui en ſont environnez tout autour.

Il y a auſſi des Eſcuſſons, où il y a des rouës en orle tout autour, & je croy auſſi que cela vient de l'ancien Privilege de *los Rodados*, dont les Rois donnoient les Brevets; au commencement on mettoit des croix dans ces rouës-la, & apres on y mit les Armes des Rois.

L'origine de l'Eſcharpe rouge, vient auſſi en Eſpagne, ſans doute, des Chevaliers de la *Vanda*, & *Lorada*, ou *Colorada*; dont l'Ordre fut inſtitué par Alonſe douzieſme, & les principaux Statuts en eſtoient; que les aiſnez des grands Seigneurs n'y pouvoient eſtre reçeus, cela eſtant reſervé aux cadets; & pour cela, il falloit qu'ils euſſent dix ans de ſervice à la Cour, où à l'Armée.

Je

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Je feray un diſcours particulier des quatre Ordres de Chevalerie auſſi bien que j'en ay fait un des Grands ; de façon qu'il me reſte ſeulement à dire, que les principaux des *ricos hombres*, s'eſtans touſiours couverts devant les Rois & devant Ferdinand, quand l'Archiduc Philippe vint en Eſpagne, dont il avoit eſpouſé l'heritiere de Caſtille, la Reine *Doña Juana*, tous les grands Seigneurs furent partagez, & il y en eut peu qui demeurereut du parry de Ferdinand, Roy d'Arragon; toute la jeuneſſe voulant gagner les bonnes graces de Philippe, fils de l'Empereur Maximilian ; & pour cela ils reſolurent tous de ne ſe point couvrir devant luy, à la mode d'Allemagne. Philippe eſtant mort, & Ferdinand eſtant revenu adminiſtrer le Royaume de Caſtille, il fit couvrir toux ceux qu'il avoit fait couvrir autrefois. Mais apres, Charles Quint s'en allant en Allemagne, où il eſtoit eſleu Empereur, les Allemands declarerent, qu'ils n'aſſiſteroient point à ſon Couronnement ſi les Eſpagnols ſe couvroient ; de façon que Charles Quint employa *Dom Fabrique* de Tolede, Duc d'Albe, pour perſuader aux Grands d'Eſpagne, de ne ſe point couvrir en cette occaſion, & qu'il leur conſerveroit leurs Privileges ailleurs. Ce qu'il fit eſtant revenu en Eſpagne, où il tint *las Cortes*, qui eſt à dire *les Eſtats*, & alors il fit couvrir ſeulement neuf *Grands* ; d'autres diſent douze, & cela fut en ſuite augmenté quand il fut

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

à Naples ; il fit auſſi couvrir ceux qui avoient eſté couverts autrefois. Et les *Grands* de ce temps-là, à ce que quelques-uns diſent, ſont les *Grands* de la premiere Claſſe.

Les Comtes & Marquis ſont auſſi *de los Titulos*, & ont des Prerogatives, & des Preëminences dans les Eſtats de leurs Pais, ſoit de Caſtille, ſoit d'Arragon, & ainſi des autres, & cela paſſe à leurs enfans.

Il y a auſſi des Tiltres comme celuy-cy *Adelantado*, comme il y en avoit de Caſtille, de Grenade, d'Arragon, & de toutes les autres Provinces ; c'eſt une eſpece de Dignité, pareille à celle de Seneſchal en Normandie, d'Anjou, &c. car c'eſtoit en Eſpagne le Chef de la Juſtice dans la Paix & le Capitaine general dans la guerre ; mais cette Dignité eſtant demeuré hereditaire dans les familles, elle eſt demeurée ſans fonction.

Le *Conneſtable* de Caſtille eſt la meſme choſe, auſſi bien que *l'Admirante* ; car ces deux Dignitez ſont depuis ſi long-temps attachées à la famille des *Velaſques* ; ſçavoir celle de *Conneſtable*, & à celle des *Henriquez* celle *d'Admirante*, qu'il y a longtemps qu'ils n'ont eu de fonction. On dit ſeulement, que quand on leve du monde ſur terre, on les leve au nom du Roy & du Conneſtable, & lors auſſi qu'on fait des armemens de Mer, ils ſe font au nom du Roy & de l'Admirante, qui commanderoit l'Armée ſi le Roy montoit ſur Mer. Pour Conneſtable, celuy qui l'eſt preſen-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

preſentement a, ce me ſemble, commandé la Cavallerie en Catalogne, ſous le Marqnis de *Mortara*; cequi montre que ce tiltre ne luy donne aucun commandement; & c'eſt comme la dignité de *Conneſtable* hereditaire de Normandie, qui eſt attaché au Comté de Tanquarville, qu'a Monſieur de Longueville.

De l'eſtat Eccleſiaſtique.

LE Roy ne donne pas veritablement en Eſpagne les abbaïes, qui ſont toutes regulieres, à la reſerve de deux ou trois qui ſont Commandataires, à ce qu'on m'a dit, mais qui ne vallent pas beaucoup, & ſont pluſtoſt des eſpeces de Doyennez, & de Chefs d'Egliſes Collegiales, comme la nouvelle dignité de l'Abbé de *Sacramente* de Grenade, & quelques autres; mais auſſi il y a bien plus d'Archeveſchez, & d'Eveſchez, & de bien plus riches qu'en France: car ſans compter les Indes, où il y a plus de quarante, tant Archeveſchez, qu'Eveſchez, dont il y en a qui valent vingt, & trente mil, & juſques à ſoixante mil pieces de cinquante-huit ſols de rente. Les Pais bas, & l'Eſtat de Milan que nous connoiſſons, & le Portugal qui a ſon Roy.

Il y a en Eſpagne ſeulement en comprenant l'Arragon, la Catalogne, & les Iſles de Sicile, Sardaigne, Majorque, Minorque, & le Royaume de Naples, vint-deux, ou vint-trois grands Archeveſchez, & environ

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

cent Eveſchez, qui hormis quelques uns d'Italie ſont meilleurs que les noſtres de France; car les ordinaires ſont de vint mille ducats de revenu, & les bons de trente, quarante, ſoixante, quatre-vints-dix, & cent mille, au moins à ce qu'ils diſent, comme leurs Archeveſchez qu'ils diſent valoir beaucoup.

Pour l'Archeveſché de Tolede, il vaut trois cens mille ducats, tout le monde en convient, c'eſt le Cardinal de *Sandoval*, qui eſt le Baron de la Maiſon de Lerme, qui eſt fort vieux, & Sous-Doyen des Cardinaux; mais il me ſemble qu'il n'eſtoit pas frere du Duc de Lerme, le Favory de Philippe troiſieſme; mais il eſt *Moſcoſo* des Comtes *d'Altravara*.

Il y a quarante Chanoinies, qui valent chacune, plus de trois mille ducats de revenu; outre cela, il y a quatorze Dignitez, entr'autres cinq, ou ſix Archidiaconez, dont celuy de Madrid eſt un, car il n'y a point d'Eveſque à Madrid, & je ne ſçay lequel vaut le plus; l'on m'a dit que l'un, qui eſt celuy de Tolede, eſt à *Dom Juan* d'Auſtriche, & qu'il vaut trente mil eſcus, & un autre quinze mille, qui eſt à un *Moſcoſo*, neveu du Cardinal, celuy de *Guadalaxara*, & celuy de *Talavera*, valent chacun dix mille, le Doyenné ſeize mille; ces Dignitez valent bien plus que les Chanoinies, qui ſont quarante; cinquante *Racioneros*, que nous dirions je penſe Prebendiers, qui ont chacun deux, & trois cens ducats, & d'autres comportionnaires; vint-

cinq

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

cinq Archipreſtres. Enfin *una Machina* de Preſtres, comme ils diſent en Eſpagne.

Outre tout cela, il y a une Chapelle où ſont pluſieurs Rois enterrez, nommée *Capilla de los Reyes*, dont le Chapelain *Mayor* a douze mille eſcus, & les douze Chapelains chacun mille, ou douze cens eſcus, & le Poëte Dom Pedro Calderon en eſt un.

L'Archeveſché de Seville, vaut quatre-vints-dix mille ducats.

Celuy de ſainct Jacques en Galice, quarante mille ducats.

Celuy de Grenade, ſoixante mille ducats.

L'Archeveſché de Valence a ce privilege, que l'Archeveſque eſt habillé en Cardinal, & les Chanoines de violet, & dans les feſtes de Ceremonie, ils ont le Rochet & le Camail comme les Eveſques; les Chanoinies y valent trois mille eſcus; je ne me ſouviens pas de la valeur de l'Archeveſché, & je ne me ſuis pas informé de la valeur des autres Archeveſchez, ny des Eveſchez d'Italie. Mais ſi l'eſtat qu'a fait *Duñez Caſtro*, de ceux d'Eſpagne eſt vray.

L'Eveſché d'Avilla vaut, &c.

Il ſeroit peut-eſtre ennuyeux au Lecteur, de lire tout le revenu de ces Archeveſchez, & Eveſchez, & a moy de les tranſcrire, pour faire plus de diligence; afin d'avoir mon *Racionero*, j'abrege.

Pour des Chanoinies, quand un Eveſque eſt Cardinal, il les donne toutes, comme fait celuy de Tolede; & quand les Eveſchez ſont

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

du Domaine, & du Patrimoine du Roy c'eſt à dire tout ce qui a eſté conquis ſur les Mores, comme Seville, Grenade, Malago, & où ç'a eſté le Roy qui a fondé les Eveſchez, il donne toutes les Chanoinies; Pour tous les autres Eveſchez, le plus commun uſage d'Eſpagne eſt, que des douze mois de l'année, le Pape en a quatre, & l'Eveſque & le Chapitre en ont huict; pendant leſquels ils les donnent à moitié par tour, ſelon l'uſage de chaque Egliſe, comme à *Pampelonne* & à *Calahora*; au lieu que l'Eveſque de *Jaen* les donne pendant les huict mois; ainſi cela n'eſt pas de meſme par tout, car il y en a où le Roy a auſſi ſon temps.

Quand un Eveſque meurt, c'eſt le Chapitre *Sede vaccante*, qui fait toutes les fonctions, donne toutes les Chanonies qui appartiennent à l'Eveſque, & non pas le Roy comme en France. Il n'a point non plus le ſerment de fidelité, ny la regale; mais dés qu'un Eveſque eſt mort, ceux qui ont l'Eveſché font l'inventaire de toute la ſucceſſion qui ſe trouve, tant en argent, qu'en meubles, vaiſſelle, tapiſſeries; qui ſont au Pape, qui les vend, & pour cela les Nonces y ont bien plus de credit qu'en France; car on va à Rome pour tout, tout dépend de là, & rien du Roy, horſmis les Eveſchez, & ce que j'ay dit; & meſme ſans aller à Rome, le Nonce à le pouvoir de faire beaucoup d'expeditions; par exemple, il a le pou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

pourvoir de donner tous les Benefices qui vacquent, juſques à la valeur de trente eſcus de gros, ſans les diſtributions du Cœur.

Pour ce qui eſt des petits Benefices qui dépendent de l'Eveſque, & des Chapitres, & des Egliſes, ils gardent auſſi une eſpece d'examen, & on leur donne quelque article de Droict Canon à ſoûtenir, & ordinairement on fait diſputer ceux qui y pretendent, & ils appellent encore cela *Oppoſition*.

Des Eſtats que l'on appelle en Eſpagne Cortes.

AUTREFOIS en Eſpagne (Je veux parler particulierement de la Caſtille) dans toutes les occaſions d'importance les Eſtats s'aſſembloient, & on y reſolvoit les differends qui naiſſoient ſur la ſucceſſion, & ſur le Gouvernement des Royaumes, mais preſentement on ne les aſſemble plus guere, que pour faire preſter ſermens aux Princes, & les reconnoiſtre devant la mort de leurs peres pour Princes des Aſturies, & heritiers de la Couronne.

Il eſt à remarquer, qu'en ces Aſſemblées d'Eſtats, qui ſe font ordinairement dans les Egliſes, le Roy & les Grands d'Eſpagne ſont placez tout au contraire de ce qu'ils ont accoutûmé d'eſtre, lors que le Roy tient Chapelle; ce qui ſe dit comme à Rome, quand le Roy d'Eſpagne entend la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Meſſe en public. Premierement, au lieu qu'en France, le Roy ſe met touſiours ſous un haut daix, que l'on dreſſe au milieu de l'Egliſe, en veuë de tout le monde, le Roy d'Eſpagne eſt touſiours à un des coſtez de l'Egliſe, ſous *una Cortina*, qui eſt un pavillon avec des rideaux, & un ciel qui y eſt ordinairement, & je l'ay toûjours veû du coſté de l'Evangile; de façon qu'on ne le voit point. Il y a des gardes autour du pavillon, & un ſiege pour le *Mayordome Mayor*, & l'Aumônier que l'on appelle *Sumeglier de Cortina*, eſt debout; & au deſſous de la courtine, eſt un grand banc couvert de tapiſſerie tout le long de l'Egliſe, où s'aſſiſent les *Grands*, qui demeurent tous couverts, vis à vis du Roy; du coſté de l'Epiſtre ſont les Ambaſſadeurs, & au deſſous d'eux de long, un banc, où ſont tous les Aumôniers & Preſtres. Mais dans les Eſtats ou *Cortes*, il ſemble que le Roy quitte ſa place, qu'il tient la plus honnorable, & où il eſt ordinairement, qui eſt le coſté de l'Evangile, & s'en démette entre les mains des Eſtats; car la courtine du Roy ſe met du coſté de l'Epiſtre, & le banc des Grands au deſſous; & du coſté de l'Evangile, vis à vis du Roy au haut, ſont tous les Prelats; un peu au deſſous, eſt un banc, où ſont les Ambaſſadeurs & les Cardinaux, s'il y en a; au deſſous vis à vis des Grands, ſont les bancs, où ſont *los Titulos*; c'eſt à dire Comtes, Marquis, &c. Et les Procureurs Deputez des Villes, qui ſont auſſi du coſté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

coſté des Grands. Et au lieu que dans les Ceremonies d'ordinaire, les Grands vont les premiers, dans ces Eſtats ce ſont les Prelats qui vont faire les juremens devant les Grands, & puis *los Titulos*, & apres les Villes.

Les derniers Eſtats qui ſe ſont aſſemblez avec quelque ſolemnité, ont eſté en l'an 1638. à Tolede, où Charles Quint ordonna qu'il n'y euſt que dix-huict Villes qui euſſent voix.

Il y a touſiours diſpute entre *Burgos*, qui ſe dit *Cabeça de Caſtilla*, où la capitale ville de Caſtille, & *Toledo*. Et le Roy Henry qui chaſſa *Dom Pedro el Cruel*, les accommoda de cette maniere. Il commanda à Burgos de parler, & jurer, & il dit qu'il ſe chargeoit de jurer pour Tolede, cela contenta ces deux Villes. Si bien qu'à l'exemple de cela dans toutes les Aſſemblées, ces deux Villes ſe preſentent, & le Roy commande à Burgos de parler, & dit que Tolede jurera quand il luy commandera. Burgos parle, & propoſe toutes choſes, & on fait parler Tolede hors du rang des Villes, en un rang fort honorable, & Tolede auſſi bien que Burgos, font tous deux les proteſtations, dont le Roy leur fait delivrer acte; à ſçavoir à Burgos, qu'il a eſté ſuivant l'ordre ancien pour conſerver ſa poſſeſſion, & à Tolede, que ç'a eſté par l'ordre du Roy ſans que cela puiſſe prejudicier à leur preſeance.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Du Revenu du Roy d'Eſpagne.

TOUT le monde croit que le plus grand revenu du Roy d'Eſpagne, c'eſt l'or, & l'argent des Indes, & c'eſt bien veritablement ce qui fait ſubſiſter l'Eſpagne, mais on eſt abuſé; car comme je me le ſuis fait expliquer à Cadis, & à Seville, les choſes vont ainſi. Il y a deux endroits dans les Indes, d'où vient toute la richeſſe de l'Europe. Les mines du Potoſi; & ce qui eſt remarquable, qui ſont fort éloignées de nôtre grande Mer, car elles ſont du coſté de celles du Sud, que l'on nomme Pacifique; de façon que les Gallions d'Eſpagne, qui vont d'abord à *Puerto velo*, en Amerique, y attendent le temps que l'or vienne de Potoſi, & des environs à Lima, qui ſe nomme *Ciudad de los Reyes*, s'embarquer à la mer du Sud à Arica, & encore une autre Ville, pour venir plus commodement à Panama, & de-là par terre à Puertovelo.

Il eſt permis à tout le monde de tirer de l'or, & d'en faire tirer, & travailler aux mines, en payant au Roy le quint.

L'argent ſe tire du Royaume de Mexique, qui eſt plus Septentrional, & ce ſont les vaiſſeaux qui vont-là, & cela eſt appellé la flotte de *Tierra Firma*; & comme il y a plus de peine, & moins de profit, le Roy ne prend aucun profit de ce qui s'en tire-là, mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

mais ſoit or, ſoit argent, il doit eſtre enregiſtré, autrement on le confiſque, & le droict d'enregiſtrement eſt de dix pour cent; & c'eſt pour cela qu'avoit eſté eſtablie autrefois la *Caſa* de la *Contratacion* à Seville; alors que tout ce qui venoit des Indes venant par *Sanlucar*, venoit aborder a une tour, qui eſt ſur le Port, que l'on nomme encore la Tour de l'or; mais depuis quelques années, ſoit pource que lors que l'on éloigna le Duc de *Medina Sidonia*, qui eſtoit à *Sanlucar*, on y envoya d'abord des Commiſſaires qui voulurent trop gagner ſur les Marchands, ſoit que desja ils trouvaſſent qu'ils eſtoient trop prés de la maiſon de la *Contratacion*, & des Partiſans de Seville, & que le Duc de *Medina Celi*, à qui on a donné le Generalat de la Coſte, ait oſté le commerce de *Sanlucar*, qui eſtoit au Duc de *Medina Sidonia*, pour le mettre au Port de ſainte Marie, qui eſt vis à vis de Cadis, & qui eſt à luy preſentement, par la ſucceſſion qui luy eſt eſcheuë des Ducs *d'Alcala*. Ils ſe ſont adonnez depuis à venir à Cadis, où depuis tout ce temps-là ils s'accommodoient, & faiſoient leurs compoſitions, & trompoient la Maiſon de la *Contratacion*; de façon que depuis ces deux dernieres années, le Roy a déchargé les Marchands du droict d'enregiſtrement, & a mieux aimé ſe contenter d'un pour cent de tout. On a fait d'abord

acom-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

accommodement avec les Capitaines & les Marchands, avec qui on a composé tout au travers, comme nous appellons, pour tout ce qu'il y avoit dans un vaisseau, sans compter ce qu'il y auroit, qui estoit une trop grande peine. Et il s'est trouvé, à ce qu'ils m'ont dit là, de Marchands, & des gens qui n'ont payé que quatre pour cent l'année derniere, dont le Roy d'Espagne a tiré cinq millions de pieces de huict, qui ne sont pas tout juste quinze millions de livres. Mais il ne faut pas croire pour cela que toutes les années il en tire autant; car en la presente il a tiré pour quatre, parce que les quatre precedentes, la flotte n'estoit point venuë, à cause des Anglois, lesquels ont esté deux ans à la veuë de Cadis, où ils attendoient la flotte des Indes, & qui ont pris, où fait perir sept Gallions, qui en revenoient avec une Charge fort riche; ils en approcherent d'abord sans que l'on s'en défiast, croyant que c'estoient des Hollandois, car ils avoient mis les bannieres d'Hollande, & de dessus le Port de Cadis, on voyoit le combat sans les pouvoir secourir. C'est pourquoy les plus habiles à qui j'en ay parlé, me disoient que tous les ans ordinairement, le Roy d'Espagne pouvoit avoir tous frais faits, c'est à dire tant des mines, que de la Cruzade, & de toutes les Indes, environ un Million d'or & demy, qui sont quatre millions de livres.

Tout le reste ne fait que passer par l'Espagne sans s'y arrester: car comme les Marchands

chands n'y ont point de Marchandiſes pour échanger contre nos toiles, nos draps, & les autres marchandiſes qui viennent de France, & de tous les autres Pays, il faut qu'ils les payent de l'argent qui vient des Indes, ſur quoy ils les aſſignent touſiours; de façon que ſi cette année derniere la flotte ne fuſt venuë, ils eſtoient ruinez, car ils eſtoient endebtez furieuſement.

Le Roy d'Eſpagne fait la meſme choſe que le Roy de France; & comme nous avons juſques-icy mangé le revenu des années, qui ne ſont pas encore venües; le Roy d'Eſpagne tout de meſme, trouve des Partiſans qui ſe nomment *Aſſentados*, qui moyennant une remiſe, luy avancent tant ſur ce qui viendra la flotte prochaine, qu'on leur tranſporte à prendre; ainſi il eſtoit ruiné auſſi bien que les Marchands, car il avoit quatre ans qu'ils avançoient; enfin quoy qu'il ait tiré beaucoup il n'en a guere profité, ſinon qu'il s'eſt acquité.

Outre ce que le Roy d'Eſpagne tire des Indes, il a particulierement dans toute la Caſtille, & Royaumes qui ſont reünis l'ancien droict, qui eſt grand; car Navarre, & Guipuſcoa ne payent rien; & Arragon & Catalogne ont leurs *fueros* auſſi, & je croy qu'il n'en tire pas grand choſe non plus, mais comme je n'y ay pas eſté, je n'en ſuis pas ſi bien inſtruit, & cét ancien droict s'appelle *Alcalava*, & n'eſtoit autrefois que du quint, depuis le Roy Henry; quand il eut chaſſé Dom Pedro *el cruel*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

cruel, volontairement on luy accorda la dixme qu'il prend ſur tout ce qui ſe vend, & qui ſe conſume par tout; & ce droict-là fut accordé aux Rois d'Eſpagne, par les Eſtats du temps d'Alonſe douzieſme, qui aſſembla *las Cortes*, en l'an mil trois cens quarante-deux, pouvoir pour ſubvenir aux guerres contre les Mores; & non ſeulement les Rois d'Eſpagne l'ont; mais il y a quelques grands Seigneurs qui l'ont ſur leurs Vaſſaux.

Depuis ce droict ancien, les Rois d'Eſpagne ont depuis peu encore levé trois pour cent, & le pariſis, où le quart en ſus; de façon que cela va à prés de quatorze pour cent, que le Roy prend generalement ſur tout; juſques-là méſme, qu'un homme qui tuë un bœuf, où un mouton chez luy, pour le manger dans ſa famille, on luy vient faire payer les treize & quatorze pour cent.

Outre cela il y a des endroits, où il y a de pareils droits pour les paſſages, l'entrée, & la ſortie, & il a ſes doüannes où l'on eſt fort difficile, & particulierement à toutes les entrées & ſorties, comme en entrant, ou ſortant d'Arragon, de Navarre, & de Catalogne en Caſtille ou en ſortant de Caſtille pour y entrer, & encore en ſortant de Navarre, & de Biſcaye, d'Arragon & de Catalogne en France, où y entrant de France; car enfin on eſt rançonné à deux paſſages differens, où l'on viſite tout ce que les paſſans portent; & outre la dixme qu'ils font

font payer de tout ce qui eſt neuf ; car encore que ce ſoit pour voſtre uſage, comme des chappeaux, des ſouliers, du linge, & juſques à un eſtuy d'argent, outre cela, ils viſitent ſi vous n'avez point d'or, ni d'argent, & ils le confiſquent ſi vous en avez plus qu'il n'en faut pour voſtre voyage, & il faut aller declarer au Bureau ce que l'on en a, & ce que l'on a de hardes, autrement on eſt pillé.

Mais outre cela, il y a de grandes landes, qu'ils appellent de *Helas*, dont le paſſage luy vaut beaucoup. Il y a auſſi quelques mines en Eſpagne, car il y en a meſme où il y a de l'or, mais il faut de ſi grands frais que l'on n'y travaille point ; & j'ay paſſé par des lieux où il y en a de plomb, & où j'ay veû beaucoup de puis que font les habitans des lieux circonvoiſins, qui ont tous le pouvoir d'en tirer, & doivent ſeulement enregiſtrer ce qu'ils tirent, & de chaque *Arba*, qui peſe vient cinq livres, ils donnent au Roy de dix livres une, & le reſte eſt pour eux. Il y a auſſi des Salines & des Moulins à ſucre, qu'ils appellent *Ingenios* de *Azucar*, dont j'en ay veû aupres de *Marpella*, où *Marbella* en Andalouſie, où j'ay veû beaucoup de cannes de ſucre, qui ſont faites comme d'autres roſeaux, mais qui ont au dedans une certaine moüelle, & une eau fort douce, car j'en ay cueilly par les chemins.

Il eſt deffendu de faire ſortir d'Eſpagne ni chevaux, ni mulets, ni Eſclaves, non plus que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

que de l'or, comme j'ay dit, & pour avoir cette permiſſion, il faut payer de grands droits.

Il y a auſſi de grands impoſts ſur le vin, qui vont à proportion bien plus qu'en France, car pour *cada Cantaro*, c'eſt à dire pour chaque cruche, qui tient environ quatre pots de France, on paye ſix reaux de *Vellon*, qui reviennent à trente ſols. Tous les Cabaretiers ne ſçauroient vendre, ni perſonne, qu'ils n'ayent une permiſſion que l'on leur donne par une Patente qui n'a force que pour un mois, de façon qu'il leur faut acheter cette permiſſion tous les mois, & dans cette Patente, on taxe le prix de tout, & il le faut donner, ſoit bon, ſoit mauvais. Et il n'y a que les Ambaſſadeurs qui ont un privilege d'avoir un Cabaret où ils ſe fourniſſent, le Maiſtre ayant le nom de l'Ambaſſadeur, vend ſans autre permiſſion, & ce ſont les endroits où l'on trouve plus de choſes & beaucoup meilleures à cauſe de cela.

Outre cela, on paye un droit pour pouvoir couper la vigne ſur le pied, & il a encore un autre droit pour l'encuver.

Mais un des grands revenus du Roy d'Eſpagne, c'eſt *el papel ſellado*, qui eſt le papier ſeellé, que l'on vouloit auſſi eſtablir il y a quelques années en France, & cela luy vaut bien plus que ce qu'il tire des Indes. Car il n'y a point de Province où il ne ſoit eſtably; & comme on ne ſe ſert point de parchemin, comme en France, pour les Proviſions d'Offices

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

fices, Lettres Patentes, & toutes ſortes de Contracts; on oblige tout le monde, depuis le plus petit, juſques au plus grand, d'acheter ce papier, qui a au haut le Sceau d'Eſpagne, avec la valeur de la feüille, & l'année; & les Contracts, & Obligations, Marchez & baux, en fin toutes ſortes d'écritures ne valent rien ſi elles ne ſont eſcrites ſur ce papier-la, qui ne vaut non plus rien que pour une année. Mais ce n'eſt pas le tout, le prix de toutes ces feüilles eſt differend; par exemple, j'en ay eu beſoin pour deux marchez avec des Muletiers, & celuy-là ne couſtoit que deux reaux de *Vellon* la feüille, qui n'eſt que dix ſols, mais ſelon les affaires le prix hauſſe juſques à dix pieces de cinquante-huit ſols, vingt, trente; & juſques à cent, ce me ſemble, & plus; car par exemple les Proviſions *d'Oydor*, au Conſeil de Caſtille, qui ſont à peu prés comme les nôtres; (car un Conſeiller m'a montré les ſiennes) ſont du papier ſeellé, des Lettres de Grace, d'Abolition, de Don, & tous Brevets, & cela monte à une ſomme immenſe, & c'eſt le bien le plus net & le plus aſſeuré, & où il y faut le moins de frais; car d'une feüille de papier d'un double, en y mettant un cachet, vous la faites monter juſques où il vous plaiſt; & ce qui eſt encore à la plus grande foule du peuple, c'eſt que toutes les eſcritures des procez ſe doivent faire en papier ſeellé, aſſignations, procedures, eſcrits, & contredits d'Advocats, ſentences, & toutes autres expeditions,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ditions,& ſi cela eſtoit eſtably de cette maniere en France, cela monteroit quaſi à un auſſi grand revenu que tous les autres revenus de l'Eſtat tout enſemble.

A Seville, des Marchands m'ont aſſeuré que le Roy d'Eſpagne tiroit de Seville, & de l'eſtenduë de ſon Royaume, & je penſe que Cadis y eſt compris, trois millions tous les ans, y compris le papier ſeellé, & tous les droits auſſi. C'eſt ce qui vaut le plus au Roy d'Eſpagne, & cela reviendroit environ à ſept où huit millions de livres, mais on ne ſçait qu'en croire; car comme les Eſpagnols ſont vains, ſouvent ils appellent millions d'or, ce qui n'eſt en effet que des millions de realles de *Vellon*, qui n'eſt que cinq ſols; Par exemple, pour la *jornada del Rey*, pour ſon voyage à Iron, pour le mariage, ils ont impoſé trois millions ſur la Chancellerie, & autant ſur toute l'eſtenduë de *Valladolid*; quelques-uns m'ont dit que c'eſtoit des millions de reales de *ocho*, qui ſeroit d'or, mais cela ne peut pas eſtre, & c'eſt pluſtoſt trois millions de reales de *Vellon*, où millions de *Maravedis*; car on ne compte que par *Maravedis* dans les Finances. Cette monnoye de *Vellon* a encore plus infecté l'Eſpagne de *quartos*, & *d'ochavos*, que la France ne l'a eſté de liards; car encore il n'y a que le menu peuple, mais là dans une grande ville, on a peine à trouver de l'argent & de l'or, & on ne ſe ſert que de cuivre.

Il

Il ſeroit neceſſaire de dire quelque choſe de la maniere dont ſont faits les baſtimens d'Eſpagne, de la beauté de leurs villes, de la richeſſe de leurs Egliſes, & des lieux publics. Mais comme j'en ay fait la deſcription dans mon Journal, en marquant tous les lieux où j'ay eſté je n'en repeteray rien icy.

Nous eſperons avec le temps avoir ce Journal, qu'on dit contenir plus de vint cahiers, qui ſera comme je croy quelque choſe de beau.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

TABLE

du Contenu en cette

RELATION.

DE la jonction de tous les Royaumes qui composent l'Espagne. Page 3

Des trois principales usurpations du Royaume d'Espagne.

De l'usurpation du Royaume de Castille sur S. Loüis 9
Usurpation des Royaumes de Castille & de Leon, sur les Infants *de la* Cerda, *dont viennent les Ducs de* Medina Celi *par femmes.* 11
Usurpation de Henry, sur Dom Pedro el Cruel, *& sur le Duc de Lanclastre, & autres.* 15
De la Nature du pais. 17
De la Cour du Roy d'Espagne. 21
Des Officiers de sa Maison. 25
De ceux qui sont du Sang Royal, & de leur authorité pendant la minorité des Rois. 29
Des Grands d'Espagne. 33
De la Cour, & de la Maison de la Reine. 47
De la vie d'Espagne. 50
De la maniere du gouvernement. 60
De la maniere dont se rend la Justice. 66
Comment l'on parvient aux Charges de Judicature. 72
Des Conseils d'Espagne qui se tient à Madrid. 76
Du Conseil de Castille. 79
Du Conseil d'Estat. 83
Du Conseil d'Inquisition. 84
Du Conseil de la Santa Cruzada. 89
Du Conseil des Ordres Militaires. 90
Des Ordres Militaires d'Espagne. 91
De l'Ordre de la Noblesse d'Espagne. 25
De l'estat Ecclesiastique. 101
Des estats que l'on appelle en Espagne, Cortes. 105
Du revenu du Roy d'Espagne. 108

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

RELATION DE MADRID.

MOnſieur,

C'eſt bien la raiſon, puiſque je vous ay donné part de mon paſſage de *Genes* à *Barcelonne*, & des dangers que j'ay courus en Mer, que je me ſatisfaſſe du contentement de vous dire ce que j'ay reconnu en paſſant de la vie commune de *Madrid*, que l'on tient pour l'abbregé de toute l'*Eſpagne*, & dont tout ce qui eſt de plus poly & de meilleur ne vaut pas le plus rude ny le plus mauvais d'*Allemagne*. Mais comme chacun peut connoiſtre de cette maniere & en dire ſon opinion, je vous prie que cette Lettre ſoit comme à tous les Amis, & que l'adreſſe que je vous en fais ne leur donne point de ſujet de douter de mon ſouvenir : & que s'ils en doivent rendre quelque jugement ce ne ſoit pas en me condamnant de n'avoir rien avec eux que de commun, ny avec vous que de particulier.

Je vous diray donc, pour commencer, par les choſes generales, que la terre n'eſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

n'eſt icy que de fable & de pierre à feu, & que ſi elle produit quelque choſe, c'eſt pluſtoſt pour faire honte à la pareſſe des Habitans, que pour montrer ſa fertilité.

Les eaux y ſont plus plaines de ſable que le piſſat d'un Graveleux, & comme elles ſont extremement delicates & ſubtiles, auſſi ſont elles de facile corruption; c'eſt ce qui ſert d'excuſe aux *Allemands* pour ne boire que du Vin, quoy qu'a la verité il y ſoit ſi mauvais, que je ne penſe pas avoir bû encore une ſeule goutte de Vin *d'Eſpagne* à *Madrid*. Les Taverniers en font une tierce nature en y mélant une ſi grande quantité d'eau que celuy qui a fait les Viſions de l'Enfer, ne leur y marque point d'autre quartier qu'à ceux que l'on nomme icy *Aguadores*. Ce qui me dégouſte le plus, eſt, que pour mettre un verre de Vin dans le ventre, il le faut tirer d'un autre, je veux dire, que l'on n'a point icy d'autres Tonneaux que des peaux de Bouc qu'ils appellent *Bellejos*, & qui ſont tellement poiſſées, qu'a chaque goutte que je bois, il me ſemble avaler le *Saint Creſpin* d'un Cordonnier.

Porteurs d'eau.

Pour les eaux de riviere, je n'ay ſçeu encore bien voir de qu'elle qualité elles ſont. Et le Fleuve de [a] *Mançanares*, ne ſe trouve que dans les Chanſons des Poëtes. Il eſt vray que l'Empereur *Charles* V. y a fait bâtir un Pont fort grand & fort beau, que l'on appelle [b] *La Puente Segoviana*. Et l'ayant ur

[a] *Fleuve qui paſſe à Madrid.*

[b] *Le Pont de Segovie*

un jour fait voir à un Ambaſſadeur pour ſçavoir ce qu'il luy en ſembloit ? Il luy reſpondit, [c] *Menos Puento o mas agua.* Mais je croy que ce bon Prince ſe contentant d'avoir baſty le Pont, à laiſſé le ſoin à ſes Succeſſeurs d'y faire la Riviere, & a fait comme l'on dit en noſtre Pays, l'ance devant le ſeau ; car pour y trouver de l'eau, il y faut faire des Puits, & l'on dit communement icy que *Eſta Puente eſpera il Rio como les Judios el Meſſias.*

[c] *Moins de Pont ou plus d'eau.*

Ce Pont attend la Riviere, comme les Juifs attendent le Meſſie.

J'avoüray pourtant de bonne foy, que j'y ay veu une fois de l'eau, mais il ne doit pas s'en glorifier ; ce ſeroit pour s'attirer les eloges fameux que *Saint Amand* en colere, & cuvant ſon Vin, a donné au *Tibre* dans ſa *Rome Ridicule.* Il n'eſt redevable de cette pompe de demy jour qu'a de la bourbe & à de l'eau jaune d'une ravine eſmuë, apres quoy il devient le plus ſec Ruiſſeau de l'*Europe*, en ſorte que *Gongora* eſtonné du ſubit changement luy dit *Beviote uu Aſno ayer y oy te ha meado.*

Eſt-ce que l'Aſne qui te piſſa hier, t'a aujourd'huy beu.

Quant aux deux autres Elemens, ils y ſont entierement confondus, & l'air ny eſt que feu ; de ſorte qu'à moins d'eſtre *Salamandre* ou *Pyrauſte*, il faut crever en reſpirant. Rien n'adoucit l'intemperie de l'air qu'un certain vent qu'ils appellent *Gallego* auſſi malin que la Nation dont il prend ſon Nom, & ſi penetrant, que lors qu'il ſouffle, l'ouverture d'une feneſtre eſt capable de rendre un

Vent d'Aval.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

homme paralitique, & bien ſouvent d'un Bordel voiſin, il porte la Verole dans une Maiſon de pieté. C'eſt pourquoy s'il arrive que l'on en raporte quelque grain, on le peut avoir pris auſſi bien dans un lieu ſaint comme dans un prophane.

De ces inégalitez procedent deux Coûtumes, que je remarque aux habits & à la marche des *Eſpagnols*. Car pour s'armer contre le *Gallego*, ils vont autant habillez en Eſté qu'en Hyver ; & portent en tout temps leurs habits doublez & cotonnez comme s'ils vouloient à tout moment endoſſer la Cuiraſſe. Je croy pourtant que vous vous doutés bien que ce n'eſt point pour cet uſage là qu'ils ſe fourrent ainſi de coton & de bourre, mais pour donner retraite aux *Piojos* qui s'eſtiment icy auſſi Cavaliers, & *Hidalgos* comme le reſte des *Eſpagnols*, & dans cette vanité ſe plaiſent aux bonnes compagnies, & tiennent les rangs les plus hauts & les plus viſibles parmy la Nobleſſe.

Toux. Nobles.

L'autre Coûtume eſt, que pour ne point exciter la chaleur naturelle avec l'eſtrangere, ils marchent de ce pas de gravité que l'on appelle le Pas de la Pique, & qu'il eſt malaiſé de diſcerner s'il avance on s'il recule. Meſme en dançant ils gardent une ſi grande modeſtie, que leurs Cabriolles ſont plus ſemblables aux reverences d'une Carmelite, ou aux traiſnées d'un Gou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Gouteux, qu'aux élevements d'un Baladin de *France*.

Vous vous imaginerez peut estre, que l'on corrige icy les defauts de l'air par les Parfums de ces fameuses Pastilles d'*Espagne*? A *Madrid*, les Pastilles du jour ne sont autres que les ordures de la nuit, & les vilainies de trente mille Courtisanes de profession & de ban, & de cent mille verolez qui sont les membres principaux de cette Republique. Dedans *Londres* il y a une Place des plus belles & des mieux basties, laquelle se nomme le Jardin commun. Tout *Madrid* est un privé commun, duquel il n'y a qu'un vuideur qui est le Soleil; & s'il est vray, comme quelques Philosophes ont resvé autresfois, que les Astres se nourrissent des vapeurs de la terre, je ne croy pas qu'il y ait lieu au Monde où ils fassent plus mauvaise chere, qu'icy. J'ay part à ce banquet, & par ce moyen je me puis vanter d'estre assis à la Table des *Dieux*, & de manger deux fois une mesme Viande. C'est peut-estre un effet de leur superbe de croire, que leurs actions les plus sales (& que les autres Nations taschent de cacher) meritent d'estre mises dans l'Histoire, faisant souvent leur ordure sur le Papier, comme si c'estoient des Oeuvres dignes d'estre imprimées, & pour leur donner plus de reputation, ils les font voler comme si elles estoient portées sur les aisles de la Renommée, & de là les appellent Dra-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

gons volans. J'offenserois vos chastes oreilles de m'expliquer davantage sur cette matiere, & je m'apperçois de la faute que j'ay faite en ce qu'avant de vous mettre dans un discours de si mauvaise odeur, je n'ay pas crié, *Aguava*, comme ils font icy, en jettant par les fenestres, leurs vilainies; il est vray que si vous la sentez depuis *Madrid* jusques à *Vienne*, vous aurez un fort bon nez. J'adjousteray seulement que les *Espagnols* ont raison de porter leurs Espées hautes, craignant de couper à chaque pas ces vilaines Testes, dont toutes les Ruës sont pavées, & de renverser les bornes qu'ils ne sont point honteux d'y planter en plain Midy & à la veuë de tout le Monde. Les Femmes en cette action comme en toutes autres, perdent la honte de leur Sexe. Les vieilles ne s'en cachent point pour montrer qu'elles ne sont pas mortes, & qu'elles se peuvent servir de leurs pieces. Pour les jeunes elles en sont plus scrupuleuses, craignant par la forme de l'Ouvrage, de faire connoistre celle de l'outil.

Gare l'eau.

Il y en a pourtant qui ne sont point avares de leurs Richesses naturelles, & prennent plaisir à découvrir leur beauté nuë à tous autres yeux qu'a ceux du Soleil, prenant pour Theatre de cette representation l'eau du Fleuve *Mançanares*, & les courtines de la nuit, sous lesquelles elles s'exposent à la veuë de tout le monde, qui vient prendre le frais

sur

ſur le bord du lit de cette Riviere Metaphyſique, & où l'obſcurité leur eſt ſi favorable, que leur viſage qui pourroit rougir de leur nudité, eſt la partie de leur corps la moins reconnuë, & où le plus müet, & le moins ſçandaleux de tous les ſens qui eſt l'attouchement, joüe le principal Perſonnage avec une liberté ſi grande & ſi ſeure, que ſouvent le *Fraile* ſe hurte avec la *Señora*, ſans que le lendemain ils ſe reconnoiſſent dans l'Egliſe.

Je ſuivray l'ordre des choſes, & vous diray ce que j'ay pû reconnoiſtre de la beauté, qualité, & converſation de ce Sexe. On dit que la plûpart des Femmes en donnent, & que les plus chaſtes ne ſont pas marries que l'on en demande. Lors qu'elles alloient tapées, elles paroiſſoient belles. Depuis que par ordonnance du Roy elles vont deſcouvertes, j'en ay perdu l'opinion, & je croy que la Pieté du Roy a trouvé cette invention pour apporter quelque moderation à la lubricité de cette ville. Il eſt vray que ſans voile ny maſque, leur viſage ne laiſſe pas d'eſtre caché, puis qu'elles ſont ſi couvertes de Fard, que la nature à peine peut paroiſtre ſous l'artifice. Les Vieilles tiennent à faveur d'eſtre appellées *Putas*; & les jeunes ne prennent pas plaiſir d'eſtre eſtimées *Moçetona*, non plus que de l'eſtre en effet, ce point d'Honneur eſtant marque de leur peu de merite & de beauté: & s'il y a quelque virginité dans les Cloiſtres, *Pucelles.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

elle eſt purement corporelle. En noſtre Pais, on obtient quelque choſe des Femmes ſous promeſſe de mariage; icy aux premieres recherches, on vous fait expliquer *Si para marido, no, ſi para amancebado, ſi.* Dedans les contracts de mariage, il y a des reſerves de certains jours tout à la liberté des Femmes, en un mot ſi elles ne ſont Garces elles le paroiſſent. On les voit pourtant fort aſſiduës dans les Egliſes, mais toute leur Devotion ſe termine à prier Dieu qu'il leur envoye de bons Galans. Les Confeſſeurs ſont fort indulgens à leur fragilité, & les diſpenſent facilement de manger de la chair en Careſme pour avoir plus de force à gagner leur Vie par le Peché. Mais celles qui encheriſſent ſur la Spiritualité, croyent que la voye du Ciel la plus courte & la plus aiſée, eſt de gagner en jeuneſſe dix Mille Eſcus pour faire dire des Meſſes apres leur Mort.

Si pour Mary non, ſi pour Gallant oüy.

Avec tout cela elles venlent eſtre recherchées de ce qu'elles deſirent, & croyent meriter d'eſtre honorées comme le Medecin par neceſſité. Les *Eſpagnols* les reſpectent par un devoir plus haut, & qui ſemble une eſpece d'adoration; & les plus facheux Marys, quoy qu'ils ſe connoiſſent Cocus à deſcouvert, n'oſeroient s'en plaindre qu'en tierce Perſonne, & employent à cét effet leurs Confeſſeurs, qui bien ſouvent pour mettre d'accord les Parties, prennent ſur

eux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

eux tout le faix de leur mauvais ménage. Les conditions plus ordinaires de Paix ſont que les femmes donnerõt ſatisfaction aux Marys ſans rien payer que les devoirs de reſpects & de deference. Pour les autres, s'ils y mélent un peu d'Argent, ils en feront ce qu'ils voudront & par preference. Elles vont volontiers en *Sylla*, pourveu que ce ſoit aux deſ- *Chaiſe.*
pens d'autruy ; auſſi au premier Galand qu'elles rencontrent en la Ruë, elles ne ſont pas honteuſes de le prier qu'ils la payent. Et quoy que ce ne ſoit pas leur Coûtume de porter Perſonne pour rien, elles le veulent pourtant eſtre ſans qu'il leur en couſte, & n'en font autre remerciment que de dire, *Me haze mucha mercede pero mas mereſco.* Ce que l'on nomme Chapin, ſont des Theatres ambulatoires, qui ſont ſi hauts qu'elles ne ſe déchauſſent jamais qu'en quittant la moitié de leur Perſonne, & comme ils ſont enrichis de lames d'Or & d'Argent, & que leurs teſtes ſont toutes chargées de Plaſtre, elles font la Statuë de *Nabuchodonoſor* renverſée. Au reſte, les Bordels ne ſont pas des lieux publics ; chacun le trouve chez ſoy, n'y euſt il que la Mere ou ſa Fille. Et comme c'eſt un Droit de Nobleſſe de pouvoir tenir dans ſa Maiſon un Four, & un Bordel, les *Eſpagnols* qui s'eſtiment tous Gentilshommes n'ont garde de perdre ce Privilege.

Pour continuer l'ordre des choſes, paſſons de ces vilains lieux en d'autres, où la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Sainteté eſt à ſi bon compte, que c'eſt aſſez pour eſtre bon Religieux, de n'eſtre pas *Alumbrado*. Quant à la ſuffiſance, il y a de deux ſortes de Docteurs, les uns n'entendent point du tout le *Latin*, & les autres le devinent, eſtant un effet tout viſible de la Providence de Dieu, que la Bible ait eſté traduite ſi groſſierement, pour ce qu'en un ſtile plus relevé, les *Eſpagnols* l'auroient pris pour l'*Alcoran*. Ils ne ſçavent jamais bien une choſe que quand ils la ſçavent toute ſeule, & ſi les Femmes eſtoient des Sciences, il n'y auroit jamais d'Adultere.

Illuminé.

La plus part des Preſtres ſe nomment *Licentiados*, non pour avoir pris le degré de ce titre, mais pour eſtre caſſez aux gages dans l'Eſcole, comme des Soldats inutiles dans une Armée; de façon que comme en tous les autres Meſtiers, il faut pluſieurs Ouvriers pour faire uns beſongne (y ayant quatre ou cinq ſortes de Tailleurs pour rendre un habit complet) ainſi je m'imagine que pour faire une bonne & entiere confeſſion, il faudroit ſe confeſſer à autant de Preſtres que l'on a commy de Pechez, leur ſuffiſance ne s'eſtendant jamais gueres plus avant qu'à l'intelligence d'une ſeule choſe. Ce n'eſt pas qu'ils ne commettent quelquesfois tous les ſept Pechez mortels, mais on peut dire en ce cas que Dieu leur pardonne, puis qu'ils ne ſçavent ce qu'ils font.

Apres l'Ordre Eccleſiaſtique, celuy de la No-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Nobleſſe eſt le plus innocent ; leur plus grand vice eſt l'Orgueil, car ils ſont ſi ſuperbes, que s'ils voyoient un honneſte homme entre les Bras de leurs Femmes ils ne daigneroient le regarder, de peur d'eſtre obligez de le ſalüer. On dit qu'ils ſont fort vindicatifs, mais pourtant leur inimitié n'eſt pas irreconciliable, puis que la plûpart de leurs Ennemis, ſont les Amis de leurs Femmes. En tout cas s'ils ont une querelle à vuider, ils le font à la Royalle, c'eſt à dire, cent contre un s'il leur eſt poſſible. Et font ſi grande gloire de prendre un Homme avec avantage, que par toutes les Ruës où l'on a fait quelque Aſſaſſinat, ils erigent une Croix en forme de Trophée avec cette inſcription, *A qui mataron un Hombre*, qui veut dire, icy les *Eſpagnols* ont tué un Homme. L'on dit pourtant que dans les Pais Eſtrangers, ils font quelque figure d'Homme vaillant ; mais c'eſt que n'y ſçachant pas les Chemins pour fuir, ils ſont obligez de demeurer pied ferme, & croyent avoir aſſez fait, lors qu'ils ſe laiſſent battre en bonne poſture.

De l'Art Militaire, ils en ont fait une Science purement ſpeculative, & croyent que pour eſtre reputez Belliqueux comme Gentils-Hommes, c'eſt aſſez que leurs Predeceſſeurs l'ayent eſté, & qu'ils tiennent ces Qualitez par forme de *Majorazgo*.

Ceux qui ne ſçavent pas qu'elle figure *Dignité.* c'eſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

c'eſt qu'un Homme de mauvaiſe mine ſur un beau Cheval, pour l'apprendre doivent venir à *Madrid*; & ſans les grandes Croix rouges & vertes qu'ils portent ſur leurs Manteaux, on auroit de la peine à diſcerner un Cavalier d'avec un Savetier. Pour eſtre Gentil-Homme, il ſuffit d'eſtre Chreſtien de deux degrez, & dedans leurs Arbres de lignée, ils ne ſont pas marris que l'on voye des Capuchons & des Mitres, c'eſt pourquoy je penſe que les Cavalliers ſe font appeller, *Doms*, qui eſt une Qualité propre à ceux qui les portent.

Pour le tiers Eſtat, je n'en ſçache point que les *Alcaheutes*, qu'ils appellent pour cela *Terceros*; n'y ayant ſi petit *Picaro*, qui ne s'eſtime *Idalgo como el Rey*, & que juſques aux Cochers meſme ne portent l'eſpée, laquelle eſtant en tous autres Pais, marque de Nobleſſe, n'eſt icy qu'une partie de l'habillement, ou pluſtoſt un de leurs membres, ne croyant pas meſme qu'ils s'en depoüillent quand ils ſe mettent *in puris naturalibus*.

Je ne veux point entreprendre de porter mon jugement ſur l'adminiſtration des Affaires; ſeulement vous diray-je en paſſant, que s'il y a dans le Monde choſe qui ſe puiſſe comparer à l'Eternité des peines d'*Enfer*, c'eſt la longueur des Miniſtres de cette Cour, qui ne payent les pauvres Pretendans d'autre Monnoye que d'un certain *Luego*, qui ne ſe trouvera jamais que dedans la Valée de *Joſaphat*, & qui tient tout le monde

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

de dans la meſme ſatisfaction que *Tantalus* au milieu des eaux: de ſorte que ſolliciter une Affaire aupres de ces Meſſieurs, c'eſt eſtudier la Grammaire de l'*Enfer*, & les Rudiments de la *Damnation*. Ce ſeroit icy une belle Eſcole pour les *Athées* qui auroient quelques depeſches à pourſuivre aupres du Secretaire d'Eſtat *Andrea de Rocas*, pour ce que ſe voyant en cette ſollicitation dans des peines ſans fin, ils ne feroient point de difficulté de les croire en l'autre Monde.

Quant à l'Oeconomie & Gouvernement domeſtique. Les Peres n'ont aucun ſoin d'élever leurs Enfans, ny les Enfans d'honorer leurs Peres, pource qu'ils ne ſe connoiſſent pas l'un l'autre, & ſi les Meres en ont de conſerver la Virginité de leurs Filles, c'eſt comme une Marchandiſe que l'on reſerve pour la vendre plus cher, encore qu'à la verité celle-cy ne ſoit pas de longue garde. Les Experts aſſeurent que les Filles perdent leur Pucelage quand les dents leur viennent, & ſi d'avanture il s'en trouve de plus anciens, c'eſt dans les fourreaux d'Eſpées des Chevaliers de *Sant Iago*.

Parmy ces deſordres il y a de grandes Vertus. Ils ont un Zele incomparable de planter la Religion Catholique ou il y a des Mines d'Or. Leur valeur eſt ſi grande en ce qui touche les Entrepriſes de Guerre, que les *Allemans* & les *Italiens* ont de la peine à les executer. Si la Juſtice ne s'exerce pas

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

comme il faut, ce n'eſt pas faute d'Officiers, y ayant icy plus d'*Algüazils*, que d'autres Citoyens; mais toute la Juſtice qu'ils font, c'eſt de vivre de l'iniquité d'autruy, leur deſſein n'eſtant point de corriger les vices, mais d'en profiter. Et ſi chaque *Algüazil* tenoit un Larron par la main, ils ne ſeroient pas reconnoiſſables, & l'on en pourroit faire des attelages d'un meſme poil. La marque honoraire de ces Officiers de Juſtice, eſt une Baguette qu'ils appellent, *Vara*, du meſme nom que les Auſnes de Boutique, pour faire voir que la Juſtice ſe vend icy comme le Drap à fauſſe meſure.

Chaque Province à quelque choſe de rare, l'*Eſpagne* en a trois que je trouve prodigieuſes, & dont je ne voy aucune raiſon qui me les faſſe comprendre. La premiere, que toutes les Femmes n'ayant autres Cheveux que ceux qu'elles achettent, je ne voy pas de quel Païs cette Marchandiſe leur peut venir, puis que par tout ailleurs, les Femmes font gloire de nourrir leur Chevelure, & il n'y a point d'apparence que ce Trafic ſe faſſe dans *l'Eſpagne* meſme, puiſque ſi toutes en achettent, qui leur en pourroit vendre? La ſeconde, que tout le monde demandant, où trouvera t'on ceux qui donnent? Ce qui eſt de plus eſtrange, eſt, que les *Doms* meſme demandent l'Aumône contre la ſignification de leur Nom. Quand vous voyez un honneſte Homme vous faire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

re un Compliment, vous devez estre asseuré que la conclusion n'est qu'une Gueuserie. Et comme en nostre Langue, toutes les Lettres se terminent en (Vostre Serviteur tres-humble) les civilitez des *Espagnols*, n'ont autre fin que la *Caridad*. Ce qui fait distinguer les Mandians d'avec les honnestes Gueux, est, que ceux-cy demandent avec plus d'arrogance, & ne sçavent que c'est de remerciment, croyant avoir bien payé ce qu'on leur donne en prenant la peine de tendre la main & de recevoir. Et c'est pourquoy ils sont extrémement amoureux de joüer d'un instrument qu'ils appellent *Castagnetas*, & qui ressemble fort aux Cliquettes des Gueux de nostre Pays, ne trouvant point d'Harmonie plus douce que celle avec laquelle on peut demander en dansant. La troisiesme, & plus grande merveille, est, qu'en un Pais si Chrestien & si Catholique comme l'on dit, je ne voy que deux sortes de Festes qui se gardent, l'une s'appelle la *Comedie*, n'y ayant Gagne-Petit si necessiteux qui ne quitte toute sorte d'Ouvrage pour la voir. L'autre est la fameuse Feste de *Los Torros*, où ils accourent avec plus d'avidité que les *Juifs* à l'*Agneau Paschal*. Quant aux Festes de *Pasque* & de *Noël*, elles se chooment par courtoisie & à discretion, estant permis de tenir les Boutiques ouvertes, & de travailler comme au jour le plus ferial de l'Année, ce qui est un reste

La Feste des Taureaux.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

du peu de reſpect que leurs predeceſſeurs ont porté aux Myſteres de noſtre Religion. Il eſt vray qu'en cette matiere ils ont raffiné plus que toutes les Nations de la Terre. Car ils ont banny toutes ſortes de Devotions inutiles, ayant reduit les Saints de *Paradis* à ce point, que s'ils veulent avoir un Chaſuble ou une Lampe dans leur Egliſe, il faut qu'ils l'achetent avec un miracle. On voit quantité de Perſonnes qui font des Queſtes, *Para las benditas Almas del Purgatoria*. Et l'Hiſtoire porte qu'apres avoir ramaſſé quelques *Reaux*, ils en vont boire frais ſur la Neige, & font paſſer cela pour Eau-beniſte aux Treſpaſſez.

Pour les bienheureuſes Ames du Purgatoire.

Les beaux Eſprits comme le Voſtre, ſeront curieux de ſçavoir la portée de ceux d'*Eſpagne*? Et ſi vous croyez qu'une Perſonne des-intereſſée en cette cauſe, ſoit capable d'en juger, je vous diray, que la commune opinion eſt, que les *Eſpagnols* qui ont le plus d'Eſprit, n'ont point d'Ame, & que les mediocres ſe ſervent de la partie ſuperieure pour contenter la plus baſſe, & de la raiſon pour ſatisfaire à l'appetit. Ils n'ont de memoire que pour ſe reſouvenir des injures, d'entendement, que pour ſe procurer du bien, ny de volonté que pour s'en vouloir. De l'Amitié ils en font une Banque, & n'ayment qu'à cent pour cent. Les Choſes preſentes leur ſont les plus cheres, eſtimant ſimplicité d'acheter Argent comptant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

tant l'eſperance, fuſtce du *Paradis* ſelon leur Proverbe. *Mas vale Paxaro en mano que Bueytre volando* : auſſi pour la meriter, ils croyent que c'eſt aſſez de promettre de bonnes actions. Ils traitteroient volontiers avec Dieu en prenant payant. La plus part du monde croit, que toute la Sageſſe eſt renfermée dans les teſtes de *Caſtille*. En quoy ils ſont ſemblables à ces veilles Sepultures, où le vulgaire s'imagine des Threſors infinis, tandis qu'elles ſont fermées, & où l'on ne trouve que de la pourriture lors qu'elles ſont ouvertes. Pour Exemple d'une rare ſuffiſance, je vous diray, qu'ayant eſté chargé par un de mes Amis de la Cour de l'Empereur, de rendre un paquet où il y avoit une Montre, à un Secretaire du Roy, lors que je le luy preſentay, la premiere choſe qu'il fit, ce fut de le porter à ſon oreille, pour ſçavoir ſi j'avois point dérobbé la Montre, croyant qu'elle auroit eu aſſez de Corde pour ſe mouvoir depuis *Vienne* juſqu'à *Madrid*. Et en effet n'ayant entendu aucun bruit, il me demanda où eſtoit la Montre? ils ſont ſi ingenieux qu'ils apportent du Village à la Ville, de la paille dans des Sacs, & du Bled dans des nattes, n'ayant pû apprendre par l'experience depuis la creation du Monde, la methode de faire une Botte. Ils ont appris l'Architecture des Taupes, la plus part de leurs Maiſons n'eſtant que de terre, & à guiſe

Un Moineau que l'on tient vaut mieux qu'un vautour en l'air.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ſe des Taupieres à un eſtage ſeul. En celles qui ſont plus richement conſtruites, le Mulet qui porte la Brique, a autant de part à la gloire de l'Ouvrage que l'Architecte. Ce n'eſt pas qu'ils n'ayent des materiaux fort excellens, ſoit de pierre, ſoit de bois, mais comme par tout ailleurs l'artifice perfectionne la Nature, icy elle ſe gaſte entre les mains des Ouvriers, leſquelles leurs ſervent de Truelles; & les pierres dans leurs carrieres ſont plus polies qu'aux Manteaux de Cheminées des Sales, ny qu'aux Arcs des Portiques; & le bois eſt plus beau ſous ſon eſcorce que dedans la Boutique d'un Menuiſier. Ils ſont leurs Maiſons comme leurs Piſtolles, la Matiere en vaut mieux que l'Ouvrage. Les Arts liberaux ne ſont pas mieux exercez que les mechaniques. Si toutesfois il y en a qui ſe puiſſent appeller liberaux; car en la Medecine, quelle liberalité y peut il avoir à vendre la Mort. En *Eſpagne* les Maladies plus mortelles ſont le *Tavardille*, & les Docteurs. Et ſi elle eſt dépeuplée comme on la voit, ce n'eſt pas tant pour en avoir chaſſé les *Maures* & les *Juifs* de Religion, que pour y en avoir laiſſé d'autres de profeſſion, qui ſont les Medecins & les *Genois*. La Muſique eſt ſi liberale, qu'un Coquin de joüeur de Guitarre veut eſtre payé d'avance pour un Mois, & vous quitte au bout de la quinzaine. Les Chantres y ſont tous chaſtrez, & croyent avoir raiſon de

Le pourpre.

Partiſans.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

de vendre à haut prix, une voix qui leur coûte ſi cher.

Je ne diray rien de la Pharmacie, ſinon que s'il y a de la liberalité dans cet Art, c'eſt moins icy qu'ailleurs dans les parties des Apoticaires.

Je parlerois volontiers de leurs Vertus mais c'eſt une choſe ſi difficile à apprendre, que je demande plus de temps pour y eſtudier. On dit pourtant que comme nous avons chacun un bon & mauvais Ange, auſſi leur Vertu ſe trouve tousjours accompagnée de quelque vice. Leur temperance n'eſt jamais ſans avarice; leur courtoiſie ſans tromperie; leur devotion ſans Hypocriſie; leur humilité ſans trahiſon: s'ils jeuſnent, c'eſt par avarice où regime, & pluſtoſt pour ſatisfaire à l'ordonnance du Medecin que de l'Egliſe; s'ils pardonnent les injures, c'eſt de peur d'eſtre battus en les vengeant; s'ils font du bien, c'eſt pour en avoir, & s'ils prient Dieu, ce n'eſt pas tant pour luy demander pardon de leurs fautes, que les moyens d'en commettre de nouvelles.

Quand à leurs vices, je ne parleray point de ceux dont ils ſe confeſſent, mais bien de ceux qui ſont ſi publics, que les Confeſſeurs n'ont pas beſoin d'en eſtre inſtruits pour leur en donner l'abſolution. S'ils eſtoient obligez de ſe confeſſer d'avoir le poil noir & mauvaiſe mine, l'un leur eſtant auſſi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

auſſi naturel que l'autre, on les verroit ſouvent aux pieds des Preſtres.

Si je dis qu'il n'y a point de Larcin en *Eſpagne*, ce n'eſt pas ſans quelque ſorte de verité, pourveu qu'on le prenne en meſme ſens que l'on diſoit autresfois qu'il n'y avoit point d'Adultere à *Sparte*, à cauſe que toute conjonction y eſtoit legitime, & paſſoit pour Mariage. Icy tout eſt de bonne priſe, chacun declare ſon Voiſin pour Ennemy afin d'avoir Droit de le piller. Et ſi le bon Dieu avoit voulu ſauver le mauvais *Larron* comme le bon, tous les *Eſpagnols* ſeroient aſſeurez de leur Salut. Ils ne pardonnent pas meſme aux choſes ſaintes : & pour deffendre des mains des Voleurs les Chandeliers & les Vaſes ſacrez dans les Egliſes, il faut les traitter comme les Voleurs meſmes, & les enchaiſner, & empriſonner au pied des Autels.

Si quelqu'un diſoit qu'il n'y a ny Putain ny Larron dans ſa race, auſſi toſt on le prendroit pour un Eſtranger & l'appelleroit-on *Gavache*. A un qui ſe vantoit de cet avantage, ſa Mere luy bailla ſur la joüe, & *Gueux* luy dit, quoy *Picaro*? eſt-ce ainſi que tu renies ton Pere & ta Mere qui t'ont mis au Monde. On ne punit pas pourtant les Larrons non plus que les Meurtriers, pour ce que ſi la Loy eſtoit generalle pour ceux cy, il faudroit pendre auſſy les Medecins; & pour les autres le Roy n'auroit plus de Vaſſeaux, & demeureroit tout ſeul ; auſſi d'en chaſtie-

une

une partie, & pardonner à l'autre, ce ſeroit faire exception de Perſonnes & faire Juſtice avec quelque ſorte d'injuſtice, là où l'impunité eſtant pour tous, elle ſemble eſtre ſans faveur.

De reſtitution on n'en parle point; ſoit que s'eſtimant tous deſcendus des Roys & des Princes Souverains, ils croyent qu'il leur eſt permis de faire des uſurpations, ſoit qu'ils s'imaginent ne pouvoir rien prendre qui ne ſoit deub à leur merite, ou bien que toutes les denrées ſe vendant icy trois-fois plus cher qu'elles ne valent, ſi des choſes neceſſaires à la Vie, ils en dérobent les trois quarts & achetent le reſte, ils penſent avoir ſuffiſamment reſtitué en achetant, ce qu'ils ont pris en dérobant.

Le Don mutuel n'a point de lieu icy, ſi non en cas de *Bubas*, & pour ce qui eſt d'emprunter meſme les moindres Uſtenciles, toutes les Maiſons ſont des Monts de pieté, d'autant que pour emprunter une Aſſiete, il faut donner un Plat en gage: auſſi diſent ils que la confiance, eſt un Droit Réel, & non Perſonnel. *Verole.*

J'ay oüy quelques Predications bien devotes, mais pas une qui donnaſt contre le Peché de la chair, pour ce qu'ils diſent, que toucher cette corde, ce ſeroit émouvoir le peuple à ſedition, lequel ne s'eſt obligé de le croire un Peché mortel, qu'a condition que Dieu ſoit plus promt à leur pardonner, qu'ils

ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

ne ſont à le commettre. Lors que les Filles entendent preſcher que les *Vierges folles* de l'*Euangile* ſont damnées, elles s'imaginent que c'eſt pluſtoſt pour avoir eſté Vierges que folles; ou peut eſtre, qu'elles n'ont eſté reputées folles que pour avoir eſté Vierges. Et d'autres ayant oüy dire, que la Virginité eſt une eſpece de Martyre, elles concluënt, que comme c'eſt une choſe loüable & ſainte de le recevoir quand Dieu l'envoye, auſſi eſt il permis d'en éviter l'occaſion.

Il eſt vray qu'il y a peu de Magiciens & de Sorciers, pource que le Diable apprehende de contracter avec les *Eſpagnols*, craignant d'eſtre trompé, & n'a garde de ſe fier à leur parole, ny meſme à leur Serment, n'y ayant autre peine pour les Fauſſaires qu'une amende de 25 *Reaux*, moyennant laquelle ils ſont remis en leur Honneur, & *Cavalleros Onrados*, comme devant.

Parmy une ſi grande confuſion de vices & d'infirmitez humaines, Dieu qui ſe plaiſt à faire des choſes rares & difficiles, ne laiſſe pas de produire quelque *Saint*; & comme entre les *Apoſtres* il s'eſt trouvé un *Judas*, c'eſt bien la raiſon qu'entre tant de *Judas*, il ſe trouve quelquefois un *Apoſtre*; le bois dont Dieu fait ſes *Saints* en *Eſpagne*, c'eſt d'un Perſecuteur comme S. *Paul*; d'un Renieur de Dieu comme S. *Pierre*, d'un Uſurier comme *Saint Matthieu*; d'une Femme perduë comme la *Magdelaine*; d'un Meur-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Meurtrier comme *S. Guillaume*; d'un Magicien comme *S. Cyprian*, & d'un Pendart comme le bon *Larron*. En un mot il n'y en a point que de Conuertis, ny de *S. Iean Baptiſte* qui ait eſté ſanctifié dans le Ventre de ſa Mere, pour ce que tous y entrent par la Peché.

Mais comme je vous ay touché en paſſant le prix exceſſif des choſes venales, il ſemble eſtre à propos de vous en donner quelque remarque plus particuliere. L'eau y eſt ſi chere, qu'il couſte plus à rafraiſchir un Chambre, qu'il ne feroit à enyvrer quatre *Suiſſes* à *Vienne*. Le Vin s'y vend à diſcretion & toute la ſobrieté depend de la leſine. Le boire & le Potage ſeroient une meſme choſe ſans la Glace qui ſe vend icy plus que celle de *Veniſe*, ny le Criſtal-de-roche; & ſi la neige des *Alpes* ſe vendoit à ce prix, la Montagne de *Saint Godart*, ſeroit une Mine plus precieuſe que celle de *Potoſi*. Le Pain y ſeroit à bon prix, ſi les mauvaiſes choſes pouvoient eſtre à bon marché, & quoy que le Bled ſoit excellent, & que la terre le produiſe ſans travail & ſans frais, il s'empire & s'encherit entre les mains des Boulangers qui ſe font payer pour l'avoir gaſté plus, que pour le prix de la farine qu'ils y employent; & comme ils le vendent à la livre, ils ne le cuiſent qu'à demy, afin qu'il peſe d'avantage. Icy il y a deux Pechez de la chair, l'un, celuy des Femmes, & l'autre, celuy des Bouchers & Pourvoyeurs; d'une livre que l'on penſe ache-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

acheter, les Os emportent un quart ; la fauſſeté du poids deux onces; deux autres pour le ferrage de la Mule du Valet qu'ils appellent *Siſar* ; un quart pour *l'Algüazil*, qui vous veut faire l'adreſſe ; du reſte faites en bonne chere ſi vous pouvez, & n'attendez point de Volailles, ny de Gibier en un lieu, où un Oeuf couſte plus qu'un Chapon ne vaut. De la Venaiſon il n'en faut point eſperer, car toutes les Beſtes ſont icy domeſtiques. Du Poiſſon ils n'en ſçavent pas ſeulement le Nom, & appellent le *Stoc-viſſe* comme le Brochet.

Les Fruits ſont generallement rares par toute l'*Eſpagne*, & le peu que l'on en apporte à *Madrid* vient de ſi loin, que ſi on les cueille meurs, ils arrivent pourris : ſinon ils ont eſté cueillis eſtant encore en fleur, de ſorte, que pour avoir icy quelque choſe de bon, il faut qu'il n'ait rien valu au lieu de ſa naiſſance.

Par là vous pouvez juger que l'on ne peut faire à *Madrid* que la moitié de la bonne chere, bonne non, cher ſi.

Vous attendez que je vous die quelque choſe de la Langue *Eſpagnole*, mais le peu de ſatisfaction que j'ay receu des choſes, m'ayant donné le meſme dégouſt des paroles, juſques icy je n'ay eu ny inclination, ny aſſez de temps pour m'y rendre ſçavant. Ce que j'y ay remarqué eſt, que cette Langue n'eſt gueres propre pour joûer à Rafle, à cauſe de la quantité d'Az qu'il y a, n'y pour faire des Fri-

caſſée

caſſées à cauſe des Os ; & ſi vous en oſtiez les Az, & les Os, il ne reſteroit plus que baailler & faire la grimace. Les Verbes veulent tousjours le Datif, qui eſt la ſeule liberalité de la Nation. Ils n'ont point de mot pour ſignifier remerciment où rendre graces, toute leur gratitude conſiſtant en un *Beſoos las Manos* : mais on pourroit dire avec verité qu'il n'y a pour tout point de Langue *Eſpagnolle*, car ſi les *Egyptiens*, les *Grecs*, les *Arabes*, les *Maures*, les *Juifs*, les *Romains*, les *Vandales*, *Huns*, *Gots*, *François* & *Italiens* faiſoient appeller les *Eſpagnols* en Juſtice, pour leur rendre les paroles qu'ils leur ont preſté, il feroit beau leur faire du mal, pource qu'ils ne trouveroient plus de mot pour s'en plaindre, on de leur faire du bien, car encore qu'avec toutes ces Langues, ils euſſent le don de celles des *Apoſtres*, ils ne laiſſeroient pas d'eſtre müets pour cela. S'il y a quelque fond à l'originaire, elle reſſemble à la Cape d'un Gueux qui ne paroit pas parmy les rapetaſſements. Mais je ne m'aviſe pas que vous pourrés faire la meſme comparaiſon de ma Lettre pour la diverſité & le peu d'ordre. S'il y à du mal ce n'eſt pas contre la verité, dont je ſçay que vous eſtes amateur, & pour cela je me diray

Mr. VOSTRE, &c.

A Madrid le 19 *de*, *&c.*

FIN.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

Charles
François
Joseph
Jassinski
élève en
chirurgie
chez M. Chapuis
père à Verlie

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

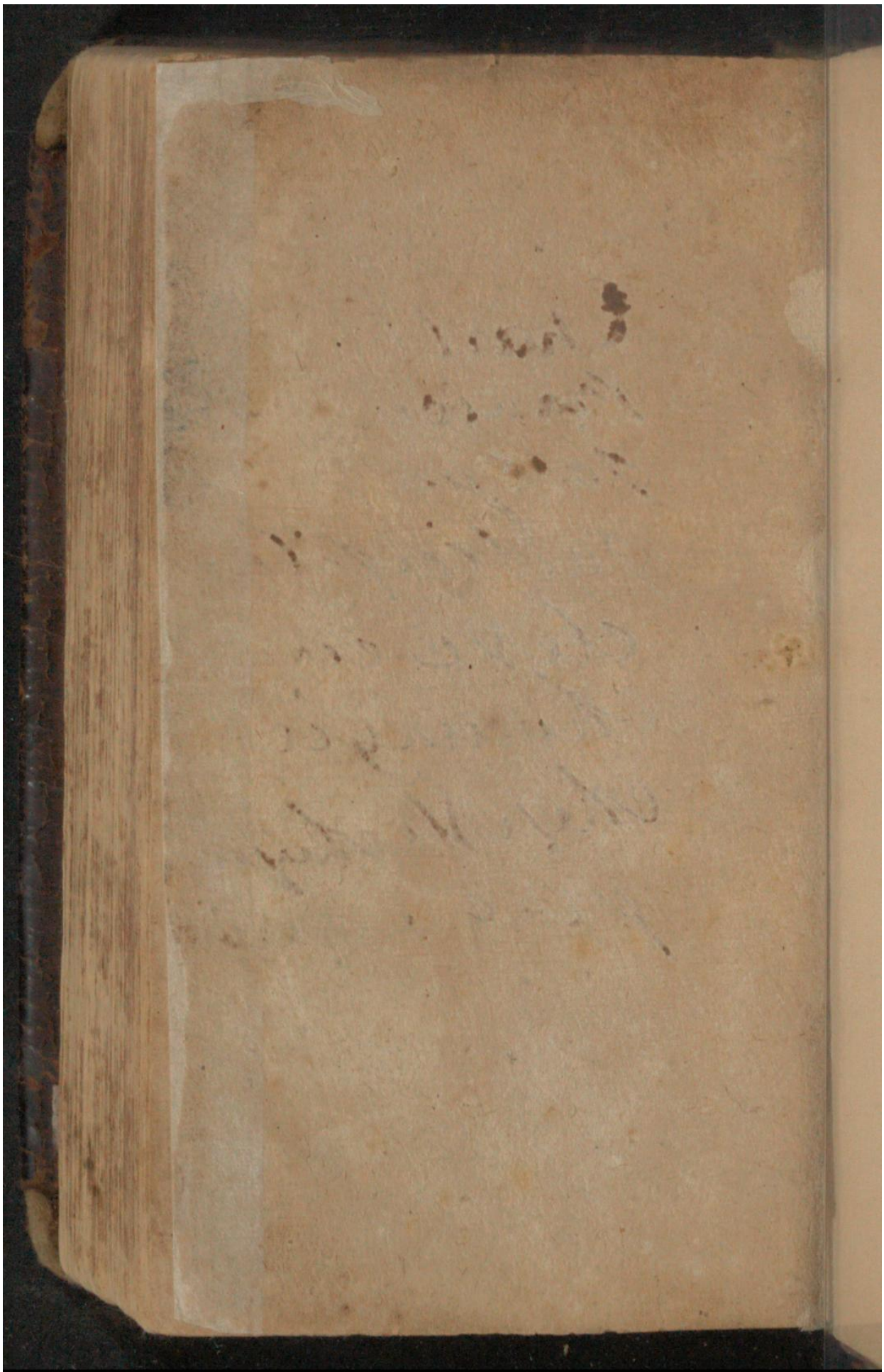

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

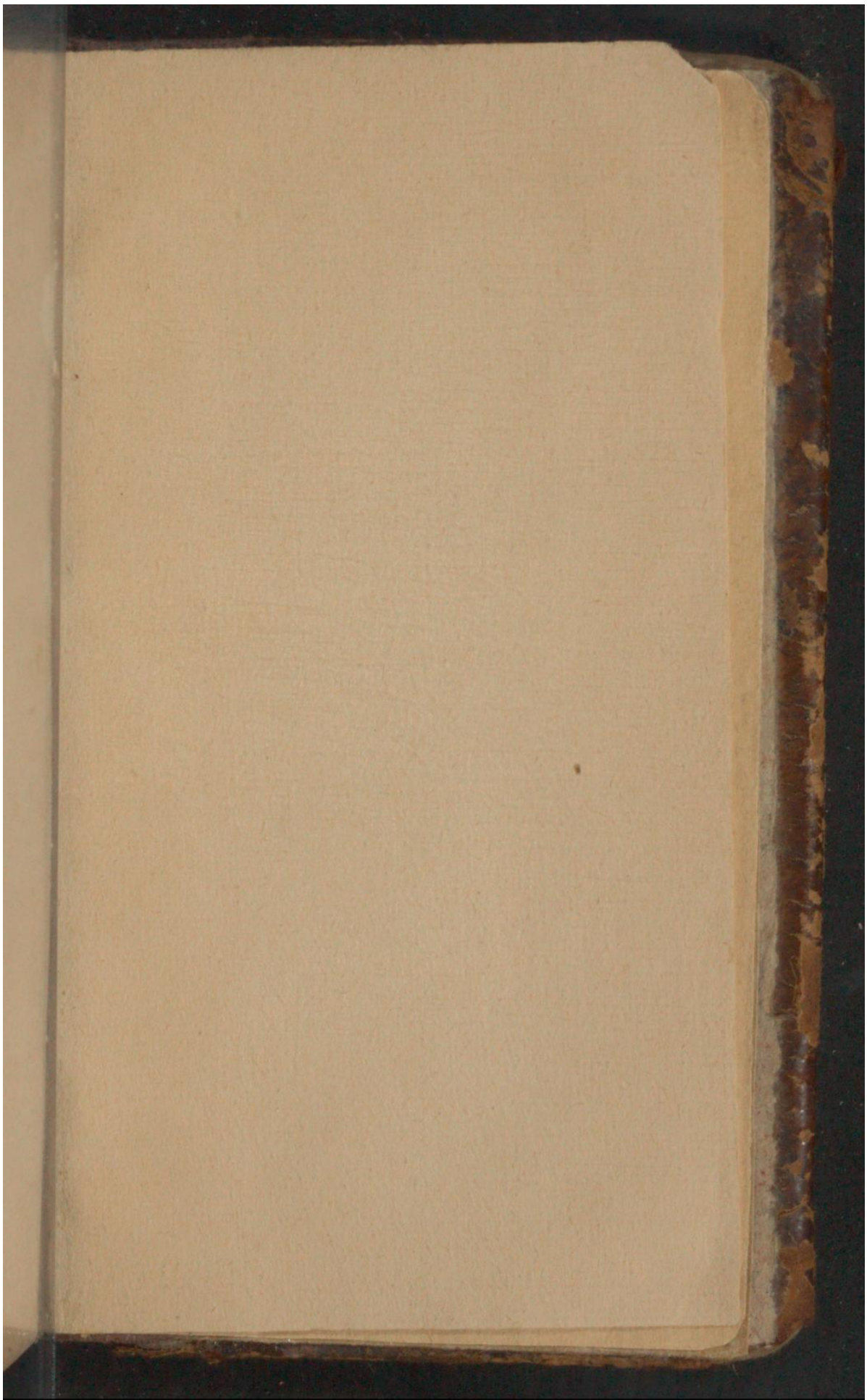

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

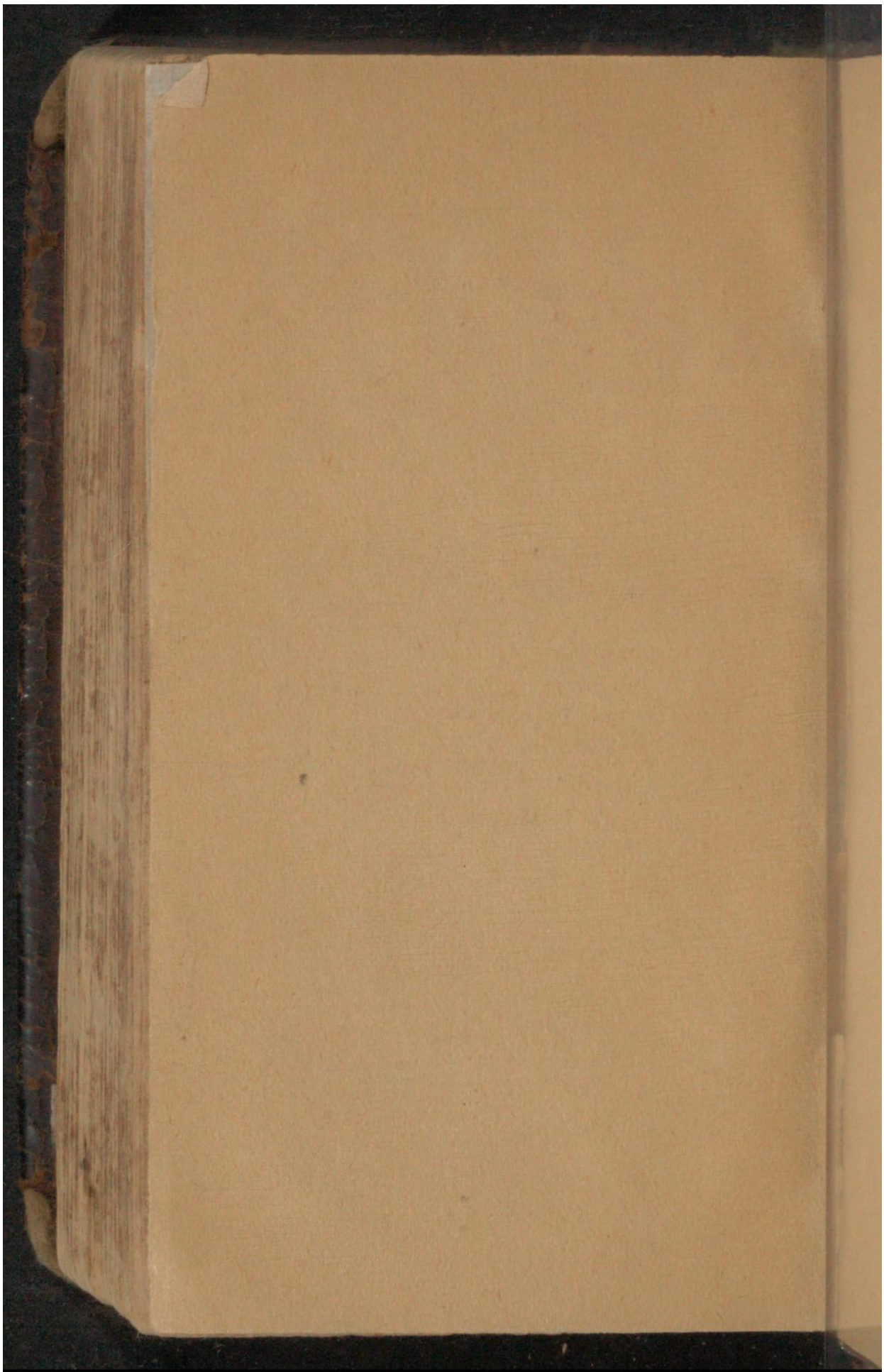
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

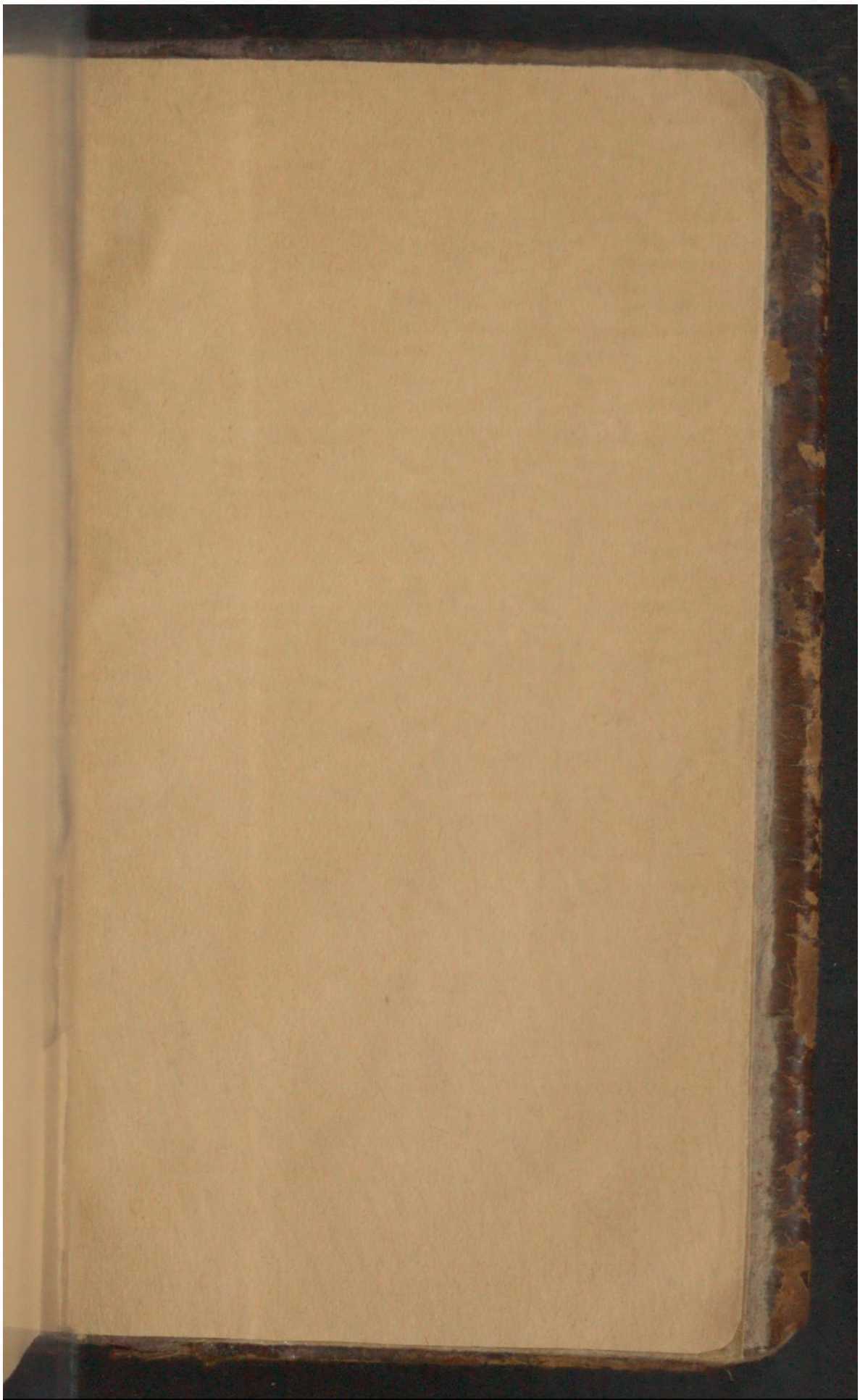

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [2]

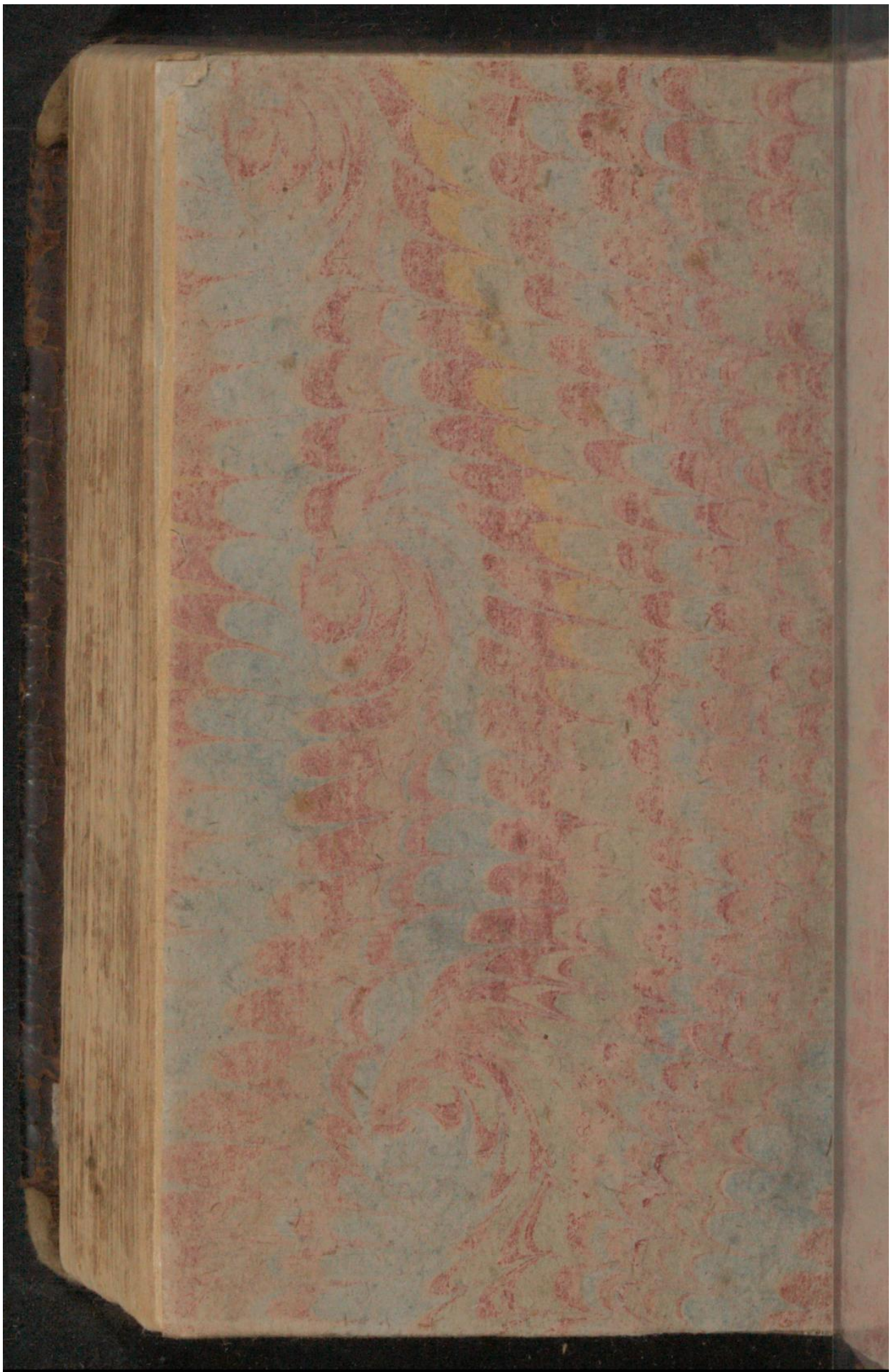

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
235 G 15 [1]